

PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE



**AGISSONS
ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT**



Montpellier engagée pour la transition
écologique et solidaire



PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

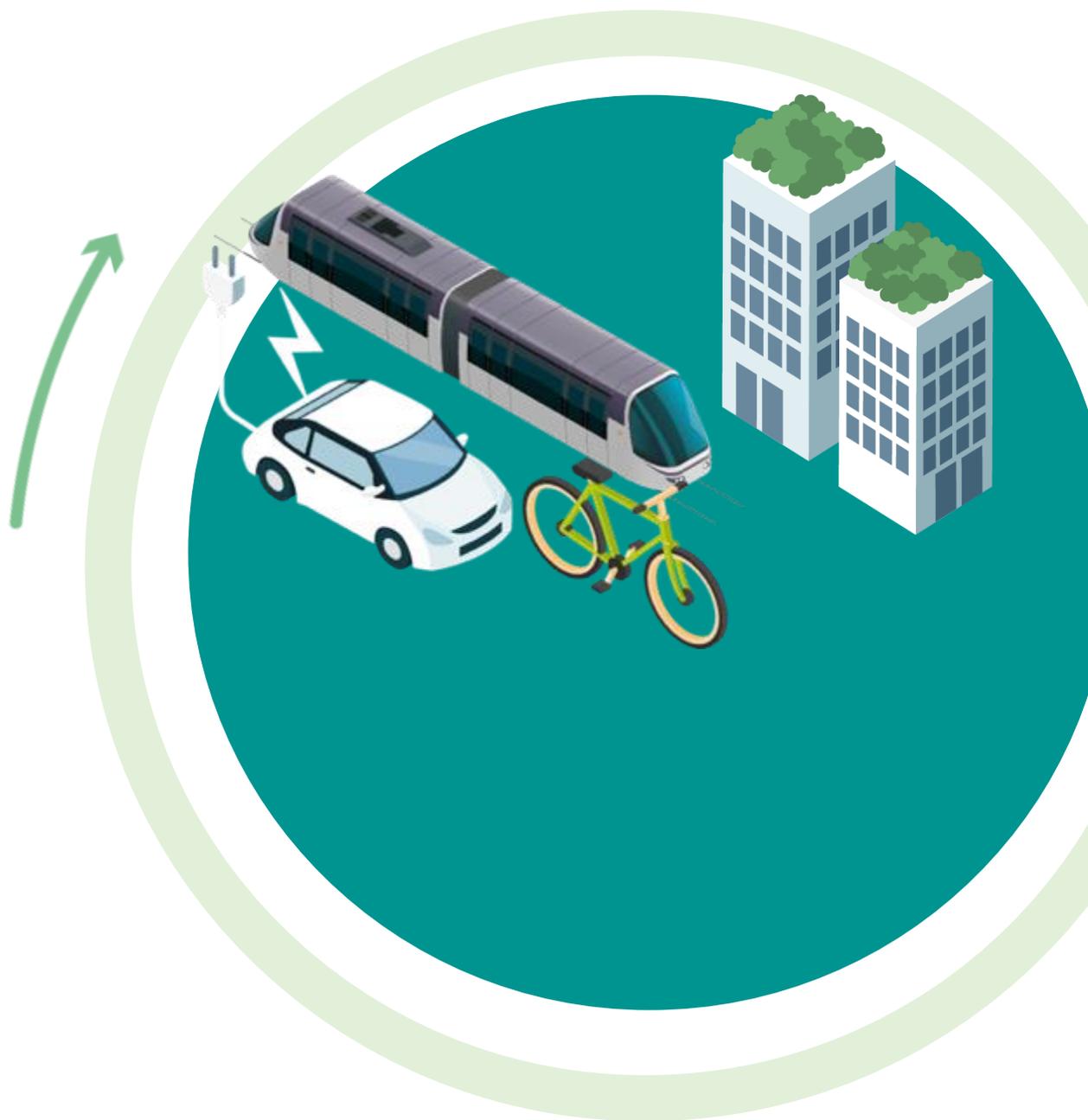


1. Comprendre le Plan Climat Air Energie Territorial.....	1
1.1. Un outil de planification pour lutter contre le changement climatique.....	1
1.2. Une démarche de transition écologique et solidaire à la convergence des politiques publiques	1
1.3. Une vision stratégique pour l’avenir du territoire : atteindre la neutralité carbone à l’horizon de 2050	2
1.4. Un engagement en articulation avec les autres documents de planification	2
2. Le dispositif de mobilisation.....	4
2.1. Les attentes réglementaires	4
2.2. Un dispositif préfiguré dès la délibération de lancement du Plan climat.....	4
2.3. Les différentes instances de mobilisation territoriale	6
2.4. Frise récapitulative des instances en fonction des étapes du PCAET	8
3. Partage du diagnostic et co-construction de la stratégie.....	9
3.1. Comité des partenaires	9
3.2. Forum partenarial.....	11
3.3. Energaïa	27
3.4. Mobilisation des communes en ateliers de secteurs.....	28
3.5. Consultation dématérialisée via le site internet	30
4. Co-construction du programme d’action	36
4.1. Comité des partenaires	36
4.2. Ateliers partenariaux	38
4.3. Conseil de développement	48
4.4. Mobilisation des communes en ateliers de secteurs.....	54
4.5. Proposition d’un groupe d’enfants sur les enjeux de lutte face au changement climatique	55
4.6. Magazine métropolitain.....	58

5. *Mise à disposition du public du projet complet et ajusté*66

5.1. Consultation avant arrêt66

5.2. Consultation avant approbation73



1. Comprendre le Plan Climat Air Energie Territorial

1.1. UN OUTIL DE PLANIFICATION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de la transition énergétique, écologique et solidaire du territoire de la Métropole de Montpellier. C'est un outil de coordination qui organise, à l'échelle locale, la gestion économe des ressources et des consommations d'énergies, de façon à limiter les contributions à l'effet de serre et lutter efficacement contre le changement climatique.

Le PCAET se dessine en plusieurs étapes : un diagnostic, l'élaboration d'une stratégie ensuite déclinée en plan d'actions pour une durée de 6 ans. Un dispositif de suivi et d'évaluation doit permettre d'apprécier la réalisation et les résultats.

1.2. UNE DEMARCHE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE A LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dès 2014, la Métropole adopte son 1^{er} Plan Climat 2013-2018, plan d'actions afin d'atténuer les effets, lutter contre le changement climatique et s'y adapter localement, dans le contexte d'une Métropole en forte croissance soumise à un climat méditerranéen.

En 2015, la loi pour la Transition énergétique et la Croissance Verte impose aux plans climats, l'intégration des enjeux relatifs à la préservation de la qualité de l'air. Le Plan Energie Territorial devenant ainsi un Plan Climat Air Énergie Territorial. Cette révision réglementaire est très vite perçue comme une opportunité d'intégrer dans cette nouvelle stratégie des compétences alors récupérées telle que la gouvernance des réseaux de distribution d'énergie, qui sont un maillon incontournable de la transition énergétique, ou encore de sobriété énergétique de l'éclairage public. L'intégration de la qualité de l'air au PCAET est confortée et renforcée fin 2019, au travers de la loi d'Orientation des Mobilités.

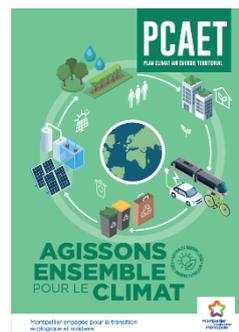
Ce second Plan Climat inscrit ainsi Montpellier Méditerranée Métropole et ses communes dans la transition écologique et solidaire à la convergence des politiques publiques menées en matière d'habitat et de logement, de déplacements, de qualité de l'air, d'urbanisme et d'aménagement, de préservation et de gestion économe des ressources et de l'espace, de préservation de la biodiversité, de politique de gestion des risques, d'évolution et de gestion des réseaux énergétiques, de politique agroécologique et alimentaire, de développement économique...

Cette inscription est mise en avant au travers du Plan Climat Air Energie Territorial, dont la révision a été engagée par délibération du Conseil de Métropole n°M2018-270 du 20 juin 2018, sur le fondement des 3 axes suivants :

- Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer ses effets ;
- Accompagner le territoire dans la transition énergétique ;
- Poursuivre la trajectoire énergie-climat et inscrire le territoire dans les politiques post-carbone.

Le Plan Climat est composé des documents suivants :

- Le diagnostic, regroupant le profil socio-économique, une analyse de la vulnérabilité du territoire et des populations (valant Etat Initial de l'Environnement) et le profil énergétique et climatique du territoire ;
- La stratégie de neutralité carbone à 2050 de la Métropole, et sa déclinaison en 10 orientations ;
- Le programme d'actions, comprenant 25 actions stratégiques qui fixent les engagements du mandat, et 3 actions relatives à l'écoresponsabilité de la collectivité ;
- Son évaluation environnementale stratégique ;
- Un résumé non technique du PCAET.



1.3. UNE VISION STRATEGIQUE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE : ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE A L'HORIZON DE 2050

Le PCAET 2021-2026 fixe le programme d'actions de transition écologique et solidaire de la Métropole sur 6 ans.

A travers ce projet, Montpellier Méditerranée Métropole ambitionne de devenir un territoire neutre en carbone en 2050. Il fixe les 10 grandes orientations pour atteindre cette neutralité carbone et annonce son engagement pour le climat :

- Rénover massivement les bâtiments (habitat et tertiaire) et lutter contre la précarité énergétique
- Décarboner la mobilité, préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement
- Contribuer à la souveraineté énergétique et développer les énergies renouvelables
- Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040 et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain
- Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux
- Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone
- Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous pour tous les usages
- Devenir un territoire zéro déchet
- Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire
- Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique



1.4. UN ENGAGEMENT EN ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'élaboration, et la mise en œuvre des programmes d'actions successifs du PCAET doivent s'inscrire dans une démarche plus large, à travers laquelle il s'agit de :

- Intégrer les engagements internationaux et nationaux en matière de lutte contre le changement climatique, de prendre en compte la stratégie nationale bas carbone, et, localement, d'être

compatible avec les objectifs fixés pour chaque polluant dans le plan de protection de l'atmosphère (PPA), dont la révision est conduite par le Préfet courant 2021-2022 ;

- Prendre en compte les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et d'être compatible avec les règles de son fascicule ;
- Prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2019 ;
- S'assurer de la compatibilité avec le Plan de mobilité (PDM) poursuivant deux caps pour offrir à la fois un cadre de vie apaisé et respirable, ainsi que des alternatives à l'autosolisme (ces deux documents étant établis sur un même périmètre) ;
- S'assurer que le Plan local d'urbanisme intercommunal – climat (PLUi-climat), prescrit en novembre 2015, prendra en compte le PCAET et le PDM afin d'offrir un support d'application opposable et qui ambitionne de répondre aux besoins essentiels de la population : manger, respirer, se loger, travailler, se déplacer, se détendre...

Ces démarches (PDM, PLUi...) se répondent également au travers de la mutualisation des outils d'élaboration, de communication, de concertation, ainsi que des calendriers d'élaboration.

Le PCAET, s'inscrit comme instrument de mise en œuvre des objectifs de transition écologique et solidaire, conjointement et en complémentarité de l'ensemble des démarches territoriales engagées.

2. Le dispositif de mobilisation

2.1. LES ATTENTES REGLEMENTAIRES

La concertation, dite préalable, réalisée à cette étape de l'élaboration du PCAET solidaire, est régie par les articles L.121-15 à 19 et suivants du Code de l'Environnement. Les Plans Climat sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et donc de ce fait, ils entrent dans les champs de la concertation préalable et du droit d'initiative.

Les modalités de cette concertation sont inscrites dans la délibération d'engagement de la révision du Plan climat en PCAET, adoptée par le Conseil de Métropole du 20 juin 2018.

La concertation prévue par les dispositions relatives au PCAET :

L'article R.229-53, prévoit que la collectivité, en même temps qu'elle définit les modalités d'élaboration du PCAET, définisse les modalités de la concertation du public au cours de la procédure. Elles sont précisées aux parties prenantes lors de l'information écrite réglementaire.

« La collectivité ou l'EPCI qui s'engage dans un PCAET définit ses modalités de concertation et en informe :

- Le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional ;
- Les maires des communes concernées ;
- Les représentants des autorités organisatrices (...) mentionnées à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur son territoire ;
- Le président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale le cas échéant ;
- Les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire ;
- Les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire. »

Les modalités de concertation, inscrites à la délibération du 20 juin 2018, relative à la révision du Plan climat en PCAET, ont été communiquées à l'ensemble de ces instances par courrier avec accusé de réception.

La concertation prévue par les dispositions relatives à l'évaluation environnementale stratégique :

Une déclaration d'intention doit être rédigée, puis affichée et publiée afin d'éclairer le public sur les intentions de la collectivité, les objectifs du PCAET, et les modalités de concertation préalable le cas échéant.

La délibération du 20 juin 2018, relative à la révision du Plan climat en PCAET, en respectant le contenu minimal attendu et les conditions de publication, est considérée comme déclaration d'intention.

2.2. UN DISPOSITIF PREFIGURE DES LA DELIBERATION DE LANCEMENT DU PLAN CLIMAT

La délibération d'engagement de la révision du PCAET, du 20 juin 2018, précise les modalités de mobilisation des différents acteurs du territoire. Son contenu et ses conditions de publication lui permettent de valoir déclaration d'intention.

Extrait de la délibération du Conseil de Métropole n°M2018-270 du 20 juin 2018 :

« Les modalités de collaboration avec les Communes membres

Pendant l'élaboration du projet, il est prévu plusieurs types d'instances, associant étroitement les communes, en particulier :

- *La Conférence des Maires, où seront débattues et soumises pour validation les principales étapes du projet ;*
- *Des ateliers de secteurs (secteurs territoriaux définis dans le cadre de la révision du SCoT) avec les élus municipaux et des acteurs du territoire, visant à construire collectivement le projet de PCAET révisé.*

Les modalités de concertation

En application de l'article L. 121-15-1 du Code de l'Environnement, une concertation sera organisée et permettra de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du PCAET, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Elle sera menée au moins selon les modalités suivantes :

- *Organisation d'au moins un évènement de présentation et d'échange des enjeux et de la stratégie métropolitaine en matière d'énergie-climat auprès du grand public et/ou des acteurs du territoire. La date de cet évènement sera communiquée par voie de presse ;*
- *Organisation de groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire invités ;*
- *Publication d'un ou plusieurs articles dans le journal d'information de la Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole ;*
- *Mise à disposition d'une adresse mail, sur laquelle le public pourra faire connaître ses observations et contributions ; ce dispositif sera complété par l'ouverture d'un registre au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (aux jours et heures habituels d'ouverture). Une publication dans un journal local informera le public de la date d'ouverture et de clôture dudit registre ;*
- *Le public aura en outre la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole / DTEE / Révision PCAET ;*
- *Mise à disposition de l'ensemble du projet de PCAET révisé, pendant un mois minimum, avant arrêt dudit document par le Conseil de Métropole, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (aux jours et heures habituels d'ouverture). Une publication dans un journal local informera le public du début de la mise à disposition de l'ensemble du projet de PCAET révisé.*

Le Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole créé par délibération du Conseil du 5 février 2015 sera consulté sur le projet de PCAET révisé, conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Lors du lancement de la révision du projet, les modalités d'élaboration et de concertation seront transmises pour information au Préfet de l'Hérault, au Préfet de la Région Occitanie, au Président du Département de l'Hérault, au Président de la Région Occitanie, aux Maires des communes de la Métropole, aux Présidents des organismes consulaires ainsi qu'aux gestionnaires de réseaux d'énergie, conformément à l'article R.229-53 du Code de l'environnement.

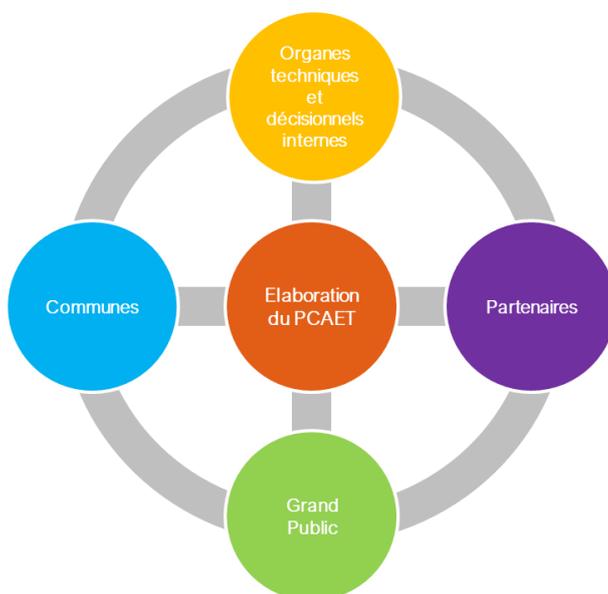
Le projet de plan arrêté sera transmis pour avis au Préfet de région et au Président du Conseil Régional. Ces avis sont réputés favorables au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande. En parallèle, le projet de plan et son évaluation environnementale seront soumis pour avis à l'autorité environnementale (Missions Régionales d'Autorité environnementale - MRAe).

L'ensemble de ces avis, le bilan de la concertation préalable et le projet de plan arrêté feront l'objet d'une participation du public par voie électronique, conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement. Le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte de ces avis, sera adopté par délibération. »

2.3. LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE MOBILISATION TERRITORIALE

L'élaboration du PCAET a nécessité la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire, de la phase de réalisation du diagnostic à la définition des fiches actions. Les élus métropolitains et communaux, les communes, les commissions et bureaux de la Métropole, les services métropolitains et communaux, les partenaires, les acteurs socio-économiques, la société civile ont été sollicités pour élaborer le PCAET.

Ces différents groupes d'acteurs sont symbolisés en 4 blocs :



Les instances techniques et décisionnelles internes

- Conseil de Métropole : instance de validation de chaque étape du projet, du lancement de la révision à l'adoption définitive du PCAET.
- Bureau et Conférence des Maires : Comité de pilotage du PCAET, mobilisé à chaque étape du projet de révision du PCAET.
- Comité de suivi du PCAET : Comité de pilotage restreint composé de la vice-présidente à la Transition écologique et solidaire, à la biodiversité, à l'énergie et à l'agroécologie et alimentation, ainsi que des vice-présidents dont les délégations sont les plus impactées par le PCAET : Aménagement durable du territoire/urbanisme/maitrise foncière, Voiries/espace public, Transport/mobilités actives, Gestion raisonnée écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement, Habitat/logement/parcours résidentiels, Développement économique et numérique, Collecte/tri/valorisation des déchets/politique zéro déchet, Littoral/prévention des risques majeurs/gestion des milieux aquatiques/prévention des inondations.
- Comité technique, Directions et services : assurent l'élaboration, le suivi et le pilotage technique des différentes étapes de la révision du PCAET.

➔ Ces instances ont été mobilisées durant toute la durée d'élaboration du PCAET solidaire.

Les communes du territoire

- Ateliers de secteurs (regroupement de communes selon les secteurs identifiés au SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole) ; ils ont été mobilisés à plusieurs étapes clés de la révision du PCAET et ont poursuivi les objectifs de : partage du diagnostic et des enjeux, présentation de la stratégie métropolitaine et retours d'expériences communales, préfiguration du programme d'actions et esquisse des engagements territoriaux à venir.
- Ateliers partenariaux : mobilisation des acteurs du territoire autour de 10 ateliers thématiques afin de construire le programme d'actions ; les communes ont été conviées à participer à ces ateliers.

➔ **Les Communes ont été informées et mobilisées durant toute la durée d'élaboration du PCAET solidaire.**

Les acteurs du territoire et les partenaires

- Forum du Plan climat : organisé le 27 mars 2019, cet événement, réalisé sur une journée, a lancé la démarche de concertation du PCAET ; il a permis le partage du diagnostic et des enjeux du territoire et une première brique à la réflexion stratégique.
- Le comité des partenaires : dont la composition est la suivante : vice-présidente au PCAET, ADEME, DREAL Occitanie, DDTM Hérault, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Communauté de communes du Pays de Lunel, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault, Sète Agglopolé Méditerranée, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, ATMO Occitanie, Office français de la biodiversité, ALEC, Enedis, GRDF, CESML, RMCF.
- Le Comité des partenaires a été mobilisé à chaque étape de l'élaboration du PCAET, du diagnostic à la présentation du programme d'actions.
- Ateliers partenariaux : mobilisation des acteurs du territoire autour de 10 ateliers thématiques afin de construire le programme d'actions.
- Le Conseil de développement : lieu de dialogue, de débats et de propositions sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, a été rencontré durant la période d'élaboration et sera saisi pour avis entre l'arrêt et l'approbation du projet de PCAET solidaire.

➔ **Les acteurs du territoire ont été sollicités en préfiguration de la stratégie et du programme d'actions**

➔ **Les partenaires institutionnels ont été informés et mobilisés durant toute la durée d'élaboration du PCAET solidaire.**

La population

- Information de la population sur l'élaboration du PCAET solidaire tout au long de la démarche.
- Mise en place d'un dispositif de concertation permanent sur internet.
- Mise à disposition du public des documents au fur et à mesure de leur élaboration.
- Propositions des enfants du Conseil municipal des enfants de la Ville de Montpellier et d'un groupe d'enfants de l'Ecolothèque sur les enjeux de la lutte face aux changements climatiques et le PCAET solidaire.
- Mise à disposition de l'ensemble du projet de PCAET durant un mois avant arrêt du projet.

➔ **L'information et la consultation de la population a été réalisé en continu.**

2.4. FRISE RECAPITULATIVE DES INSTANCES EN FONCTION DES ETAPES DU PCAET



3. Partage du diagnostic et co-construction de la stratégie

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET solidaire, la Métropole de Montpellier a réalisé le diagnostic air-énergie-climat et la stratégie avec l'appui des partenaires du territoire, pour partager des données spécifiques au territoire, pour bénéficier d'expertises pointues, pour objectiver les éléments de constats et enjeux prioritaires ou pour dessiner le cadre stratégique en réponse à ces enjeux.

Ainsi, sont présentées les différentes instances mobilisées dans ce cadre et les modalités de prises en compte des contributions.

3.1. COMITE DES PARTENAIRES

Le comité des partenaires s'est réuni une première fois pour présenter les enjeux du territoire, puis pour présenter l'ambition métropolitaine et ses orientations stratégiques.

Présentation du diagnostic :

Lors de la première réunion, le 18 mars 2019, les partenaires ont réagi aux éléments de diagnostic présentés, notamment pour les enrichir, mais surtout identifier des leviers d'actions relatifs aux enjeux de :

- Préservation de la ressource en eau et de développement de solutions de récupération, de réutilisation et de stockage ;
- Production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR²) et notamment l'importance de la solidarité interterritoriale au travers de la coopération avec les territoires voisins ;
- Préservation des espaces naturels et agricoles, et notamment de non mise en concurrence entre les usages énergétiques, la préservation de la biodiversité et les activités agricoles ;

Traitement des contributions :

Le comité des partenaires ayant été consulté aux différentes étapes d'élaboration du PCAET, les contributions ont été intégrées *in itinere*. De ce fait, certaines observations ont alimenté la stratégie :

- Les enjeux de coopération territoriale sont ainsi rappelés en introduction, comme socle de sa stratégie : « *L'ambition pour le territoire nécessite d'assurer la cohérence de l'action territoriale et sa gouvernance au travers d'un engagement de tous les acteurs socioéconomiques et le développement des coopérations interterritoriales avec les territoires voisins, dans le cadre de la pérennisation d'un espace de dialogue de type comité des partenaires, créé à l'occasion de l'élaboration du présent PCAET solidaire.* ». Cela se traduit opérationnellement dans les fiches actions suivantes :
 - 3.2 « Développer les énergies renouvelables et de récupération »
 - 4.2 « intégrer la neutralité carbone dans l'aménagement urbain »
 - 6.3 « Engager la réflexion sur la séquestration carbone et sur le lien qualité de l'air-végétal »
 - 9.2 « Structurer un approvisionnement durable et résilient »

- Les enjeux de préservation de la ressource en eau sont cités dans la 7^{ème} orientation de la stratégie : « Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages ». Cette orientation se décline ensuite en 2 actions traitant pour la 1^{ère} de la préservation de l'eau en quantité et qualité (Fiche 7.1), la 2nd de la sécurisation et la diversification des ressources en eau brute (Fiche 7.2). Cependant la spécificité du régime pluviométrique du territoire rend difficilement applicables les solutions de stockage des eaux de pluies à l'échelle du bâtiment (les fortes pluies apportent de trop gros volumes et de manière non régulière). De plus, les contraintes de structures peuvent alourdir les coûts de construction. Ainsi, l'accent a été mis sur la « *poursuite et le développement de l'innovation pour la réutilisation des eaux usées traitées* » (Fiche 7.2).
- La Métropole confirme également la priorité donnée à l'agriculture dans un objectif de production alimentaire, également dans les friches, en cohérence avec le SCoT qui vise leur réactivation. Ainsi, dans son orientation stratégique « *Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire* », la Métropole vise un objectif à 2050 de « *Tendre vers 100% des parcelles agricoles du territoire en agroécologie et 100% des friches agricoles reconquises* ».

Présentation des orientations stratégiques

La deuxième réunion du comité des partenaires du 18 octobre 2019 est l'occasion de présenter les orientations stratégiques visées par la Métropole et ainsi de répondre à leurs interrogations en séance, notamment celles relatives au développement des énergies renouvelables et de récupération :

- L'équipement en solaire des grandes zones délaissées : elles concernent avant tout les anciennes carrières, d'anciens centres d'enfouissement des déchets, qui représentent peu de zones sur le territoire ;
- La complémentarité des réseaux d'énergie ;
- La prise en compte d'une potentielle contradiction entre le développement de la biomasse et la pollution liée au microparticules : elle est prise en compte via des équipements performants, à double filtration et un travail en cours sur l'approvisionnement en bois local.

En lien avec la première réunion du COPA, l'importance de la coopération interterritoriale est à nouveau évoquée, sous l'angle des flux routiers générés par la Métropole et de leurs répercussions sur les territoires voisins.

Les partenaires s'intéressent également à certains objectifs provisoires présentés :

- L'objectif de production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire au regard de la consommation globale, et l'impact que cela pourra avoir sur les territoires voisins ;
- Les pratiques agricoles ayant lieu sur les parcelles publiques ;
- L'objectif de remobilisation des terres agricoles via la remise en culture des friches agricoles, en lien avec la politique agroécologique et alimentaire ;
- L'objectif d'approvisionnement en bio et en produit locaux des cantines ;
- L'absence d'objectifs d'utilisation du bois dans la construction pour participer aux objectifs de séquestration carbone.

Traitement des contributions :

La présentation des orientations stratégiques et le partage aux partenaires ont permis de renforcer la stratégie élaborée et le programme d'action sur différents points :

- Les enjeux de coopération territoriale, notamment liés aux enjeux de mobilité dans la fiche 2.1 « *Rendre accessible à tous les transports en commun par la gratuite et l'optimisation du réseau* » où « *l'objectif est de desservir le territoire en diversifiant l'offre de déplacement pour répondre aux besoins des populations et des entreprises, afin d'organiser les échanges internes à la Métropole et avec les territoires voisins.* »
- L'expérimentation des réseaux d'énergie intelligents et la complémentarité des réseaux (fiche 3.1).
- La révision de certains objectifs, comme :
 - Une revue à la hausse du pourcentage d'énergie produit localement à 2050 (44% d'énergie renouvelable locale dans la consommation du territoire) (fiche 3.2) ;
 - Les 100% des parcelles agricoles du territoire en agroécologie et 100% des friches agricoles reconquises (fiche 9.1) ;
 - Un renforcement de la fiche 6.3 « Engager la réflexion sur la séquestration carbone et sur le lien qualité de l'air-végétal » pour y associer l'usage du matériau bois dans la construction.
- Le renforcement de l'axe stratégique de développement des EnR² (fiche 3.2) relatif à la biomasse :
 - Pérenniser et valoriser la filière bois énergie : poursuivre et multiplier les collaborations avec les territoires boisés, encourager la création de plateformes d'approvisionnement locales ;
 - Poursuivre la réalisation de chaufferies bois collectives performantes, et la promotion de solutions bois énergie performantes et moins polluantes dans l'habitat individuel.

3.2. FORUM PARTENARIAL

La Métropole se saisit du PCAET et de la finalisation du diagnostic pour réaliser un évènement mobilisant largement les acteurs du territoire autour des enjeux de son territoire : le Forum du Plan Climat.

Cet évènement, organisé le 27 mars 2019 lance ainsi publiquement la démarche, et invite à participer au débat.

**FORUM DU
PLAN CLIMAT**

MERCREDI 27 MARS 2019 À 8H45

**CORUM - PALAIS DES CONGRÈS - OPÉRA BERLIOZ
MONTPELLIER**

Le nombre de places disponibles étant limité, vous devez confirmer votre inscription avant le vendredi 22 mars 2019 via le formulaire suivant :
<https://www.montpellier3m.fr/formulaire-dinscription-plan-climat>

Cet évènement est également l'occasion de lancer la concertation, par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne et d'une adresse mail à destination du grand public.

L'objectif de cet évènement est double :

- Présenter des éléments de diagnostic et enjeux du territoire ;
- Réfléchir à une stratégie locale à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux.

Afin de répondre à ces objectifs, la journée s'est organisée en différentes séquences : présentations, tables rondes, témoignages et ateliers participatifs.



Avec plus de 240 participants, le Forum lance la mobilisation des acteurs du territoire.

PROGRAMME

8h45 - Accueil café

La journée débutera par une séance plénière d'ouverture durant laquelle :

9h15 - « Voeux pour le climat »

Présentés par les enfants de l'Ecolothèque

9h30 - Ouverture Institutionnelle

par **Philippe SAUREL**, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier

10h - 1^{re} Table Ronde : S'adapter au changement climatique

La réduction de notre vulnérabilité, enjeu clé de la Métropole en transition.

Présentation du diagnostic du territoire. Réflexion sur une stratégie locale à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau plan climat.

Intervenants pour la table ronde :

- **Stéphanie Jannin**, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au développement durable, environnement, biodiversité et culture scientifique et technique, Plan Climat Air Energie Territorial
- **Sonia Bertrand**, Directrice du Conservatoire des Espaces Naturels
- **Alan Vergnes**, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)
- **Alessandro Rizzo**, Ingénieur de recherche, Institut Recherche et Développement (IRD), UMR Espace-Dev
- **Yvan Kedaj**, Pôle de Compétitivité Aqua Valley
- **Lionel Scotto d'Apollonia**, Enseignant chercheur (LIRDEF UM) et Association Artistes-atelier
- **Franck Boutté**, Directeur de l'agence Franck Boutté consultants
- **Gilles Marchal**, Directeur Général, E3D environnement

11h - Échanges avec la salle

11h15 - Témoignage International

Témoignage vidéo de **M. Würzner**, Maire de Heidelberg et Président d'Energy-cities.

La Ville de Heidelberg s'est donnée jusqu'en 2050 pour réduire de 95 % ses émissions de CO2 et entend réduire de moitié sa consommation d'énergie sur la même période.

11h25 - 2^e Table Ronde : Atténuer le changement climatique

La rénovation énergétique des logements, priorité de la Métropole en action

Présentation du diagnostic du territoire. Retour sur des actions engagées depuis le 1^{er} plan climat Réflexion sur une stratégie à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau plan climat.

Intervenants pour la table ronde :

- **Stéphanie Jannin**, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au développement durable, environnement, biodiversité et culture scientifique et technique, Plan Climat Air Energie Territorial
- **Céline Vachey**, Ademe
- **Nicolas Cattin**, ALEC, référent copropriété
- **Sandrine Buresi**, Directrice du Gefosat,
- **Damien Lecharpentier**, Président du conseil syndical Le Saint Clément 1,
- **Thierry Salomon**, Vice-Président de négaWatt,

12h15 - Échanges avec la salle

12h30 - Buffet déjeunatoire

14h-16h30 - Ateliers participatifs

ATELIER ADAPTATION ou comment anticiper le climat de demain et réduire notre vulnérabilité : partage du diagnostic, socle d'élaboration d'une stratégie.

ATELIER RÉNOVATION ou comment aller plus loin dans la réhabilitation énergétique des copropriétés. Atelier de créativité pour massifier la rénovation des copropriétés.

ATELIER TRANSITION ou comment accélérer la baisse des consommations et le développement des Énergies Renouvelables.

Destination TEPOS : atelier ludique pour appréhender les stratégies.

ATELIER CHANGEMENT ou comment mobiliser largement les acteurs et le public vers plus de durabilité #ClimAct : mobilisons-nous pour changer les comportements.

16h30-17h - Plénière de clôture et restitution des ateliers



Recueil collaboratif avec l'outil Beekast

Tout au long de la matinée, un questionnaire est soumis aux participants pour interagir sur les différents temps de présentation.

► Étiez-vous présent aux Assises du 1er Plan Climat ?



► Selon vous, les températures du mois de février 2019 étaient :

Dans les normales de la saison 3%



► A quoi voyez-vous le changement climatique sur notre territoire ?



► En une phrase simple, quel est votre vœu pour la planète ?

- Plus de mobilités douces
- Replanter des haies pour recréer de la biodiversité
- Vivre dans un monde respirable
- Gestion des risques
- Une mise en mouvement collective
- Développer mobilités douces
- Développer les EnR pour réduire la facture énergétique
- Développer les mobilités douces et propres
- Accentuer les interactions entre tous les acteurs sur le territoire pour tous faire ensemble
- Éducation au développement durable
- Écoute, informations, compréhension pour une vision réellement globale
- Agir en coconstruisant avec les habitants pour léguer à nos enfants un environnement riche (milieux et biodiversité) et facteur de bien-être
- Anticipation
- Low tech et sobriété sont souvent une bonne solution
- Agir
- Développer les énergies renouvelables
- Des mobilités efficaces et apaisées
- Une métropole solaire
- Agir maintenant
- Développer les EnR
- Qualité de vie
- Apaisement sobre et radical
- Prospérité progressiste
- Retour à la terre
- Maintien de biodiversité
- Gestion intégrée,
- Maintien de la diversité de la biodiversité
- Prôner la décroissance énergétique

- Agir ensemble
- Solidarité socio écologique des territoires
- Une métropole qui s'engage pour un mix énergétiques vert et diversifié.
- Stopper la pêche au chalut et de grande profondeur
- Durabilité
- Agir ensemble
- Respectez-la, la terre vous le rendra
- Sauvegarder
- Intégration
- Population devienne actrice et ultra active, telle une armée écologique
- Favoriser le local et le bio
- Moins d'autosolistes
- Passer de la communication à l'action
- Préserver
- Je souhaite que l'écologie fédère et permette de proposer une nouvelle organisation de société à l'échelle mondiale, consciente des interdépendances et de la richesse de la diversité
- Protéger les ressources
- Amener la grande distribution et la restauration rapide à trier ses déchets et à recycler de manière systémique.
- S'adapter
- Alliance sciences - décisions politiques
- + de coopération internationale
- Moins de pression des lobbies notamment ceux de l'énergie nucléaire et fossile, des constructeurs de routes et des promoteurs immobiliers !
- Des élus qui s'engagent
- Cohérence discours et actions
- Action
- L'accélération de la rénovation thermique des logements.
- Jeunesse actrice de son héritage
- Généraliser les communes sans pesticides
- L'homme comme espèce intègre à la biodiversité et non à part...
- Écologie durable
- Travailler en partenariat dans le respect de l'environnement
- Progrès
- Arrêter les messages culpabilisants et anxiogènes sur le climat et susciter le désir d'Avenir et d'adaptation au changement.
- La nature au centre des préoccupations avant l'homme
- Entraide
- Cohésion
- Accélérer l'engagement citoyen dans le développement des ENR et la protection de l'environnement
- Un monde où toutes les espèces pourraient vivre et prospérer
- Vie et épanouissement pour toutes les espèces
- respect de notre environnement
- Agir évite le stress !
- Partage
- Mobiliser le plus grand nombre
- Préserver la biodiversité
- Je souhaite que notre territoire soit un exemple à suivre, qui inspire à trouver des solutions.
- Agir tous !
- Agir ensemble rapidement
- Repolitiser la lutte contre le changement climatique, bouleverser le système politique et économique actuel
- Poursuivre les actions menées
- Protéger, préserver, ensemble
- Agir avec bon sens et penser au-delà de l'échelle de temps des mandats politiques
- Faire la révolution altruiste pour prendre soin de nous-mêmes, des autres, des êtres vivants et des générations à venir
- Stopper la pollution plastique
- Sortir de l'entre soi et accompagner les classes populaires dans l'adaptation au changement climatique.
- Lutter contre les émissions GES
- Réduire considérablement l'impact de l'activité humaine et laisser de nouveau respirer notre planète

- Changer les modes de consommation hérités des 30 glorieuses (autosolisme, agriculture intensive, artificialisation a des sols à outrance)
- Lutter contre la précarité énergétique
- Responsabilisation des citoyens face aux changements à adopter
- Du concret
- Co construire ensemble
- Préserver les ressources en particulier l'eau
- Rééquilibrer les rapports entre les hommes et les femmes
- Réagir
- Rénover les logements
- Plus d'arbres et végétaux
- Économiser nos ressources
- Repas maison et 100% bio dans tous les restaurants scolaires
- Vieillir entouré
- Equilibre
- Adaptation
- Bien vivre ensemble

► Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour venir aujourd'hui ?



► Quel est le niveau d'isolation de votre logement ?



► Selon vous, combien de logements faudrait-il rénover chaque année sur la Métropole pour atteindre les objectifs nationaux ?



► Nous vous donnons rendez-vous fin juin début juillet pour les ateliers, sur quelle thématique souhaitez-vous travailler ?



Atelier adaptation

L'objectif de l'atelier était triple :

- Enrichir et objectiver le diagnostic ;
- Prioriser les enjeux en fonction des typologies de territoires ;
- Se projeter et imaginer le territoire de Montpellier Méditerranée de demain pour préfigurer la feuille de route du Plan Climat.

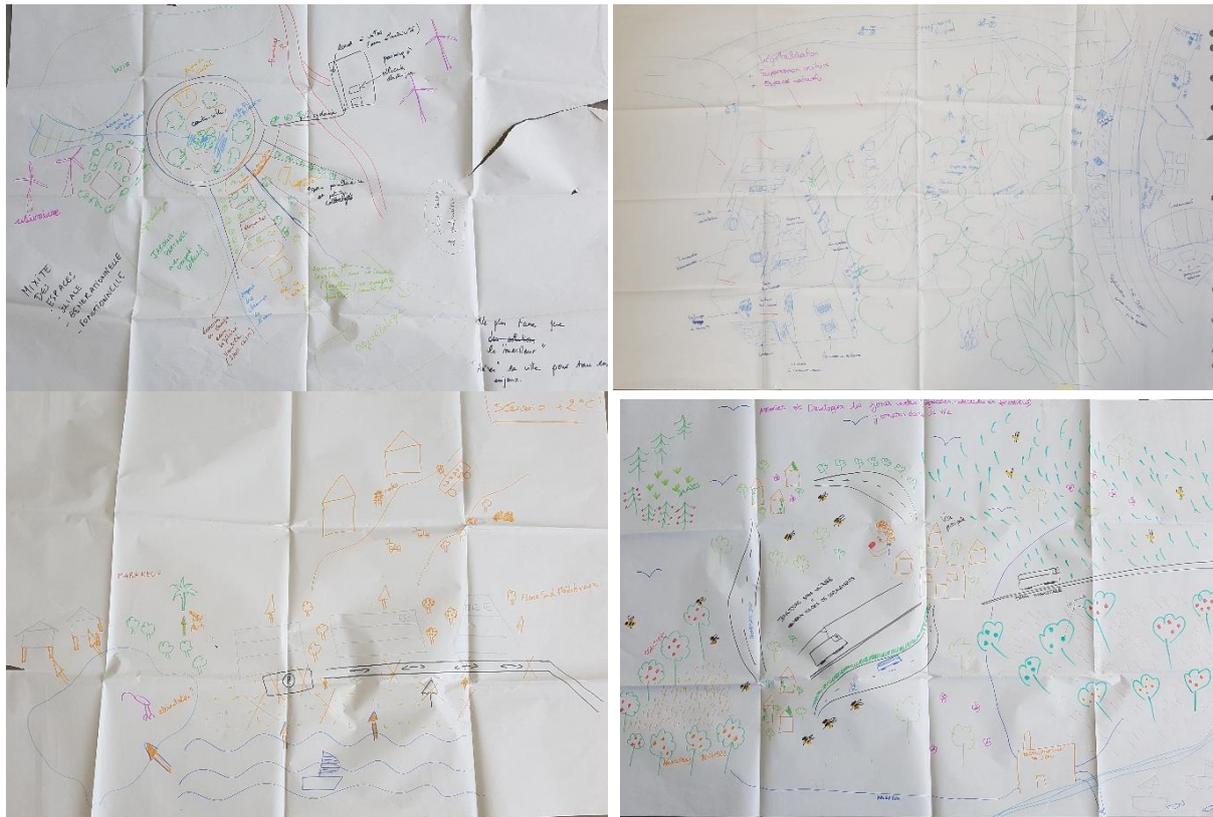


Lors de cet atelier, aidés de supports cartographiques, de photographies et de grille d'analyse, les participants ont partagé et enrichi le diagnostic, puis imaginé le territoire de demain, pour 4 typologies de territoires clés métropolitain.

Les analyses réalisées dans le cadre des grilles d'enjeux ont permis d'identifier les enjeux prioritaires par typologie :

Typologie de territoire	Enjeux prioritaires
Centre bourg et zones pavillonnaires	<ul style="list-style-type: none">• Impact positif des activités touristiques de l'arrière-pays, zone de fraîcheur du territoire en saison estivale et au climat doux tout le long de l'année• Ressource en eau• Inondations, notamment le ruissellement urbain• Inconfort thermique• Feux de forêts
Centre urbain	<ul style="list-style-type: none">• Milieux naturels• Confort thermique• Inondations• Attractivité touristique• Pénibilité dans les activités professionnelles en centre urbain (commerces, administrations et services), lié notamment à l'inconfort thermique et un point d'alerte sur le risque d'augmentation de la climatisation et ses effets néfastes.
Littoral	<ul style="list-style-type: none">• Biodiversité et les milieux, en lien notamment avec la qualité des eaux, l'eutrophisation des étangs, la diffusion des pollutions ou encore la disparition du lido et des espaces tampons• Submersion marine• Activités agricoles
Zones naturelles et agricoles	<ul style="list-style-type: none">• Principales activités agricoles exposées :<ul style="list-style-type: none">• Arboriculture et grandes cultures, dont les besoins en eau sont importants, et dont la production dépend directement de la présence de froid en période hivernale.• Maraîchage, plus sensibles aux risques d'inondation et de sécheresse.• Les élevages sont également exposés, mais pourraient voir leurs activités reculer vers l'arrière-pays.• La viticulture est quant à elle principalement impactée par la raréfaction de l'eau dans les sols, et les cumuls de précipitations (périodes de sécheresse).• La ressource en eau est un enjeu majeur pour la préservation des ressources et écosystèmes du territoire.• Feux de forêts

Au regard de ces enjeux, les participants ont ensuite pu conceptualiser le territoire idéal dans un contexte +2°C à 2050, en s'affranchissant du cadre actuel (réglementaire, faisabilité technique...) :



Typologie de territoire	Les axes forts à 2050	Traitement des contributions : Intégration des axes forts dans la stratégie et les fiches actions, notamment :
Centre bourg et zones pavillonnaires	Respect du cheminement naturel de l'eau Création d'espaces / d'« aérations » pour la circulation de l'air dans les centres bourgs Végétalisation des centres bourgs avec des essences peu sensibles aux feux de forêts Réactivation du lien ville – agriculture productive	Pour permettre la création d'espaces de circulation de l'air, et limiter l'imperméabilisation la Métropole vise dans sa fiche 4.1 « Garantir la sobriété foncière ». Le lien entre végétalisation et risque de feux de forêt est traité à la jonction des fiches 6.2 « Rafraichir la ville en végétalisant » et 5.1 « Protéger la population et les activités des risques climatiques ». La réactivation du lien ville-agriculture productive est mis en avant dans l'orientation stratégique « Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire ». L'ambition de la Métropole est de développer un territoire à la fois nourricier et résilient face au changement climatique. Conformément à son Projet Alimentaire de Territoire, labellisé par le Ministère, la Métropole s'est, entre autres, engagée à offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre en construisant un système alimentaire durable et équitable. Cet objectif se décline ensuite dans les fiches 9.1 « Façonner un territoire agroécologique » et 9.2 « Structurer un approvisionnement durable et résilient ».
Centre urbain	Végétalisation de la ville Désimperméabilisation des aires piétonnes Retour des espèces naturelles en ville	Les enjeux liés à l'effet « îlot de chaleur urbain » et à la nécessité de végétaliser sont intégrés dans la fiche 6.2 « Rafraichir la ville en végétalisant », avec un objectif à 2050 : Zéro effet « îlot de chaleur urbain ».

	<p>Rénovation thermique par le végétal</p> <p>Suppression du véhicule thermique</p>	<p>La désimperméabilisation, enjeux fort au cœur de co-bénéfices multiples (biodiversité, infiltration de l'eau, fraîcheur...) est spécifiquement traitée dans la fiche 5.1 « Protéger la population et les activités des risques climatiques » et notamment la sous-action « Réaménager des espaces urbains résilients aux évolutions climatiques dans le cadre d'un schéma directeur de désimperméabilisation ».</p> <p>Dans son orientation 6, la Métropole rappelle que « la végétalisation des espaces publics et privés en zone urbaine contribuera à la préservation de la biodiversité tout en rafraîchissant la ville et luttant contre l'effet îlot de chaleur. ».</p> <p>Ainsi, dans sa fiche 6.1, la Métropole s'engage à « Mettre en œuvre la stratégie biodiversité ».</p> <p>La Métropole s'engage à la suppression progressive du véhicule thermique via sa fiche 2.3 « Mettre en place la zone a faible émission – mobilité » qui pose un objectif de : « Suppression du véhicule carboné individuel grâce à une offre de mobilité alternative » à 2050.</p>
Littoral	<p>Relocalisation des activités</p> <p>Restitution de la place de la mer</p> <p>Habitats temporaires sur pilotis (baux à long terme)</p> <p>Développement du tourisme actif et responsable (moins passif)</p> <p>Développement d'accessibilité en bateau bus pour les zones immergées</p>	<p>L'exercice de l'atelier visait à se projeter à 2050, aussi, les participants se sont projetés dans un contexte d'élévation du niveau de la mer nécessitant la mise en place de solutions innovantes.</p> <p>Le PCAET propose de poursuivre la réflexion sur le sujet dans sa fiche 5.3 « Rendre le littoral résilient aux évolutions climatiques », notamment dans la sous action : « Penser la recomposition spatiale du littoral métropolitain, dans un contexte de changement climatique »</p>
Zones naturelles et agricoles	<p>Installation d'une usine de désalinisation de l'eau sur pilotis</p> <p>Développement de l'agroforesterie *</p> <p>Réactivation du lien ville – agriculture productive**</p> <p>Suppression du véhicule thermique, développement d'axes de transport collectifs et actifs pour connecter les espaces urbains***</p>	<p>La création d'une usine de désalinisation sur pilotis n'a pas été reprise dans le programme d'actions.</p> <p>* Enjeu traité dans l'orientation 9 « Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire »</p> <p>** traitement de l'enjeu identifié précédemment</p> <p>*** traitement de l'enjeu identifié précédemment</p> <p>En complément de la limitation des véhicules carbonés, la Métropole s'engage à développer les modes actifs et collectifs dans ses fiches 2.1 « Rendre accessible à tous les transports en commun par la gratuite et l'optimisation du réseau » et 2.2 « Déployer le système vélo pour tous ».</p>

Atelier transition

L'objectif de l'atelier est double :

- Prendre conscience des enjeux énergétiques du territoire et des efforts à fournir pour atteindre l'objectif Territoire à Energie Positive (TEPOS) ;
- Imaginer collectivement et poser les premières briques du futur énergétique du territoire.

L'organisation de l'atelier s'appuie sur l'outil Destination TEPOS développé par le CLER avec l'appui de Solagro et l'Association NégaWatt. L'atelier Destination TEPOS vise à définir de manière collective les objectifs chiffrés sectoriels en matière de maîtrise de l'énergie et les objectifs de développement des énergies renouvelables par filière. μ



Au-delà d'utiliser les données énergétiques spécifiques au territoire, elle fait appel à des registres rarement mobilisés. Les participants ont été acteurs et invités à construire eux-mêmes des scénarios, dans un esprit ludique et collaboratif, de manière très libre et ouverte.

Les chiffres présentés ci-dessous s'appuient sur la moyenne des groupes ayant réalisé l'exercice.

L'ensemble des groupes a fait ressortir la difficulté de dépasser les 18 ou 19 premières cartes, ce qui a amené deux

groupes à proposer deux scénarios, l'un réaliste et le second ambitieux. D'autres groupes ont procédé par élimination en tentant de poser coûte que coûte toutes les 26 cartes proposées.

Cette moyenne ne reflète donc pas précisément la moyenne des intentions des participants, elle offre néanmoins un cadrage réaliste des propositions de l'atelier.

Maîtrise de l'énergie à 2030

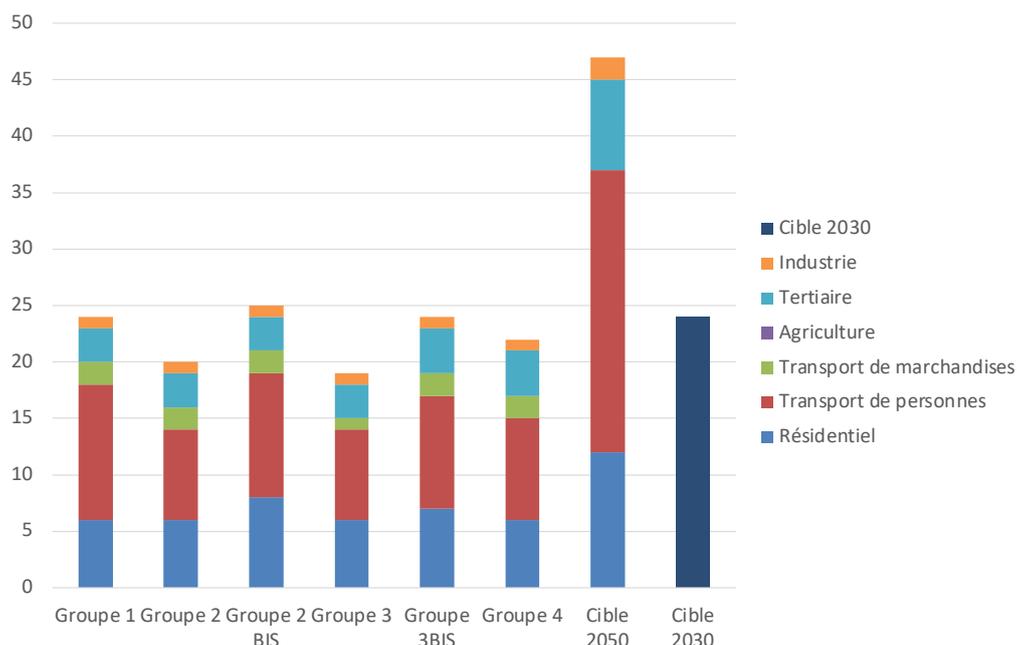
Les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « réduction des consommations d'énergie », qu'ils se sont appliqués à poser sur un plateau représentant les consommations d'énergies actuelles du territoire par secteur.

Ces actions ont pris une place plus ou moins importante en fonction de la stratégie que les participants ont choisi de développer collectivement.

Les graphiques illustrent le nombre de cartes jouées et le poids des actions qui ont été choisies par les équipes pour suivre la trajectoire TEPOS en matière de réduction des consommations d'énergies.

Secteurs	Actions	Contributions pendant l'atelier
Résidentiel	Objectif moyen de rénovation thermique de 35 000 maisons individuelles et 65 000 appartements. L'effort a été particulièrement important sur ce secteur avec 50 % du parc de maisons rénovées au niveau BBC en 2030, et 43 % du parc d'appartements.	Le logement social est stratégique en matière de précarité énergétique et obéit à des leviers différents qu'il convient d'activer en priorité.
Transport de personnes	<u>Actions qui ne sont pas du ressort du territoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 57 000 véhicules seront des véhicules sobres, consommant 3 l/100km ou l'équivalent en électricité ou en biogaz. • Les limites de vitesses seront probablement abaissées, impliquant des économies d'énergie. • 23 % des trajets « longue distance » des habitants de l'agglomération mais aussi des personnes transitant par le territoire se sont reportés sur du train ou du co-voiturage. <u>Actions territoriales :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Report modal des salariés vers les transports en commun, le covoiturage ou les mobilités douces - report modal de l'ordre de 130 000 salariés, davantage vers le co-voiturage et le transport en commun pour les « pendulaires » et le vélo ou la marche en secteur dense • Mise en œuvre de politiques d'urbanisme ambitieuses sur le volet déplacement, impliquant une densification urbaine, et l'optimisation des transports dans les documents de planification urbaine permet d'économiser en moyenne 6 % de l'énergie liée aux déplacements d'ici 2050 	Les flottes d'entreprise sont une cible importante sur ce volet. Tous les groupes ont considéré l'action de mise en œuvre de politiques d'urbanisme ambitieuse comme primordiale et intégré ce levier. C'est d'autant plus vrai du fait de l'augmentation importante de population prévue dans l'agglomération.
Transport de marchandise	Le scénario négaWatt a calculé un potentiel de réduction de 50 % du secteur en 2050, le comité technique a envisagé que 23 % d'économies seraient effectuées en 2030, les 27 autres pourcents entre 2030 et 2050. Cela se peut se traduire localement par une optimisation de la desserte au niveau du dernier kilomètre, enjeu particulièrement prégnant à Montpellier métropole.	Il s'agit d'un levier difficilement mobilisable à l'échelle du territoire, mais plutôt du ressort national.
Tertiaire	Rénovation thermique des bâtiments tertiaires à hauteur de 33 % des bâtiments en 2030, soit, en termes d'ordre d'idée, entre 1,2 et 1,5 millions de m2 en fonction de la typologie de bâtiments. Ce rythme de rénovation permet d'atteindre en 2050, 100 % du parc rénové. Actions de sobriété énergétique par des actions de régulation, d'optimisation des systèmes, d'extinction nocturne, etc... pour lesquelles le groupe de travail a évalué à 3,3 millions de m2 de surface traitée, soit les 2/3 des bâtiments traités en 2030.	
Industrie	Le scénario négaWatt évalue à 46% les économies d'énergie potentielles en 2050 pour le secteur industriel, tous les groupes ont proposé de mobiliser la moitié de ce potentiel en 2030, soit 23 % d'économies d'énergie.	
Agriculture	Le gisement d'économies d'énergie dans l'agriculture n'était pas suffisant pour justifier une carte. Il reste néanmoins nécessaire d'effectuer des économies d'énergies dans ce secteur pour anticiper des hausses de coût de l'énergie potentiellement préjudiciables aux exploitations parfois déjà en difficultés économiques.	

Bilan - Cases recouvertes d'actions de maîtrise de l'énergie



Impacts de l'augmentation de la population

Les dynamiques d'augmentation de population de la métropole impliquent approximativement le doublement des consommations énergétiques en 2050, si le rythme d'augmentation se poursuit. Les participants ont été amenés à travailler sur ce volet-là de manière exploratoire à partir de deux leviers, pour lesquels il n'est pas proposé d'objectifs quantitatifs, du fait de l'impossibilité de modéliser précisément le profil énergétique lié à ces nouvelles populations et activité associées, ni même de pouvoir considérer comme pérenne la dynamique actuelle.

Néanmoins deux enjeux ont été soulevés en atelier :

- Généralisation de la construction passive dès 2020 ;
- Densification et mesures de maîtrise de l'énergie dans les transports en commun.

Production d'énergie renouvelable à 2030

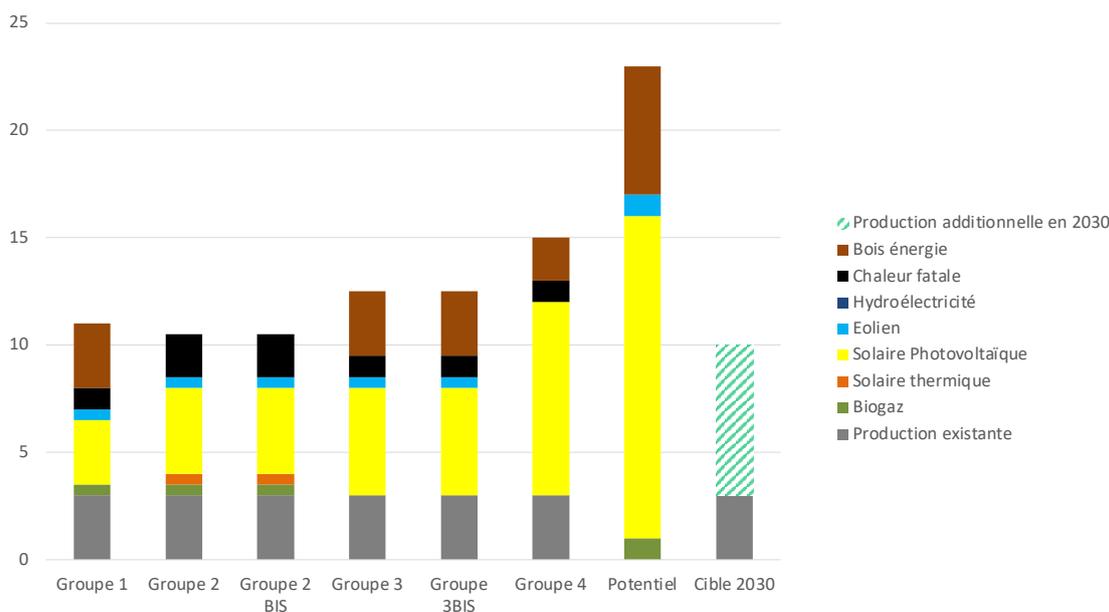
Les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « production d'énergie renouvelable », qu'ils se sont appliqués à poser sur un plateau représentant l'objectif de production d'énergie à 2030.

Les participants avaient la possibilité de développer des stratégies différentes mais toujours en lien avec les ressources du territoire. Les cartes mises à disposition représentaient en effet le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire.

Secteurs	Actions
Solaire Photovoltaïque	37 000 toitures individuelles (40m ² de moyenne) ou 2 200 grandes toitures (700 m ²). 510 ha au sol en 2030, qui peut être aussi déployé sur des surfaces de parking par exemple (équivalent à 102 000 places).
Solaire thermique	4175 installations individuelles d'ici 2030 (soit 4 m ² de capteurs) La faible rentabilité du solaire thermique par rapport aux panneaux photovoltaïques en toiture fait que nous n'avons pas identifié de potentiel de solaire thermique, un groupe a cependant souhaité mobiliser cette technologie, d'où l'objectif relativement faible.
Eolien	8 grandes éoliennes de 2,5 MW en 2030, soit l'émergence d'un parc sur le territoire
Bois énergie (consommation)	Renouveler le parc d'appareils de chauffage au bois obsolètes (foyers ouverts, vieux inserts ou poêles) en les remplaçant par des appareils de chauffage au bois bien dimensionnés pour des logements isolés, poêles à bûche performants, poêles à granulés, ou chaudières performantes : 26 000 appareils de chauffage au bois performants installés en 2030, en remplacement d'anciens équipements ou en installation

	<p>Inciter les personnes chauffées à l'électrique ou aux énergies fossiles à avoir recours au chauffage au bois en appoint ou en chauffage principal.</p> <p>Pour les chaufferies en 2030, le comité technique a proposé l'installation l'équivalent de 18 chaufferies bois de 1,5 MW, c'est-à-dire susceptible d'alimenter un réseau de chaleur pour connecter plusieurs bâtiments importants, équivalent à l'installation de 28 MW de puissance sur le réseau de chaleur urbain.</p>
Bois énergie (production)	<p>Le territoire dispose de ressources forestières modestes, complétées par les gisements hors forêt (bois de haies agricoles, de parcs et jardins...) et de valorisation de sous-produits du bois, liés directement à la consommation de bois d'œuvre du territoire. L'objectif affiché par les participants est donc de développer le recours à ce dernier gisement pour que la production du territoire (tous gisements confondus) dépasse la consommation, de l'ordre de 20 000 t par an, liés à la consommation de 20 000 m3 annuels supplémentaire de bois d'œuvre pour la construction d'ici 2030 (on évalue à environ 1t/m3 la production de connexes de scierie).</p>
Méthanisation	<p>Tous les groupes n'avaient pas accès à une carte méthanisation, provenant d'une confusion entre production existante et potentielle. En effet, la production actuelle est estimée à 56 GWh issus de déchets, et il y a débat sur la durabilité de ce gisement au vu des ambitieuses politiques de réduction de déchets et des autres gisements de substitution dont les combustibles solides de récupération, évoqués en séance, qu'on peut plutôt caractériser comme une énergie de récupération qu'une énergie renouvelable.</p> <p>Les groupes concernés ont utilisé cette carte, impliquant une production moyenne de 25 GWh, représentant 4 installations moyennes ou une installation industrielle.</p>
Chaleur fatale de récupération	<p>La chaleur fatale est déjà en partie valorisée, mais les participants ont souhaité développer cette énergie de manière ambitieuse, en mobilisant les deux tiers du potentiel en 2030, de l'ordre de 130 GWh de production annuelle.</p>

Bilan - cases recouvertes par le développement des énergies renouvelables



Traitement des contributions :

A la suite de l'atelier « Destination TEPOS », les hypothèses de mobilisation des gisements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable et de récupération ont été retravaillées avec les services de la Métropole dans le but de proposer aux élus des actions « ambitieuses et réalistes ».

Parmi les actions retenues en atelier TEPOS, seule l'ambition des actions de rénovation du parc bâti a été ajustée pour tenir compte des dynamiques actuelles de rénovation et de la difficulté/inertie à engager une rénovation massive de qualité (en particulier dans un parc de copropriétés).

Atelier changement

L'objectif de l'atelier était de répondre à la problématique « Comment mobiliser largement les acteurs et le grand public vers des comportements plus durables ? »

Au terme de l'atelier, les résultats suivants étaient attendus :

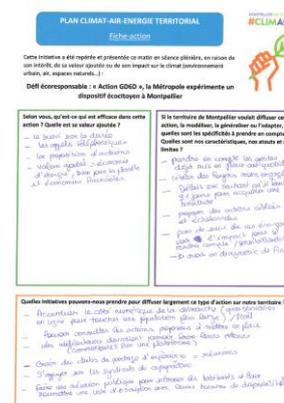
- Les participants se positionnent comme ambassadeurs et relais d'action auprès du grand public;
- Les participants contribuent à l'expression d'idées pour changer les comportements ;
- Les participants évaluent et priorisent leurs idées.

L'atelier s'est organisé en 3 temps :

- Un temps de forum ouvert où 5 panneaux ont été disposés pour présenter un défi lié au thème de l'atelier pour que les participants évoluent librement et y contribuent :
 1. La place accordée aux végétaux en ville peut permettre de rafraîchir l'espace public ;
 2. La mobilité individuelle des habitants peut atténuer son impact sur l'environnement ;
 3. La consommation des ménages peut produire moins de déchets ;
 4. Les entreprises et les collectivités peuvent tendre vers une économie circulaire ou « zéro déchet » ;
 5. La gestion de l'eau potable peut devenir une ressource préservée ;
- Un temps de travail autonome où 3 initiatives emblématiques permettant de démultiplier les comportements ont été présentées :
 1. Action menée par la ville d'Heidelberg pour réduire de 95 % sa consommation de CO² et de moitié sa consommation d'énergie ;
 2. Défi écoresponsable : « Action GD6D », la Métropole expérimente un dispositif écocitoyen à Montpellier ;
 3. Actions de sensibilisation des jeunes à la nature en ville et à la préservation de la biodiversité.
 4. Chaque équipe a instruit une fiche-action sur chaque initiative : qu'est-ce qui est efficace dans l'action ? valable/spécifique au territoire 3M ? Comment modéliser l'action ?
- Un temps de priorisation collective lors duquel les défis ont été priorisés.

Sur la base des idées partagées lors du forum ouvert, 10 propositions ont été extraites et ont fait l'objet d'un traitement particulier, via l'application de 4 critères (opportunité / facilité / économie / efficacité) :

1. Redéfinir la place de la voiture en ville au profit d'espaces verts ou d'espaces publics ;
2. Lancer des appels à projets pour végétaliser la ville sur l'espace privé (construction neuve ou rénovation) ;
3. Supprimer certains déplacements grâce au télétravail ;
4. Adapter les villes à la place du vélo : parkings, aménagements spécifiques, bande cyclable... ;
5. Massifier les dispositifs d'autopartage dans les quartiers (entreprises, citoyens, collectivités) ;
6. Engager la grande distribution et la restauration contre le suremballage et en faveur des emballages consignés ;
7. Créer des événements locaux autour de la cuisine en utilisant des produits bruts, pour éviter le gaspillage ;
8. Diversifier les ressourceries à l'échelle des quartiers : prêt de matériel, réemploi des encombrants, repair cafés... ;
9. Adapter la tarification de l'eau potable : prix, progressivité, saisonnalité... ;
10. Développer la réutilisation des eaux grises, eaux de pluie, eaux brutes, eaux de step, pour les usages domestiques et industriels.



En synthèse, les mots clés de l'atelier, résumés grâce à l'outil Beekast, peuvent être résumés selon le nuage de mots suivant :



Traitement des contributions :

Les contributions ont permis d'alimenter la construction de la stratégie. Les propositions 1, 3, 4 et 5, toutes relatives à la mobilité, ont alimenté l'orientation stratégique 2 « *Décarboner la mobilité, préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement* ». Les propositions 1 et 2 ont alimenté l'orientation 6 « *Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone* ». Les propositions 9 et 10 ont enrichi l'axe stratégique 7 « *Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages* ». Les propositions 6 et 7 contribuent à l'orientation 9 « *Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire* ». La proposition 8 est reprise dans l'axe stratégique 8 « *Territoire zéro déchet* ».

Atelier rénovation

La Métropole de Montpellier est engagée depuis plusieurs années dans le domaine de la rénovation thermique de l'habitat au travers notamment des missions qu'elle mène dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'ANAH, du programme « EcoCité Ville de Demain » qui cible les copropriétés et de la plateforme Rénov'Energie animée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et co-financée par la Métropole et l'ADEME.

Au regard de l'avancement de son action sur la rénovation, l'atelier est l'occasion de partir des retours d'expériences de la plateforme Rénov'énergie afin d'échanger sur les pistes d'amélioration, notamment sur la cible copropriété.

Plutôt que de travailler sur la stratégie, les échanges ont ainsi mis en exergue 3 champs d'intervention prioritaires pour massifier la rénovation énergétique des copropriétés :

- Faire un pré diagnostic énergétique ;
- Communiquer et mobiliser les copropriétés ;
- Ma copropriété dans 10 ans.

Pour chacun des axes, les propositions sont les suivantes :

Faire un pré diagnostic énergétique	Objectif : Détecter les copros qui vont faire des travaux dans 8 ans et engager une dynamique de rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les syndics • Enquête auprès des syndics pour détecter les travaux à réaliser dans les deux ans : Quelles sont les copropriétés qui ont des travaux de façade à engager dans les 2/3 ans ? • Réaliser une thermographie • Restituer les résultats et annoncer le questionnaire d'autodiagnostic • Réaliser un pré diagnostic • Présenter une frise travaux et embarquer la rénovation énergétique
Communiquer et mobiliser les copropriétés	S'appuyer sur les messages nationaux avec des exemples locaux Présenter le projet de rénovation de la copropriété	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher des retours d'expériences locaux • Cartographier les dynamiques recensant les copropriétés ayant fait l'objet de travaux de rénovation • Réaliser un avant/Après sous la forme d'un schéma avec les délais pour des changements • Programmer une réunion d'information collective pour présenter les projets de rénovation : Rénov'lution
Ma copropriété dans 10 ans	Toucher les personnes isolées pour qu'ils s'expriment Former les syndics, conseils syndicaux et copropriétaires	<ul style="list-style-type: none"> • Créer la rencontre dans les copropriétés par l'organisation d'évènements • 3M crée l'offre et fédère les acteurs • L'offre est un contenu de formation/accompagnement • Animation de projets: <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à s'organiser entre occupants, propriétaires (commissions, échanges, enquêtes...) - Apprendre à s'écouter, à conduire une réunion - Donner les outils pour décider, partager, construire collectivement • 3M communique sur son offre (magazine, affiches, flyers, site internet) et met en place un guichet unique d'accueil • 3M fait signer une charte d'engagement pour déclencher l'intervention (au plus près de la copro) • La formation se réalise + accompagnement méthodo dans la durée + un point d'étape collectif (retour expérience)

Elles ont finalement fait l'objet d'une synthèse sous forme de « kit » :

The image displays three informational kits for energy renovation of co-ownership buildings, each with a green header and a white body containing text, diagrams, and tables.

- Kit 1: RENOVIATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS - KIT: Faire un pré diagnostic énergétique rapide de la copro**
 - Section 1: IDENTIFIER L'ÉTAT DE LA COPROPRIÉTÉ (Garage, Chauffage, Eau chaude, etc.)
 - Section 2: RECEVOIR LES DIAGNOSTICS DE CONSTAT PRÉLIMINAIRE (ET/ES DES HABITAGES ET VOTRE COPRO ?)
 - Section 3: RECEVOIR LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE) ET LE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)
 - Section 4: DÉVELOPPER UN SERVICE - thermographie de votre copro
 - Section 5: Y'a-t-il une opportunité de production d'énergie renouvelable pour ma copro ?
 - Section 6: FACTEURS DÉCLÉCHEURS DE TRAVAUX
 - Section 7: Conseil - L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE en quoi ça consiste ?
- Kit 2: RENOVIATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS - KIT: Comment communiquer et mobiliser les copropriétaires**
 - Section 1: LE COÛT DES TRAVAUX RÉNOUVERABLES DES IMMOBILISÉS TRAVAIL
 - Section 2: AVOIR UN BÉNÉFICIAIRE
 - Section 3: DES BILANS ÉNERGÉTIQUES DE VALORISATION DES BIENS ET APPROCHE À LA REVENTE
 - Section 4: PRÉFÉRENCES DES COPROPRIÉTAIRES
 - Section 5: ADAPTER LE DISCOURS SELON LES COPROPRIÉTAIRES
 - Section 6: RECHERCHER DES DÉCLICHS À CONNAÎTRE
- Kit 3: RENOVIATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS - KIT: Ma copropriété dans 10 ans**
 - Section 1: COMMENT ÉVALUER UNE ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTAIRES
 - Section 2: IDÉES DE QUESTIONS À SE POSER
 - Section 3: Comment développer les services ?
 - Section 4: Quel est ce qui est réalisable / réalisable ?
 - Section 5: Quels services développer ?
 - Section 6: Comment se déployer les progrès de ses ambitions ?

Traitement des contributions :

Les contributions ont permis d'alimenter les fiches actions 1.1 et 1.2 sur leurs volets accompagnement des copropriétés. Les dispositifs actuels ont ainsi été renforcés par la mise en place du Guichet Unique Rénov'Occitanie qui s'appuie sur l'ALEC avec l'aide de la Région Occitanie.

3.3. ENERGAÏA

Le Plan climat a été présenté aux partenaires et acteurs du territoire aux différentes phases d'élaboration :

Energaïa 2018 : Présentation du Plan climat lors de la conférence : « Cap vers Montpellier Métropole solaire : comment adapter le territoire et favoriser l'intégration des énergies renouvelables ? »

Cette intervention a notamment été reprise dans un article de la lettre M.



Energaïa 2019 : Présentation de l'engagement de neutralité carbone du Plan climat et de ses déclinaisons

Lors de cette édition, une tablette était mise à disposition sur le stand, afin de contribuer à la concertation en ligne du PCAET. Ces contributions alimentaient automatiquement la consultation du public en cours. Ainsi, 10 personnes ont participé depuis le stand. Les contributions ont été ajoutées dans le paragraphes relatif au dispositif de consultation permanent en ligne.

Energaïa 2021 : Présentation du projet de Plan Climat par Isabelle Touzard

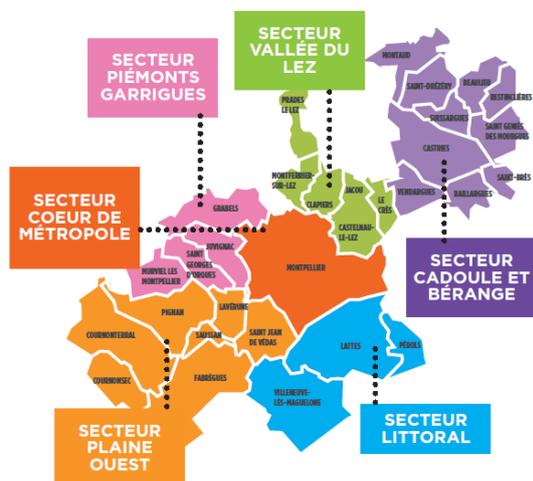


Energaïa 2022 : Mise à disposition des visiteurs de la plaquette Grand public et communication sur le cadastre solaire.

Traitement des contributions :

Les contributions fournies lors de l'édition 2019 ont alimenté le Plan climat dans le cadre du dispositif de consultation en ligne.

3.4. MOBILISATION DES COMMUNES EN ATELIERS DE SECTEURS



Des temps en ateliers spécifiques ont été organisés avec les Maires, sur les 6 secteurs du SCoT, dans une volonté de mise en opérationnalité, au travers du Plan Climat, dans le prolongement des travaux engagés avec les Maires dans le cadre de la révision du SCoT et de son défi 1 : LA METROPOLE ACCLIMATEE.

La première session d’ateliers visait à présenter la démarche Plan Climat et les éléments de diagnostic. Ces premières rencontres, pour la démarche Plan Climat, ont notamment permis d’évoquer le mode d’association des communes, de demander des précisions sur les méthodes de calculs et d’élaboration du diagnostic.

Les Communes ont également demandé la mise à disposition des données de diagnostic à la maille communale.

Traitement des contributions :

Les réponses aux questionnements des communes ont été apportées en séance, notamment celles relatives à l’association des communes, au schéma de gouvernance, mais également les questions plus méthodologiques.

Les demandes ont également été prises en compte dans le cadre de la démarche d’élaboration du Plan climat. Ainsi, les données territoriales ont été déclinées à la maille communale. Les données pertinentes seront transmises aux communes le souhaitant.

Lors de la deuxième session d’ateliers, il s’est agi de présenter les orientations stratégiques, de partager les retours d’expériences de chaque commune, de partager les enjeux territoriaux observés, d’identifier leurs actions de développement durable ou énergie-climat (Agenda 21, PCET communal...), afin de renforcer les engagements territoriaux à venir.

Les échanges lors des ateliers de secteurs réalisés à l’automne 2019 ont porté sur l’ensemble des engagements préfigurant la stratégie. Cela a notamment permis de préciser leurs contours. Quelques sujets spécifiques ont cependant retenu l’attention des Communes, qui ont émis les remarques suivantes :

- Rénovation de l’habitat :
 - Difficulté à suivre le nombre de rénovations réellement réalisées sur le territoire, ainsi que leurs ambitions en termes de performance énergétique ;
 - Un constat partagé de difficulté à mobiliser le passage à l’acte des ménages, malgré des moyens financiers importants des politiques publiques, notamment pour les copropriétés ;
 - L’expertise/l’appui de l’ALEC est un atout pour les communes et les citoyens.

- Végétalisation et rafraîchissement :
 - Un recours accru aux climatisations dans les écoles en contradiction avec les enjeux climatiques relevés ;
 - Réflexion essentielle quant aux essences à utiliser, notamment au regard des enjeux de besoin en eau et de risque incendie.
- Rénovation du patrimoine tertiaire et rôle d'exemplarité des collectivités.
- Recours aux produits bio et locaux dans les cantines scolaires déjà actif mais un besoin de structuration des filières.
- Accentuation nécessaire de la valorisation des biodéchets.

Certaines actions menées par les Communes ont également été mises en avant :

- Plan Climat communal des Villes de Castelnau, Lattes, Pérols et Baillargues ;
- Réponse de la Ville de Montpellier à l'appel à projet de l'Agence de l'eau sur la désimperméabilisation des cours d'école ;
- Mise en place d'une pelouse synthétique perméable (sans goudron en dessous) dans une cour d'école par Prades-le-Lez. Les résultats montrent qu'il y a moins de bruit, que cela apaise les enfants, et cela n'a pas été un souci à mettre en place avec les usagers et parents d'élèves ;
- La commune de Castelnau a bénéficié de 50% d'apport du fond de soutien d'investissement local pour la rénovation thermique des bâtiments communaux ;
- Internalisation d'un économe de flux à Juvignac ;
- Une voiture modulauto électrique a été installée en zone dense de Juvignac ;
- Juvignac mène un travail avec l'association « plantons 1 million d'arbres ». La 1^{ère} étape vise à recenser le nombre d'arbres sur la ville (patrimoine existant), puis de planter là où il y a du béton (pour lutter contre la désimperméabilisation et les effets d'îlots de chaleur) ;
- Réhabilitation thermique de l'école de la Castelle à Lattes.

Traitement des contributions :

Les échanges avec les Communes ont notamment permis de renforcer les deux engagements suivants, sur lesquels les retours étaient consensuels :

- La nécessité de mettre en avant l'enjeu relatif à la ressource en eau, au regard de l'urgence climatique que cela représente → Fiche 7.1 « Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité » et Fiche 7.2 « Sécuriser et diversifier les ressources en eau brute ».
- Les objectifs de recours aux produits bio et locaux dans les cantines scolaires, un engagement qui les concernent particulièrement → Fiche 9.2 « Structurer un approvisionnement durable et résilient » avec pour objectif du mandat : « 80% de bio ou local dans l'approvisionnement des restaurants scolaires ».

L'orientation 8 visant à « Devenir un territoire zéro déchet » identifie notamment le tri à la source des biodéchets et la définition du schéma directeur de valorisation des biodéchets (fiche 8.1).

L'exemplarité du patrimoine public et notamment des collectivités est également mis en avant au travers la création de 3 fiches dédiées à l'écoresponsabilité de la Métropole : dans son fonctionnement, sur son patrimoine, via un plan lumière. La Métropole veut afficher son exemplarité et celle des 31 communes au travers de la sensibilisation, l'information et la formation des services publics à tous les niveaux en inscrivant leurs actions au quotidien dans une démarche d'écoresponsabilité.

3.5. CONSULTATION DEMATERIALISEE VIA LE SITE INTERNET

La consultation du public s'est opérée à trois reprises :

- Une première, en continu, lancée lors du Forum partenarial du 27 mars 2019, via la mise en place d'une adresse mail et d'un formulaire en ligne.
- Une seconde mise à disposition du public en ligne et au siège de la Métropole sur 1 mois en janvier 2020.
- Une troisième, d'une durée de 1 mois, lors de la mise en consultation de l'ensemble du PCAET solidaire, diagnostic, stratégie et programme d'actions, ainsi que de son évaluation environnementale et le résumé non technique (du 10 février au 10 mars 2022).

Mise à disposition d'un registre au siège de la Métropole sur un mois (janvier 2020)

Les premiers éléments du projet de PCAET révisé (Diagnostic, Stratégie et Projet de programme stratégique) ont été mis à disposition du public sur le site Internet de la Métropole et au siège de la Métropole du vendredi 3 janvier 2020 au lundi 20 janvier 2020 inclus, où un registre a été mis à disposition. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une publication dans 2 journaux locaux.



**montpellier
Méditerranée
Métropole**

AVIS DE CONCERTATION PCAET

Par délibération n°M2018-270 en date du 20 juin 2018, le Conseil de Métropole a prescrit la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

Les premiers éléments du projet de PCAET révisé (Diagnostic, Stratégie et Projet de programme stratégique) seront mis à disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (aux jours et heures habituels d'ouverture) du vendredi 3 janvier 2020 au lundi 20 janvier 2020 inclus, où un registre sera mis à leur disposition. Les documents seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://www.montpellier3m.fr/connaître-compétences/climact>).

Pendant et après cette période, le public conserve la possibilité d'utiliser le formulaire sur la page internet dédiée au PCAET (<https://www.montpellier3m.fr/climact-concertation>), d'envoyer ses observations par mail à l'adresse suivante (transition.energetique@montpellier3m.fr), ou d'écrire un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Direction de la Transition Énergétique et Ecologique, 50 place Zeus - CS 39556 -34961 Montpellier cedex 2.

Aucune contribution n'a été laissée sur le registre. Deux contributions écrites ont été recueillies au siège de la Métropole. Ainsi, cette modalité de consultation n'a pas été retenue en 2022, au profit d'une consultation uniquement en ligne avec possibilité d'envoyer un courrier au Président de la Métropole.

Ces deux contributions provenaient d'un même acteur, et traitaient des enjeux relatifs à la préservation du parc Montcalm.

Ces contributions ont été traitées conjointement aux contributions reçues en ligne, dans le paragraphe ci-dessous.

Dispositif permanent de consultation en ligne (mars 2019 – janvier 2022)

Durant cette période, les habitantes et habitants de la Métropole ont pu donner leur avis sur la démarche, les objectifs poursuivis et le programme et apporter leurs idées.



La consultation d'une durée totale de 35 mois, *in itinere*, a permis de recueillir les avis des citoyens ou partenaires sur les documents provisoires mis en ligne progressivement :

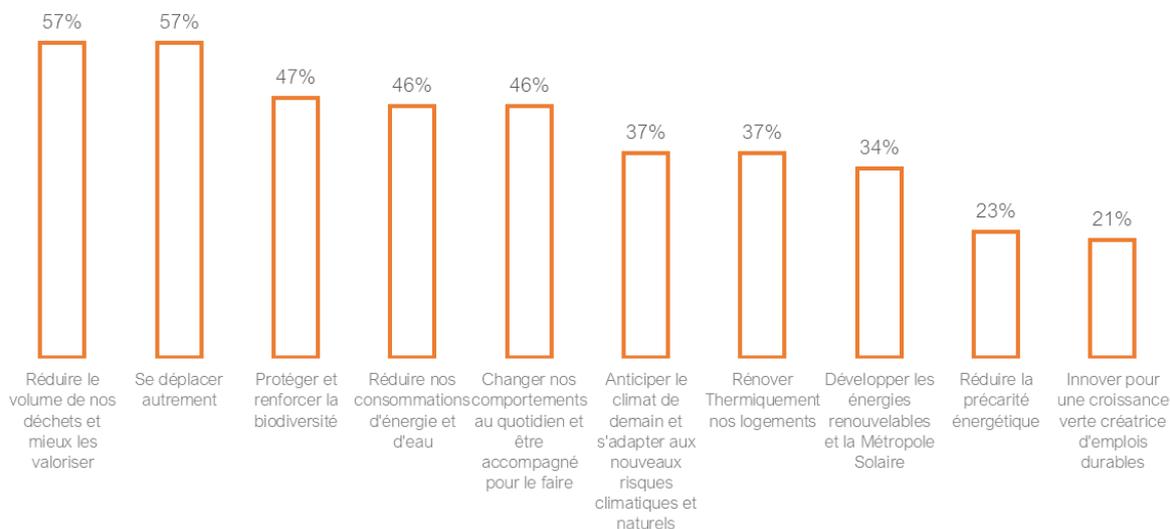
- Un diagnostic Energie-Climat Territorial ;
- Un avenir, une stratégie, des actions, présentant la stratégie de neutralité carbone de la Métropole, et sa déclinaison en 14 orientations ;
- Un projet de programme stratégique, préfigurant 30 actions opérationnelles vers un programme d'actions étalé sur 6ans.

Les contributions prenaient la forme suivante :

- *Nom :*
- *Prénom :*
- *Adresse mail :*
- *Êtes-vous un particulier ? :*
- *Si "non", quel est le nom de votre organisme ou de votre structure ? :*
- *Parmi ces thèmes, choisissez le/les plus représentatif(s) des enjeux du plan climat :*
 - *Rénover Thermiquement nos logements*
 - *Réduire la précarité énergétique*
 - *Anticiper le climat de demain et s'adapter aux nouveaux risques climatiques et naturels*
 - *Développer les énergies renouvelables et la Métropole Solaire*
 - *Réduire nos consommations d'énergie et d'eau*
 - *Changer nos comportements au quotidien et être accompagné pour le faire*
 - *Se déplacer autrement*
 - *Réduire le volume de nos déchets et mieux les valoriser* *Innover pour une croissance verte créatrice d'emplois durables*
 - *Protéger et renforcer la biodiversité*
 - *Observation sur les thèmes*
- *Ecrivez vos observations sur le/les thème(s) que vous avez choisi(s) :*
- *Ajouter un fichier (JPG. PNG. PDF.)*

Le PCAET a fait l'objet de **70 contributions (dont 68 en ligne et 2 en format papier)** apportées à 87% par des particuliers et à 13% par des entreprises. Les 10 contributions recueillies lors du forum Energaïa ont été intégrées à l'analyse.

Les contributions permettent dans un premier temps de faire ressortir des enjeux ciblés comme prioritaires par les participants :



5 enjeux ont été priorisés par presque la moitié des répondants, dont deux se démarquent plus particulièrement : **la mobilité et la réduction de la quantité de déchets**. Viennent ensuite la protection et le renforcement de la biodiversité, la diminution de la consommation d'énergie et d'eau ainsi que le changement de comportements au quotidien.

Les répondants ayant priorisés les enjeux de mobilité font notamment ressortir quelques propositions d'actions :

- Redistribuer l'espace pour laisser la place et sécuriser le recours aux modes actifs et collectifs ;
- Développer et améliorer les réseaux cyclables et de transport collectif ;
- Créer une zone à faible émissions sur le territoire ;
- Encourager le recours aux modes actifs, via des aides financières, de la sensibilisation, des dispositifs spécifiques à expérimenter (*un temps supplémentaire pour arriver au travail en « déplacement durable » pour inciter le recours à des modes actifs, parfois plus long qu'en voiture*).
- Proposer de nouveaux services de véhicules partagés (trottinettes) ;
- Expérimenter la production de nouveaux types de biocarburants ;
- Coordonner la politique de mobilité sur l'ensemble de la métropole ;
- Accompagner les communes au développement d'une mobilité apaisée, notamment à destination des scolaires (sensibilisation et incitation auprès des parents, aménagement des entrées d'écoles, mise à disposition de matériel...)
- Augmenter le nombre de P+Tram et d'aires de covoiturage en périphérie du centre urbain ;
- Rendre l'extension Vélo magg" comprise dans tous les contrats mobilité et les abonnements TAM ;
- Augmenter le nombre de stations vélo stations ainsi que de véloparcs, mais également les Vélo magg sur certaines stations.

Sur le sujet de la réduction des déchets les propositions foisonnent :

- Travailler avec les industriels afin de réduire les emballages, et à défaut utiliser des matériaux recyclés ;
- Développer les bornes de tri de biodéchets ;
- Favoriser le compostage communautaire ;
- Sensibiliser la population à la gestion des déchets, sa réduction, son tri, son coût ;
- Remettre en place la consigne des bouteilles en verre ;
- Fermer les poubelles publiques couvercle ou filet barrage afin de ne pas avoir de dispersion des déchets dans l'environnement ;
- Mettre en place la tarification incitative.

La thématique de préservation de la biodiversité apparait comme un objectif à viser par l'ensemble de l'action menée. Les propositions d'actions sont les suivantes :

- Systématiser le principe d'économie des ressources dans tout nouveau projet et limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Recourir aux espèces endémiques, ayant de faibles besoins en eau sur les espaces « verts » publics mais également les infrastructures telles que voies cyclables et piétonnes ou encore le long de l'autoroute de la LGV... et accompagner les communes dans leurs programmes de plantation ;
- Développer les forêts urbaines, bosquets, haies et arrêt de l'abattage de l'arbre en ville ;
- Imposer aux lotisseurs des mesures de protection de la biodiversité en compensation de leurs projets immobiliers (plantations de haies et d'arbres d'espèces méditerranéennes, installation de nichoirs, de cavités permettant aux insectes, aux chiroptères, aux oiseaux cavernicoles de nicher) ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauve-souris sur tous les bâtiments des instances de la Métropole et les bâtiments communaux ;
- Installer des hôtels à insectes et des nichoirs pour les oiseaux et les chiroptères dans tous les parcs des communes de la Métropole ;
- Accompagner les habitants de résidences privées dans la mise en place de composteurs et la végétalisation de leurs espaces.

Les propositions relatives à la préservation de la ressource en eau sont moins nombreuses, nous pouvons ainsi citer :

- Récupérer l'eau des douches pour arroser les espaces verts, nettoyer les rues ou alimenter en eau les toilettes ;
- Autoriser dans les vignes AOC les cépages adaptés à la sécheresse ;
- Construire des retenues d'eau pour conserver l'eau de pluie en trop ;
- Favoriser les réserves d'eau enterrées chez les particuliers ;
- Simplifier et autoriser la récupération et réutilisation des eaux grises, pour, par exemple, une réutilisation pour les eaux noires.

La sensibilisation au changement de comportement est fréquemment citée par les répondants. Cependant, elle présente généralement une entrée thématique. Quelques participants rappellent également l'importance de la prévention et de la sensibilisation auprès des scolaires.

Un second groupe d'enjeux relativement soutenus par les répondants rassemble le développement des énergies renouvelables, la rénovation thermique du bâti et l'adaptation aux changements climatiques.

Sur les enjeux de rénovation thermique de l'habitat et du tertiaire, voici les propositions qui ressortent :

- Encourager à l'amélioration des équipements de chauffage ;
- Développer les solutions de production centralisées de rafraîchissement ;
- Développer les toitures végétalisées et l'agriculture urbaine sur tous les toits plats des immeubles collectifs ;
- Modifier le PLU de telle manière que les nouveaux logements construits respectent l'ensoleillement des immeubles environnants ;
- Organiser un loto avec la population pour avoir la possibilité de voir rénover son logement ;
- Expérimenter de nouveaux dispositifs d'incitation auprès des entreprises (ex : un crédit Cotation Foncière des Entreprise (CFE) compétitivité énergétique).

Les propositions relatives à l'adaptation aux changements climatiques sont plutôt orientées sur l'organisation des temps sur le territoire, notamment l'instauration de la possibilité de travailler en soirée ou la nuit les jours de canicule.

Enfin, la réduction de la précarité énergétique ou encore l'innovation pour une croissance verte ressortent comme les enjeux les moins plébiscités par le choix des répondants.

À noter que quatre répondants ont sélectionné tous les enjeux, précisant que tous les sujets étaient à mener de front dans une stratégie globale. Un seul répondant cite l'enjeu d'exemplarité de la Métropole.

Traitement des contributions :

L'ensemble des thématiques à prioriser ont été maintenues dans la stratégie et le programme d'action du PCAET. En effet, comme deux répondants le suggèrent, l'ensemble de ces enjeux doivent être pris en compte dans une stratégie globale.

Cependant, le PCAET présente des actions incontournables, qui témoignent des enjeux clés du territoire et de l'ambition forte de la Métropole sur ces sujets. Ainsi, sur les thèmes mis en avant par les participants :

- « Se déplacer autrement » : cet enjeu fait l'objet d'une orientation stratégique déclinée en 4 fiches actions : 2.1, 2.2, 2.3, 2.4

Afin d'offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement, la Métropole s'engage pour une mobilité décarbonée, au travers de la gratuité totale des transports en commun pour les habitants de son territoire en 2023, de l'amélioration de l'offre de transport avec la mise en service de la ligne 5, le prolongement de la ligne 1 du tramway et la création de lignes BusTrambus à haut niveau de service, du déploiement du système vélo et de tous les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme, marche, covoiturage, autopartage, ...

La Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) contribuera, par ailleurs, à la réduction des niveaux de concentration dans l'air des polluants atmosphériques afin de rester en dessous des seuils critique et de l'encombrement de l'espace public et plus généralement des nuisances liées aux grands transporteurs.

- « Réduire le volume de nos déchets et mieux les valoriser » : la Métropole s'engage à atteindre un objectif ambitieux de « Territoire zéro déchet ».

La feuille de route « zéro déchet » élaborée par la Métropole s'articule autour de la prévention pour éviter la production de déchets, l'amélioration quantitative et qualitative des collectes sélectives de déchets recyclables et le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des ordures ménagères résiduelles (OMR).

L'enjeu relatif à la biodiversité est quant à lui traité dans une orientation dédiée « Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone » déclinée dans la fiche action 6.1 « Mettre en œuvre la stratégie biodiversité » mais également de manière transversale dans les fiches : 4.1 « Garantir la sobriété foncière », 5.2 « Préserver le cycle de l'eau et les milieux aquatiques », 6.3 « Engager la réflexion sur la séquestration carbone et sur le lien qualité de l'air-végétal » et 9.1 « Façonner un territoire agroécologique », mais également les fiches Eco-responsabilité de la Métropole et plus particulièrement, le Plan Lumière.

Bien que la rénovation des logements n'apparaisse pas dans les enjeux les plus prioritaires pour les contributeurs, elle est cruciale pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, et pour limiter la précarité énergétique. Ainsi, la Fiche 1.1 est également une action structurante du programme d'action.

Contributions écrites des partenaires

À la suite du Forum des partenaires et à l'ouverture de la consultation au grand public, deux partenaires membres du Comité des partenaires ont souhaité apporter leur soutien au Plan Climat via une contribution écrite.

Ainsi, dans son courrier du 10 mai 2019, GRTgaz salue la richesse du diagnostic et rebondit sur certains éléments clés :

- La présentation du potentiel de développement des gaz renouvelables en atelier, focalisée sur les potentiels des sites d'Ametyst et de Maera. GRTgaz rappelle que la Métropole peut compter sur d'autres sources de gaz renouvelables pour verdir son mix gazier, comme le recours aux procédés de gazéification de matières sèches issues des déchets, ou encore le recours au power-to-gas pour valoriser le surplus de production d'électricité pour pallier aux potentielles problématiques de stockage.
- L'optimisation de l'empreinte énergétique des mobilités via le recours au GNV, déjà engagé pour les bus métropolitains. GRTgaz propose de construire un maillage de station (bio)GNV sur le territoire pour encourager la filière.

La contribution de GRDF en novembre 2019 est quant à elle plutôt tournée vers le programme d'action et le rôle d'accompagnement de GRDF sur les différents axes stratégiques du Plan Climat.

Traitement des contributions :

À la suite de la réception de ces courriers, la Métropole a poursuivi le dialogue et la coopération avec GRTgaz et GRDF pour enrichir le programme d'action.

4. Co-construction du programme d'action

4.1. COMITE DES PARTENAIRES

Le comité des partenaires s'est réuni à deux reprises pour évoquer le programme d'action envisagé par la Métropole le 2 juin 2021 et pour présenter le projet finalisé le 14 février 2022.

Construction du programme d'action

Lors de cette réunion, les partenaires réaffirment le rôle décisif de ce mandat pour s'inscrire dans une trajectoire de transition écologique. Pour ce faire, la solidarité entre territoires est une fois de plus abordée, ainsi que des demandes de précisions pour caractériser certaines pistes d'actions, notamment liées à la mobilité, axe structurant du programme d'action.

Les partenaires demandent ainsi des précisions complémentaires sur la mise en place de la ZFE et soulignent la nécessité d'y associer les territoires voisins.

Les questions portent également sur la décarbonation de la flotte de transports collectifs et les solutions envisagées (GNV (décarboné), hydrogène, etc.). La Métropole précise qu'elle s'engage sur un mix énergétique. Ainsi, différentes technologies seront développées parallèlement, avec pour objectif d'atteindre un mix-décarboné.

Les partenaires mettent également en avant le risque sanitaire lié à la pollution atmosphérique.

Cette réunion est également l'occasion d'élargir à termes la composition du Comité des partenaires, notamment à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Traitement des contributions :

La composition du Comité des partenaires c'est élargi à quatre nouvelles structures depuis sa création. Les dispositions prises dans le cadre de la ZFE ont été précisées dans la fiche action correspondante (2.3 « *Mettre en place la zone à faible émission – mobilité* »). Dans ce cadre, la Métropole réaffirme son engagement à « *déployer des stations d'avitaillement multi-énergies décarbonées* ». Conformément aux échanges avec les partenaires, les « *EPCI voisins* » sont mentionnés dans les partenaires à mobiliser pour la mise en place de l'action.

Le risque sanitaire lié à la pollution atmosphérique est fortement intégré au projet de PCAET, repéré dans chaque document par un logo dédié pour en faciliter l'appropriation.



Présentation du projet PCAET finalisé

Lors de cette réunion, les partenaires ont échangé sur le projet PCAET finalisé.

Le Département de l'Hérault informe l'ensemble des partenaires qu'une thèse SIFFRE est actuellement menée, sur la recomposition spéciale des scénarios du DRIAS.

La problématique des cours d'eau urbains artificialisés est également évoquée. L'objectif poursuivi est d'atteindre le bon fonctionnement des cours d'eau, partout où cela est possible. En ce sens, l'EPTB SYBLE a introduit au SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens la notion d'Espace minimum de bon fonctionnement des

cours d'eau (EMBF)¹. Ce paramètre doit être intégré aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagements, et préservé.

Lors de la présentation de la fiche action sur la ZFE, l'ADEME a rappelé les dispositifs existants concernant l'accompagnement au changement. L'ADEME sera également partenaire de la mise en place de l'action. Les partenaires ont souligné l'importance d'accompagnement des particuliers et des acteurs économiques du territoire.

Les territoires voisins, n'ayant pas reçu la brochure relative à la ZFE souhaiteraient également en disposer pour informer leurs habitants.

A la demande des partenaires, les principes d'intégration de la qualité de l'air au PCAET sont rappelés en séance.

Les engagements forts en termes de rénovation de l'habitat et du tertiaire ont été soulignés. Cependant une attention particulière devra être portée sur le petit tertiaire, en concertation avec la CCI et la CMA.

Les partenaires ont également questionné l'organisation de la gouvernance sur les sujets abordés dans le PCAET, à l'image de la biodiversité. Un outil d'animation territoriale élargi pourrait être mis en place avec d'autres intercommunalités et pourrait se réunir deux fois par an pour échanger sur les enjeux communs.

L'Agence de l'eau a également demandé le niveau d'intégration des économies d'eau dans la fiche d'Eco-exemplarité. La Métropole a intégré cet enjeu à deux niveaux : à l'échelle de son patrimoine « *Lancer des campagnes de sensibilisation ciblées vers les agents et les usagers des équipements sur les économies d'eau* » et de ses compétences « *Intégrer aux contrats de délégation de service public des objectifs en termes de consommations d'énergie, d'eau...* ».

L'ADEME a souligné l'absence de fiche action relative à l'économie circulaire dans le programme d'actions.

Traitement des contributions :

L'ADEME sera ajoutée aux partenaires dans la fiche action relative à la mise en place de la ZFE.

La Métropole va poursuivre les échanges engagés avec les partenaires, et notamment les territoires voisins, au sujet de la ZFE-m.

Le Comité des partenaires, créé spécifiquement pour la révision du PCAET de Montpellier Méditerranée Métropole, s'est étoffé de nouveaux membres au regard des sujets abordés et a vocation à être pérennisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions 2021-2026.

Une fiche action dédiée à l'économie circulaire était en cours d'intégration au programme d'actions et a donc été ajoutée. Il s'agit de l'action 8.2 « *Développer l'économie circulaire* ». La réorganisation interne des services intègre également ce sujet avec la création d'un service dédié.



Le risque sanitaire lié à la pollution atmosphérique est fortement intégré au projet de PCAET, repéré dans chaque document par un logo dédié pour en faciliter l'appropriation.

¹ EMBF : largeur qu'il faut laisser autour du lit mineur pour permettre au cours d'eau de s'étendre lors des crues et de modifier son cours. Le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides et la circulation des espèces sont ainsi restaurés. Cet espace permet également de maintenir la capacité d'épuration du cours d'eau et des barrières naturelles qui limitent le transfert des polluants.

4.2. ATELIERS PARTENARIAUX

Les ateliers partenariaux, organisés à l'automne 2019, ont constitué le premier temps de travail sur le programme d'action. Ainsi, 10 ateliers thématiques ont été organisés :

- La place de l'eau et la place de l'arbre sur le territoire ;
- Prévention des déchets et économie de la ressource ;
- Intégration du développement durable dans les marchés ;
- Mobilités ;
- Rénovation énergétique des bâtiments ;
- Energies renouvelables et de récupération ;
- Evolution des comportements et des pratiques ;
- Ecoresponsabilité interne des collectivités ;
- Neutralité carbone des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain ;
- Les startups pour le climat.

Pour chaque atelier, l'objectif était double :

- Mettre en perspective les enjeux de la thématique concernée sur le territoire de la Métropole ;
- Identifier les actions en cohérence avec les objectifs visés.

Les synthèses des échanges sont présentées ci-dessous. Ils ont permis d'alimenter les fiches actions du programme actuel.

La place de l'eau et la place de l'arbre sur le territoire

Date	mercredi 9 octobre 2019, de 14h à 17h
Nombre de participants	35

L'atelier s'est organisé autour de 4 grands leviers :

1. Place de l'eau / Place de l'arbre : Comment intègre-t-on le végétal et la circulation d'eau dans les politiques d'urbanisme ?
2. Economie de la ressource en eau : Comment accélérer les politiques de préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ?
3. Arbre, outil d'adaptation : Comment l'arbre trouve sa place dans un contexte de changement climatique ?
4. Arbre, outil d'atténuation : Comment l'arbre permet d'atténuer les émissions de la métropole ?

Les actions prioritaires identifiées par groupe ont permis d'aboutir in fine aux fiches suivantes :

Leviers	Traitement des contributions :
	Intégration des axes forts dans les fiches actions, notamment :
Place de l'eau / Place de l'arbre	Les deux principaux thèmes ressortant des discussions sont : la conservation de l'existant et la renaturation. Ainsi, la conservation de l'existant se traduit : <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'eau dans la fiche 5.2 « <i>Préserver le cycle de l'eau et les milieux aquatiques</i> ». • Pour le végétal dans les fiches relatives à l'orientation « <i>Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone</i> »

	<p>La renaturation et l'intégration du végétal et de la circulation d'eau dans les politiques d'urbanisme se traduisent à plusieurs niveaux dans le plan d'actions, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche 4.2 « <i>Intégrer la neutralité carbone dans l'aménagement urbain</i> » : mise en œuvre opérationnelle de deux projets de renaturation d'envergure métropolitaine : secteur Fenouillet et secteur sud de la RM 113 au Crès • Fiche 5.3 « <i>Rendre le littoral résilient aux évolutions climatiques</i> », via la participation à la mise en œuvre du schéma d'intervention foncière sur les berges des lagunes palavasiennes et renaturer les parcelles acquises.
Economie de la ressource en eau	<p>Les trois principaux enjeux issus des échanges sont : la préservation des ressources, leur diversification, ainsi que la réutilisation des eaux usées.</p> <p>Les engagements de la Métropole pour la préservation de la ressource en eau sont développés dans les fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7.1 « <i>Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité</i> », notamment « <i>offrir une tarification écologique et solidaire</i> » et « <i>engager la Métropole et sa Régie dans l'économie de la ressource</i> » • 7.2 « <i>Sécuriser et diversifier les ressources en eau brute</i> », notamment dans l'objectif de poursuite et de développement de l'innovation pour la réutilisation des eaux usées traitées <ul style="list-style-type: none"> - Développer les expérimentations et soutenir les innovations ; - Eco designer – éco concevoir les nouvelles constructions d'habitat collectifs et individuels et l'urbanisme pour intégrer la réutilisation des eaux usées ; - Créer des unités de traitement des eaux alternatives et décentralisées et élargir à d'autres usages tels que le nettoyage des rues, des réseaux, ou la défense incendie.
Arbre, outil d'adaptation	<p>Les actions traitées transversalement lors de l'atelier, ont été traitées différemment dans le programme d'action.</p> <p>En effet, l'arbre trouve sa place à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour rafraîchir : fiche 6.2 « <i>Rafraîchir la ville en végétalisant</i> » ; • Pour nourrir : fiche 9.3 « <i>Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité et choisie</i> » ; • Pour abriter : fiche 6.1 « <i>Mettre en œuvre la stratégie biodiversité</i> » • En tant que facteur de risque incendie aggravé dans un contexte de changements climatiques : fiche 5.1 « <i>Protéger la population et les activités des risques climatiques</i> »
Arbre, outil d'atténuation	<p>Le rôle de l'arbre pour atténuer les émissions métropolitaines a été inscrit dans une fiche dédiée : fiche 6.3 « <i>Engager la réflexion sur la séquestration carbone et sur le lien qualité de l'air-végétal</i> ».</p> <p>En effet, la métropole a conscience que les moyens de promouvoir la séquestration carbone sur et hors territoire sont à engager pour que l'objectif de neutralité carbone à 2050 soit réalisable.</p>

Prévention des déchets et économie de la ressource

Date	jeudi 10 octobre 2019, de 9h30 à 12h30
Nombre de participants	13

L'objectif de l'atelier était de réinitier la réflexion sur la base du diagnostic réalisé en 2017, en prévision du lancement du PLPDma.

Ainsi, la Direction de la Métropole a présenté les enjeux territoriaux spécifiques à chaque flux de déchets. La discussion s'est naturellement développée autour de ces enjeux.

Quelques priorités d'action ont été évoquées :

- Accompagner le comportement des habitants sur la prévention et le tri à la source ;
- Réviser le Programme Local de Prévention des DMA ;
- Faire émerger / Structurer une économie locale de la fonctionnalité et du ré emploi ;
- Réfléchir aux collectes de rue « préservantes », en synergie avec l'objectif de propreté ;
- Développer le compostage pour un recyclage en « circuit-court » des biodéchets : individuel, collectif, de quartier ;
- Accompagner le respect du décret 5 flux pour les professionnels.

Traitement des contributions :

A l'issue de cet atelier, qui réouvre la concertation sur la thématique, une esquisse de la fiche action 8.1 « *Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source* » a été produite. Cette fiche action reprend des actions clés évoquées en séance.

Intégration du développement durable dans les marchés

Date	jeudi 17 octobre 2019, de 9h30 à 12h30
Nombre de participants	13

L'objectif de l'atelier était d'échanger autour de l'intégration du développement durable dans les marchés et du besoin d'accompagnement associé.

Dans un premier temps, les échanges ont permis d'identifier les différentes manières d'intégrer le développement durable dans les marchés, sachant qu'il est essentiel de le penser dans une démarche globale : de la définition du besoin à l'exécution du contrat.

La suite des échanges a permis d'identifier des pistes d'actions et plus globalement une stratégie d'intervention avec différentes phases de déploiement :

1. A court terme :

- Réinstaurer les plannings prévisionnels des marchés pour 2020 de manière à...
- ... prioriser les clauses à enjeux avec une montée en charge progressive :
 - Logique de seuil (marchés les plus importants) ;
 - Marchés emblématiques pour rendre la démarche visible ;
 - Marchés sous les seuils, moins contraignant ;
 - Marchés avec les partenaires ;
- ... étendre les initiatives existantes à l'ensemble des marchés dans le cadre de la plateforme clauses sociales.

2. A moyen terme :

- Repenser l'organisation des process pour qu'ils soient contraignants ;
- Formalisation du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ;
- *Le SPASER, créé par la loi TEcv, et inscrit dans le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, est obligatoire pour les collectivités dont le volume de commande publique dépasse 100 M€.*
- Réaliser un guide de la commande publique partagé avec les partenaires pour harmoniser les pratiques.

3. A long terme :

- Mettre à disposition les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le schéma ;
- Création d'une Direction Achat.

Traitement des contributions :

La tenue de l'atelier a permis d'identifier la feuille de route à mettre en place dans le cadre de la sous-action 3 de la fiche action Métropole Eco-responsable dans son fonctionnement : « *Elaborer le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et accompagner sa mise en œuvre* ».

Mobilités

Date	lundi 14 octobre 2019, de 9h30 à 12h30
Nombre de participants	28

L'atelier s'est organisé autour de 4 grands leviers :

1. Diminuer les besoins de déplacements : quels leviers ?
2. Développer le covoiturage et l'autopartage ou comment éviter les pratiques de la voiture « solo » ?
3. Comment penser l'usage partagé des espaces publics ?
4. Quelles solutions proposer aux plus fragiles pour faciliter leur mobilité ?

Les actions prioritaires identifiées par groupe ont permis d'aboutir in fine aux fiches suivantes :

Leviers	Actions prioritaires	Traitement des contributions :
Diminution des besoins de déplacements	<ul style="list-style-type: none">• Développer les infrastructures et les démarches permettant de limiter les besoins de déplacement• Favoriser les logistiques urbaines et les « derniers kilomètres » de livraison décarbonés	<p>Traitement des contributions : Intégration des axes forts dans les fiches actions, notamment :</p> <p>Sur le volet « déplacements de personnes », la fiche 2.4 « <i>Apaiser la Métropole</i> » prévoit de « <i>réorganiser le fonctionnement temporel de la ville</i> », s'inscrivant dans le contexte de crise sanitaire généralisant le télétravail, mais également dans la <i>logique de la « Ville du ¼ d'heure » et de la « Métropole des courtes distances » qui nécessitent de lier urbanisme, économie de proximité et transports.</i> »</p> <p>Sur le volet « transport de marchandise », la fiche 2.1, prévoit « des locaux de distribution de grande et petite taille qui limiteront les trajets inutiles depuis la périphérie de la ville » et la fiche 2.3 identifie la mise en œuvre de la <i>feuille de route logistique urbaine en accompagnement de la ZFE-m.</i></p>

<p>Limitation des pratiques de la voiture « solo »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Plans de Mobilité Entreprises, PDEI, PDES • Faciliter le déploiement local d'une plateforme de covoiturage du quotidien • Faciliter les pratiques sécurisées et modernisées de l'auto-stop • Apporter un soutien financier aux opérateurs d'autopartage • Promouvoir l'utilisation de l'autopartage auprès des entreprises du territoire 	<p>La limitation des pratiques de la voiture solo passe par 3 leviers majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les transports en commun, via la gratuité du service et l'optimisation du réseau (fiche 2.1) ; • Développer le vélo (fiche 2.2) ; • Développer la marche à pied (fiche 2.4) ; • Accompagner les mobilités partagées : covoiturage, autopartage... (fiche 2.4).
<p>Usage partagé des espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la voirie pour faciliter et sécuriser la pratique du vélo, de la marche et des nouvelles mobilités actives • Sécuriser les stationnements des modes doux • Favoriser le développement des zones apaisées dans les centre-villes • Mettre en place des politiques de restriction du stationnement • Mettre à disposition des espaces de stationnements dédiés à l'autopartage 	<p>Dans sa fiche 2.2, la Métropole prévoit d' « améliorer la qualité des infrastructures cyclables et la lisibilité du réseau, notamment en homogénéisant les aménagements cyclables (jalonnement cyclable/identité visuelle) », mais également en créant « 1 000 places de stationnement sécurisées dans les parkings en ouvrage propriété de la Métropole et déploiement de garages à vélos sécurisés sur tout le territoire métropolitain ».</p> <p>Dans le cadre de la conception du plan piétons, la Métropole s'engage à « généraliser des zones 30 et développer les zones de rencontres au sein des communes : afin de favoriser une reconquête de l'espace public par les citoyens et d'améliorer le cadre de vie des habitants. » Les piétons doivent se retrouver « au cœur de l'espace public, pour leur permettre notamment d'évoluer en toute sécurité. »</p> <p>La Métropole prévoit également des aménagements nécessaires à l'utilisation des usages partagés ? Ainsi, « en lien avec les territoires limitrophes et le Département, la Métropole devra aménager des aires de covoiturage stratégiquement localisées à l'entrée de son territoire. »</p>
<p>Mobilité pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place d'une plateforme locale de mobilité tous publics en lien avec les plateformes existantes sur 3M et les EPCI voisins • Faciliter l'achat par les personnes les plus modestes de véhicule non énergivore • Développer les solutions financières levant les contraintes de mobilités (micro-crédit, et tarification sociale des abonnements transport) 	<p>Pionnière en la matière, la Métropole s'engage dans un changement de paradigme total avec la mise en œuvre progressive de la gratuité de son réseau de transports publics pour les métropolitains (fiche 2.1). Cette gratuité permet d'améliorer de fait le pouvoir d'achat des métropolitains, répondant ainsi à l'enjeu social pour de nombreux habitants, les dépenses de transport représentant au fil des années, un poste de plus en plus important dans leur budget.</p> <p>La Métropole aide également financièrement les ménages afin de déployer l'usage du vélo sur le territoire. Ainsi, dans la fiche 2.2, la Métropole met en place un dispositif massif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, ainsi qu'une aide universelle à la réparation des vélos mécaniques.</p>

Rénovation énergétique des bâtiments

Date	mardi 15 octobre 2019, de 9h30 à 12h30
Nombre de participants	36

Cet atelier avait pour objectifs de :

- Partager des constats concernant les actions en cours en matière de rénovation énergétique du parc bâti ;
- Identifier et pré-dimensionner les actions nécessaires à une rénovation massive du parc bâti, à court terme (actions urgentes) et à moyen terme (actions structurantes).

Pour traiter des différents enjeux sur le territoire, trois tables rondes ont été formées :

- Renforcer la rénovation énergétique du parc de logements sociaux ;
- Passer du curatif au préventif dans la lutte contre la précarité énergétique ;
- Concilier massification et qualité des rénovations.
-

Les échanges ont ainsi permis d'identifier des pistes d'actions relatifs aux différents questionnements :

Enjeux	Actions	Traitement des contributions :
Logement social	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une exonération de Taxe Foncière pour les logements sociaux faisant l'objet d'une rénovation énergétique contribuant aux objectifs du PCAET. • Porter à la connaissance du milieu du bâtiment ce que pourra être le chantier de transition énergétique du parc locatif social et ses conditions d'accès. • Améliorer la connaissance énergétique de leur parc, évaluer les travaux et définir les priorités, les bailleurs présents proposent de se doter d'une ingénierie locale mutualisée soutenue par 3 M et ses partenaires. 	<p>Les échanges avec les bailleurs ont permis de caractériser l'action d'accompagnement de la rénovation thermique de l'habitat social.</p> <p>Ainsi, dans la fiche 1.1. de création « <i>d'un guichet unique de la rénovation énergétique du bâtiment</i> », la sous action 3 : « <i>aider les bailleurs sociaux à se doter d'une ingénierie sur le volet énergétique pour améliorer la connaissance de leur parc, évaluer les travaux et définir les priorités</i> » est directement issue de l'atelier.</p>
Précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un chef de file (une porte d'entrée) pour simplifier la compréhension des différents dispositifs de lutte contre la précarité énergétique : enjeu de lisibilité • Formation des acteurs sociaux/ménages à la précarité énergétique • Multiplication des diagnostics sociotechniques • Plan de sensibilisation aux écogestes • Abondement des prêts pour l'achat d'équipements électroménagers performants • Etendre le SLIME (programme de repérage des ménages en situation de précarité énergétique) à l'ensemble du territoire • Renforcement du FATMEE 	<p>Les échanges ont permis de mettre en exergue la nécessité de définir une fiche action dédiée à la précarité énergétique : fiche 1.2 « <i>Réorganiser et amplifier les dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique</i> ».</p> <p>Ainsi, les sous-actions suivantes sont issues de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « <i>Fédérer les acteurs et coordonner les dispositifs existants</i> » ; • « <i>Améliorer le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique</i> » ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'auto-réhabilitation accompagnée • Accompagnement à la mobilisation de l'éco-prêt Habiter Mieux 	<ul style="list-style-type: none"> • « Renforcer les dispositifs d'accompagnements et sensibiliser de façon ciblée ».
Massification et qualité des rénovations	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un guichet unique • Réfléchir à la création d'un fond de financement participatif et citoyen • Eco-conditionner les aides financières • Sensibiliser et former les professionnels • Créer un fonds de financement participatif et citoyen • Déployer une solution de tiers-financement • Faire évoluer la réglementation pour les copropriétés • Mener un diagnostic territorial du bâti • Systématiser le diagnostic technique complet préalablement aux travaux de rénovation • Définir plusieurs niveaux d'aides en fonction des ressources des ménages et des travaux 	<p>L'action de mise en place du guichet unique identifiée lors de l'atelier a été reprise comme fiche action spécifique (fiche 1.1).</p> <p>Ainsi, les autres axes d'intervention identifiés en atelier en découlent directement. La première sous-action est orientée sur l'accompagnement, alors que la seconde vise le financement. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Poursuivre et amplifier l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation performante de logement » ; • « Financer les travaux de rénovation énergétique des logements privés ».

Energies renouvelables et de récupération

L'élaboration du volet « EnR² » du programme d'action s'est construit dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies, en parallèle du Plan Climat. Le Schéma Directeur des Energies (SDE) a pour objectif la planification énergétique du territoire, en prenant en compte tous les réseaux d'énergie, afin que ceux-ci intègrent parfaitement les nouvelles formes d'aménagements, en particulier les productions locales d'électricité (photovoltaïque notamment), les réseaux intelligents, l'autoconsommation d'électricité renouvelable...

De façon plus globale, l'enjeu pour la Métropole est de jouer pleinement son rôle de gouvernance des réseaux d'énergie, pour assurer leur complémentarité, la cohérence de leur développement et les accompagner dans leur transition énergétique et climatique.

Cette ambition se traduit dans la fiche 3.1 « Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies ».

Plus opérationnellement, l'enjeu dans le cadre des ateliers est donc d'évoquer les actions permettant de développer la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire.

Les actions relatives aux réseaux de chaleur ayant été élaborées en concertation avec les opérateurs métropolitains, l'atelier partenarial s'est focalisé sur les autres potentiels, notamment le biogaz et le solaire.

Date	mardi 15 octobre 2019, de 14h30 à 17h30
Nombre de participants	28

L'objectif de l'atelier était de mettre en évidence, pour le biogaz et le solaire (notamment photovoltaïque (PV), dont le gisement est le plus important en termes d'ENR sur le territoire) :

- Les freins et opportunités au développement de projets ;
 - Les besoins des porteurs de projets potentiels.
- ⇒ Afin d'alimenter l'élaboration des actions du PCAET, en cohérence avec les objectifs visés.

Les actions identifiées comme prioritaires sont les suivantes :

- Aider financièrement à l'émergence de projets (tiers investissement, projets citoyens participatifs...°) ;
- Mieux communiquer sur les retours d'expériences et les potentiels ;
- Favoriser le développement du PV via les documents d'aménagement et d'urbanisme (PLUi, règlement de ZAC, Projets Urbain Partenariaux...).

Elles répondent aux principaux freins qui sont revenus spontanément sur plusieurs tables : la complexité du montage de projet, le manque d'informations fiables, le manque de volonté des maîtres d'ouvrages. L'aspect sur les acteurs a été moins travaillé par les participants, faute de temps et aussi parce que les participants se sentaient moins légitimes à désigner un pilote sur telle ou telle action. Les actions relevant de la collectivité en générale, et de 3M en particulier, étant cependant assez faciles à cerner.

Traitement des contributions :

Le développement des énergies renouvelables et de récupération fait l'objet d'une fiche action à part entière (fiche 3.2).

Certaines actions ont été intégrées au programme d'action :

- Bien que la Métropole ne propose pas de levier financier pour le développement des projets, elle s'engage à « *encourager les projets citoyens* ». Les modalités de soutiens seront précisées ultérieurement ;
- L'information et la communication se feront autour d'un cadastre solaire ;
- Pour favoriser l'émergence de projets, la Métropole identifie différents leviers en lien avec les documents d'aménagement et d'urbanisme :
 - « *identifier au schéma directeur des énergies les projets majeurs de PV et les inscrire au PLUi Climat* » ;
 - « *généraliser le recours au solaire sur les nouvelles constructions* » ;
 - « *intégrer une obligation « PV compatible » dans les documents d'urbanisme* ».

Evolution des comportements et des pratiques

Date	mercredi 16 octobre 2019, de 9h30 à 12h30
Nombre de participants	18

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les initiatives existantes sur le territoire, portées par la Métropole et ses partenaires en termes d'accompagnement aux changements afin de répondre aux questions suivantes :

1. Comment fait-on pour que les habitants et les acteurs du territoire modifient leurs comportements, deviennent des écocitoyens écoresponsables ?
 - Les participants sont unanimes pour dire que la communication institutionnelle ne suffit pas pour recueillir l'adhésion de la population et des acteurs du territoire.
2. Comment mobiliser les acteurs relais et instances existantes ?
 - La coopérative de services permettrait de servir de support pour déployer des services d'accompagnement au changement.

Traitement des contributions :

La coopération avec les Communes est reprise comme outil pour différents types d'actions : « *créer sur la Métropole des références de jardins urbains partagés* » et « *appui aux communes de 3M pour partager les expériences via la coopérative de services en s'appuyant sur l'expertise pilote de la Ville de Montpellier au travers du projet « Ma Cantine Autrement* » ».

L'accompagnement aux changements des agents et usagers des équipements métropolitains sont également évoqués dans la fiche action Eco-responsabilité de la métropole sur son patrimoine : « *Lancer des campagnes de sensibilisation ciblées vers les agents et les usagers des équipements sur les économies d'eau, d'énergie, sur la préservation de la qualité de l'air et la gestion des déchets, etc...* ».

L'accompagnement des acteurs du territoire se fait via la sensibilisation et l'accompagnement à l'engagement sociétal et la création d'une agence de développement dans la fiche action 10.1 « *Développer une économie à impact positif* ».

Ecoresponsabilité interne des collectivités

Date	mercredi 16 octobre 2019, de 14h00 à 17h00
Nombre de participants	19

L'objectif de l'atelier visait à répondre aux trois questionnements suivants :

- Comment devenir une collectivité, une administration éco-responsable ?
- Quelles actions la collectivité doit-elle mettre en place pour y parvenir ?
- Comment devient-on un éco-agent ? Un éco-élu ? De quoi ai-je besoin de la part de ma collectivité pour y parvenir ?

Dans un premier temps, les échanges ont permis d'identifier les actions mises en place dans les Communes et collectivités voisines.

Différentes priorités d'action ont ensuite été évoquées :

1. Achat de vélos à assistance électrique ;
2. Mise en place du télétravail ;
3. Déplacements professionnels en véhicules propres ;
4. Définition d'un projet managérial en cohérence avec le PCAET ;
5. Gratuité de l'abonnement transport en commun pour les salariés ;
6. Intégration du développement durable dans les achats publics ;
7. Identifier des éco-délégués dans les services ;
8. Réalisation de challenges interservices/interdirections ;
9. Organisation d'une journée sans voiture ;
10. Création d'un groupement de commandes ;
11. Création d'une coopérative de services.

Traitement des contributions :

Les échanges ont permis de préfigurer les axes de développement des fiches actions « Eco-responsabilité », et notamment d'identifier deux axes importants que sont le fonctionnement de l'organisation et le patrimoine.

On retrouve ainsi dans la fiche action relative au fonctionnement les différentes actions citées :

- Les enjeux de définition d'un projet managérial « projet d'administration » intégrant les enjeux du PCAET (action n°4) ;
- L'élaboration d'un SPASER (action n°6) ;
- La formation des élus et des agents (action n°7, 8) ;
- La décarbonation de la mobilité professionnelle (actions n°1,3, 5, 9).

Neutralité carbone des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain

Date	vendredi 18 octobre 2019, de 15h00 à 18h00
Nombre de participants	38

Les travaux menés en sous-groupes, sur la base d'un exemple de projet d'aménagement neutre en carbone, ont permis d'identifier des priorités d'action :

- Concevoir un aménagement du territoire neutre en carbone en illustrant les ordres de grandeur liés aux émissions carbone d'une opération d'aménagement : sol, construction (VRD, bâtiments), exploitation, mobilités induites ;
- Penser la labellisation des opérations de réhabilitation neutre en carbone ;
- Créer un label de proximité pour promouvoir l'usage de matériaux locaux, applicable aux matériaux biosourcés, comme aux autres matériaux de construction ;
- Mettre en avant les contrats de réciprocité territoriaux pour favoriser l'usage de matériaux locaux.

Traitement des contributions :

L'atelier a permis de préfigurer la fiche action 4.2 « *Intégrer la neutralité carbone dans l'aménagement urbain* », en complément des ateliers internes organisés dans le cadre de la labellisation Climat Air Energie. Ainsi les sous-actions suivantes ont été préfigurées suite à l'atelier :

- « *Systématiser le recours à la quantification des émissions carbone à chaque étape de l'élaboration des projets d'aménagement ou de renouvellement urbain (conception, réalisation).* » ;
- « *Intégrer la sobriété carbone de l'étape de la conception à la réalisation des projets d'aménagement et de renouvellement urbain/de parcs d'activités* » ;
- « *Promouvoir le bois d'œuvre et les matériaux biosourcés et de réemploi locaux dans la construction et la rénovation individuelle et collective* ».

Les startups pour le climat

Date	jeudi 17 octobre, de 15h00 à 18h00
Nombre de participants	8

L'objectif de l'atelier était d'échanger autour du besoin d'accompagnement des entreprises pour entreprendre autrement, tout en favorisant le développement d'une économie locale plus engagée.

Les principaux besoins identifiés sont les suivants :

- **Animation, accompagnement**
 - Evaluer l'engagement des entreprises du territoire (ex : création d'un défi entreprises à l'échelle de la Métropole, classement des bâtiments au regard de leur performance environnementale, suivi d'indicateurs opérationnels par site et définition d'un objectif à atteindre...).
 - Communiquer sur les entreprises labellisées ou certifiées pour faciliter la mise en réseau et permettre les retours d'expériences et prises de contact informelles ;
 - Informer sur les aides et accompagnements mis à disposition ;
 - Mettre à disposition des outils / données (ex : création d'un opendata, plateforme de covoiturage en fonction des zones d'activités, kit à l'installation recensant les bonnes initiatives locales : comment covoiturer, utiliser les TC, manger local... ? quelles aides de la Métropole ? réseau de capteurs sur la qualité de l'air intérieur ou d'une prestation permettant de faire des mesures sur site, checklist de quelques actions simples à mener) ;
 - Créer un référentiel pour récompenser les dynamiques d'engagement.

- **Formation**

- Proposer des « formation-action », où l'objectif n'est pas seulement de former mais également de mettre en pratique en travaillant sur des outils propres aux entreprises ;
- Intégrer un module dédié dans le parcours Jump'in du BIC ;
- Mettre à disposition de certificats à l'issue des formations de manière à valoriser les individus, les entreprises.

En synthèse, les participants étaient d'accord pour dire que la Métropole, via le BIC, était particulièrement performante et reconnue dans le secteur de l'innovation notamment. Il faut donc maintenant adapter les pratiques sur le volet environnemental pour devenir pionnier sur ces questions.

Traitement des contributions :

L'atelier avec les startups a permis d'alimenter la fiche 10.1 « Développer une économie à impact positif ». On y retrouve ainsi quelques actions évoquées en atelier, notamment la 1^{ère} sous-action « *Sensibiliser et accompagner l'engagement sociétal des entreprises et des acteurs socio-économiques* » :

- « *mettre en place et partager avec les entreprises un outil d'évaluation « Montpellier Impact Score » : production du référentiel avec les parties prenantes et mise en place d'une démarche de progrès, réalisation d'un événement annuel pour valoriser les bilan du territoire ;* »
- « *formations, coaching d'experts, rdv investisseurs, business camp, mentorat ;* »
- « *projet de plateforme en ligne de référencement des entreprises et parties prenantes ;* ».

4.3. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Au regard de la stratégie pour le territoire qui a été notamment bâtie par les groupes de travail constitués lors du forum du 27 mars, il a été proposé aux membres du Conseil de développement (CoDe) de participer aux différentes étapes pour nourrir cette stratégie dans le cadre de la révision du PCAET.

Pendant toute l'année 2019, des visites-présentations-conférences sont proposées afin d'enrichir les connaissances des membres sur le sujet :

- Mars 2019 : visite de la centrale Port Marianne
- Mars 2019 : participation au forum pour le climat
- Mai 2019 : visite du parc éolien d'Aumelas
- Juin 2019 : présentation de la révision du PCAET aux membres du comex
- Juin 2019 : conférence Francis Pisani
- Octobre 2019 : visite d'une structure photovoltaïque
- Octobre 2019 : visite de AMETYST
- Décembre 2019- janvier 2020. (à programmer) : visite barrage hydraulique
- Février 2020 : visite Demeter

Le CoDe a ainsi émis un premier avis le 6 décembre 2019 sur les premiers éléments de stratégie développés par la Métropole.

Dans cet avis écrit, le CoDe émet un avis favorable à la stratégie présentée et les préconisations suivantes :

1. **Mobiliser et responsabiliser** l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale, les associations, les citoyens-usagers car le changement climatique va exacerber les exclusions, il faut tendre vers une plus forte transition écologique inclusive ouverte, positive, valorisante, une culture centrée usage ;

2. **Réécrire** le contrat social qui lie le territoire à ses citoyens-usagers, en se projetant sur l'adaptation des comportements qu'il faudra réaliser dans les années à venir, en tenant compte de l'interconnexion des citoyens, des écosystèmes et des territoires et du besoin de repenser le vivre ensemble ;
3. **Accompagner** cette adaptation des comportements et des pratiques car les déformations du climat vont amplifier certaines postures. Cela nous engage à maîtriser les coûts énergétiques, hiérarchiser les volumes, sensibiliser auprès de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, citoyens à une agroécologie permettant le recours au territoire nourricier et une culture paysanne, s'engager vers une dynamique positive et définir une frugalité numérique de plus en plus affirmée pour travailler dans une économie résiliente.
4. **Réussir** cet accompagnement en s'appuyant sur l'adhésion et l'engagement et non sur la culpabilisation des usages. Cela sera une clé essentielle, tout comme valoriser le principe de réalité et privilégier le pragmatisme. L'individu est au centre. Il faudra proposer de nouveaux services aux usagers en ce sens ;
5. **Valoriser** les initiatives et créer une politique de recensement et de valorisation des actions positives portées que ce soit par les acteurs économiques, sociaux, et/ou les citoyens. La mise en place de solutions de « gamification », l'événementiel par la création d'une remise de trophées, par la création de maisons de la Transition Ecologique Inclusive sur les territoires de la Métropole.

Traitement des contributions :

Les cinq axes développés par le CoDe sont transcrits transversalement dans la stratégie. Ainsi, l'action de mobilisation, responsabilisation, accompagnement, valorisation, etc. des acteurs économiques fait directement écho à son orientation n°10 « *Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique* ».

Le recours au territoire nourricier et une culture paysanne est également repris dans son engagement n°9 « *Construire un système alimentaire durable et équitable du territoire* » : « *L'ambition de la Métropole est de développer un territoire à la fois nourricier et résilient face au changement climatique, qui préserve les ressources naturelles grâce aux effets vertueux d'une agroécologie qui respecte le milieu et favorise le développement de la biodiversité.* »

La notion d'inclusion, particulièrement mise en avant, est également structurante dans la stratégie à plusieurs niveaux :

- De la construction d'un système alimentaire durable et équitable du territoire (orientation 9) ;
- De la lutte contre la précarité énergétique (orientation 1) ;
- De la décarbonation de la mobilité et de la préservation de la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement (orientation 2) ;
- De la pérennisation de la ressource en eau et promotion de la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages (orientation 7).

La construction du programme d'action a également fait l'objet d'une mobilisation du Conseil de développement le 7 octobre 2019. Ainsi, en complément des ateliers partenariaux (notamment l'atelier adaptation réalisé dans le cadre du Forum), le Conseil de développement a travaillé sur des pistes d'actions complémentaires aux pistes déjà identifiées, et sur une priorisation, par typologie de territoire.

Typologie de territoire	Les priorités d'action	Traitement des contributions : N° de la fiche action traitant du sujet
Centre bourg et zones pavillonnaires	Créer et sécuriser des pistes cyclables / lien cyclable centre-bourg et ville centre	2.2 / 2.3 / 2.4
	Mixité des espaces, mixité sociale, mixité générationnelle, mixité fonctionnelle. Développer l'inclusion du numérique	4.1
	Respect du cheminement naturel de l'eau	5.2
	Végétalisation des centres bourgs avec des essences peu sensibles aux feux de forêts	6.2 / 6.3 / 5.1
	Proposer des abris oiseaux / insectes dans les jardins pavillonnaires	6.1
	Réactivation du lien ville – agriculture productive	9.1 / 9.2
	Création d'espaces / d'aérations pour la circulation d'air dans les centres bourgs	4.1
	Développement des mesures pédagogiques et formatrices (éducation)	10.1
	Renforcer le maillage de transport en commun	2.1
	Poursuivre logement « petit collectif par rapport à l'urbanisation verticale »	4.1
Centre urbain	Végétalisation de la ville	6.2
	Prévention des risques sanitaires des végétaux	5.1
	Désimperméabilisation des aires piétonnes	5.1
	Retour des espèces naturelles en ville	6.1
	Redéfinir le ratio surface totale / surface béton	4.1
	Développement de la mobilité active	2.4
	Développement des mesures pédagogiques et formatrices	10.1
	Imposer la végétalisation des toitures dans les projets immobiliers	6.2
	Développement signalétique, surveillance, sécurisation des pistes cyclables	2.2
	Rénovation thermique par le végétal	6.2
	Suppression du véhicule thermique	2.3
Littoral	Développement du tourisme actif et responsable (moins passif)	5.3 / 10.1
	Valorisation du comportement touriste pro-climat sous attribution d'avantages	5.3 / 10.1
	Développer les habitats maritimes responsables	5.3
	Développement d'accessibilité en bateau bus pour les zones bleues	5.3
	Relocalisation des activités : – Restitution de la place de la mer – Habitats temporaires sur pilotis (baux à long terme)	5.3
	Habitats durables sur pilotis	5.3
	Création de digues pour le développement des étendus polder à la néerlandaise	5.3
	Développement des mesures pédagogiques et formatrices	10.1
Zones naturelles et agricoles	Installation d'une usine de désalinisation de l'eau sur pilotis	5.3 / 7.2
	Réactivation du lien ville – agriculture productive	9.1 / 9.2
	Suppression du véhicule thermique, développement d'axes de transport collectifs et actifs pour connecter les espaces urbains	2.1 / 2.2 / 2.3 / 2.4
	Moins de pesticides pour améliorer la qualité des terres par captation de CO2	9.1
	Développement des mesures pédagogiques et formatrices	10.1
	Développement de l'agroforesterie	9.1 / 9.2
	Développement des variétés pour projection 2050	9.1 / 9.2
	Aides à la création de retenues d'eau	5.1
Préserver les espèces naturelles et la biodiversité	6.1	

Une présentation de l'ensemble du PCAET (dans sa version de projet pour Arrêt) a été réalisée par Isabelle Touzard, accompagnée d'Isabelle Le Vannier, auprès des membres du Conseil de Développement (CoDev) le 3 février 2022, au travers une visio-conférence.

Les questions et échanges ont porté sur :

- **La gouvernance**

- Une coopération inter-territoires : Implication de toutes les communes de la Métropole dans le PCAET
- Une gouvernance partagée entre élus
- Une coopérative de services de la Métropole envers les communes
- Expérimentations en cours dans certaines communes
- Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) : en cours.

- **La mobilité**

- Développement d'une logistique urbaine adaptée :
 - Voir les modalités d'actions proposées
 - Proposition en cours de mise à disposition de mini-véhicules pour fluidifier les déplacements métropolitains

- **L'eau**

- Réduction de la consommation d'eau dans les piscines : expérimentation en cours Piscine Olympique, récupération énergie des eaux usées des piscines pour préchauffer l'eau chaude sanitaire.
- S'inspirer de modèles du type traitement des eaux usées, le lagunage écologique.

- **La rénovation énergétique**

- Un système d'aides complexe : pourquoi ne pas créer une plateforme dédiée via le site web de la Métropole ? A cet effet, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat constitue une ressource accessible et propose un diagnostic gratuit.

Le Conseil de développement sera officiellement saisi courant 2022, afin d'émettre un avis sur le PCAET arrêté.

Suite à sa saisine, le Conseil de développement s'est prononcé en octobre 2022 sur le Plan Climat arrêté.

Ainsi, c'est à partir des 10 orientations stratégiques que la Commission a souhaité élaborer des propositions, faisant appel à la subjectivité des acteurs pour faire émerger, développer et rendre lisible une appropriation nécessaire du PCAET par tous les acteurs :



Orientation 1	- Programmer une action phare de rénovation immédiate et prioritaire sur un bâtiment public ou social à titre d'exemple et communiquer sur sa réalisation et ses résultats : « On le fait, faites-le », « ça coûte tant et on économise tant de CO2 »
	- Mettre en oeuvre un label propriétaire-bailleur écoresponsable avec une communication ciblée sur les copropriétés.
	- Accentuer l'information sur les dispositifs d'aide face à précarité énergétique.
	- Sensibiliser aux éco-gestes : créer et diffuser des tutos sur les réseaux sociaux, proposer des ateliers (chauffage, climatisation, électroménager...).

Orientation 2	- Améliorer les itinéraires vélos et piétons pour les rendre plus attractifs : ombrage, esthétique, points pause avec accès à l'eau, ...
	- Co-construire avec des habitants des itinéraires informatifs sur le territoire.
	- Aider les publics fragiles dans le cadre de la mise en place de la ZFE (Zone à Faibles Emissions).
Orientation 3	- Identifier les potentiels solaires et favoriser l'émergence de projets.
	- Expérimenter l'autoconsommation collective à travers un site favorable pour un premier projet exemplaire et favoriser les « communautés d'énergie ».
	- Développer les ombrières et les couvertures photovoltaïques sur les parkings.
	- Identifier et sensibiliser le bon niveau de décideurs (acteurs logements sociaux, copropriétés, etc.).
	- Supprimer les 7 500 chauffages au fioul à l'horizon 2030 et les remplacer par des énergies renouvelables en s'appuyant sur la promotion de différentes primes (Aide Plan Climat de 1 300 € et Prim Renov 2022).
Orientation 4	- Faire la promotion des bois d'oeuvre et des matériaux bio sourcés et de réemploi dans la rénovation individuelle et collective.
	- Former les acheteurs publics et privés aux clauses permettant de garantir des projets intégrant des biomatériaux et matériaux bio sourcés.
	- Amorcer la mise en oeuvre opérationnelle de 2 projets de renaturation d'envergure métropolitaine (une opération pilote sur le site commercial du Fenouillet à Pérols et sur le secteur sud RN 113 à Le Crès).
Orientation 5	- Développer la culture du risque.
	- Informer les nouveaux arrivés sur les risques du territoire et le diagnostic du PCAET : bons gestes et comportements décrits dans des plaquettes d'informations diffusées dans les offices de tourisme.
	- Préserver, restaurer et valoriser la trame bleue inscrite aux documents de planification.
	- Faire appliquer le décret du 25 janvier 2012, entré en vigueur en 2018, qui impose l'extinction de la publicité lumineuse, des enseignes lumineuses et panneaux publicitaires allumés la nuit, au minimum entre 1h et 6h du matin.
	- Mener des travaux de continuité écologique des cours d'eau (notamment l'équipement des passes à anguilles sur les seuils du Lez et de la Mosson).
	- Mettre en oeuvre projets de reconquête des lagunes côtières et leurs zones humides.
	- Porter les études d'opportunité des opérations de reconquête inscrites aux contrats Grand cycle de l'eau 2022-2024 des bassins versants.
- Inverser la tendance actuelle en plaçant en priorité l'absorption maximale de l'eau de pluie sur tout le territoire de la métropole : créer une multitude de petits et moyens dispositifs de pénétration des eaux de ruissellement et de pluie vers les nappes phréatiques.	

Orientation 6	- Remettre en état un continuum écologique emblématique par des actions ciblées avec la population.
	- Impliquer les citoyens dans la construction d'un atlas de la biodiversité de la métropole.
	- Initier des transformations dans toutes les écoles : concertations, enrichissement végétal et mini-structures de travail collectif avec tous les usagers de l'école : s'appuyer sur les enseignants, les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et diffuser des vidéos des réalisations.
	- Créer des « petits éléments remarquables » : haies, marres, murets pierre, tas de bois nichoirs, hôtels à insectes, prairies permanentes, postes d'observation, pour sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité.
	- Encourager la végétalisation en milieu urbain, y compris dans les espaces privés.
	- Intégrer des haies dans la Charte de l'arbre.
	- Faire prendre conscience aux habitants de la richesse de la biodiversité métropolitaine : atlas, points d'infos mobiles.
	- Informer sur les végétaux à privilégier en fonction de l'évolution climatique et en se servant du guichet unique.
	- Répertorier et créer, en urgence, dans un contexte de sécheresse et de canicule, toutes sortes de dispositifs pour maintenir les aires de fraîcheur encore existantes en ville comme en campagne.
Orientation 7	- Informer les habitants sur l'origine de l'eau potable de la Métropole.
	- Rendre visible et valoriser la présence de l'eau dans la Métropole.
	- Sensibiliser à des comportements économes en eau.
	- Sensibiliser à des pratiques vertueuses visant à préserver la qualité de l'eau.
	- Généraliser les fontaines/jeux d'eau dans les parcs publics.
	- Créer des puits perdus pour récupérer l'eau.
	- Informer sur la désartificialisation des sols.
	- Favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie.
	- Sensibiliser et informer sur le lien « températures et présence ou absence de végétation et eau ».
- Développer un système de traitement des eaux usées à destination de l'agriculture et des espaces verts, en remplacement de l'utilisation de l'eau brute.	
Orientation 8	- Associer l'ensemble des citoyens à la valorisation de leurs déchets (énergie).
	- Agir sur les comportements en matière de gaspillage alimentaire, de recyclage, de compostage.
	- Encourager les bonnes pratiques de tri en récompensant par des bons d'achat et/ou de réduction dans les commerces volontaires et produits locaux.
	- Proposer des visites virtuelles de centres de tri.

Orientation 9	- Encourager et faire connaître les potagers partagés.
	- Développer l'information sur les circuits courts.
	- Favoriser la création de fermes urbaines et évaluer leur impact sur les restaurations collectives et publiques.
Orientation 10	- Définir des objectifs mesurables et temporels (Méthode SMART : Un objectif SMART est un objectif spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel. Ces objectifs doivent être clairs et facilement compréhensibles pour être efficaces).
	- Construire des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire pour les sensibiliser aux décisions à venir dans un contexte de changement climatique.
	- Encourager et privilégier des stages dans des entreprises résilientes du territoire.
	- Accompagner les entreprises au changement sociétal (notamment les PME sans service RH) et les acteurs socioéconomiques.
	- Référencer les entreprises résilientes du territoire.
- Encourager les bonnes pratiques des acteurs publics et privés de notre région en communiquant sur « Les Trophées » et l'adaptation au changement climatique.	

Traitement des contributions :

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'une revue concernant l'intégration des contributions dans le PCAET. Ainsi, une partie des propositions fait déjà partie intégrante du projet. Concernant les propositions nouvelles, le projet d'administration vise à renforcer les moyens humains dédiés à l'animation territoriale et la valorisation des retours d'expérience ainsi que la mise en œuvre des préconisations.

Le PCAET va également faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation partagée.

De plus, des expérimentations sont en cours sur le territoire (exemple : St Drézéry pour réutiliser les eaux usées traitées). Le bilan à mi-parcours sera donc l'occasion de compléter le programme d'actions, enrichi des nouvelles propositions du Comité de développement.

4.4. MOBILISATION DES COMMUNES EN ATELIERS DE SECTEURS

Une seconde série d'ateliers de partage avec les Communes autour du programme d'actions, à l'automne 2021, a permis de recueillir de nouvelles contributions mais également d'identifier les besoins des communes :

- Besoin de données du diagnostic à l'échelle communale (qualité de l'air, consommation énergétique, précarité énergétique, cadastre solaire...);
- Volonté de certaines communes de promouvoir la rénovation thermique pour lutter contre l'habitat indigne et mieux cibler les publics pour lutter plus efficacement contre la précarité énergétique, s'appuyer sur les CCAS existants ;
- Besoin d'accompagnement sur les projets d'énergie renouvelable, de partage de connaissances sur les stratégies/outils de développement (y-compris projets citoyens) et sur les communautés d'énergie, de (micro) réseaux de chaleur ;

- Besoin de coordination sur une stratégie commune sur les espaces agro naturels (y-compris foncière) : biodiversité/agroécologie/ressources/risques ;
- Poursuite de l'accompagnement communal dans la mise en œuvre du plan lumière et de l'extinction de l'éclairage public ;
- Mise en œuvre dans le cadre du PCAET d'un plan de sensibilisation et d'information de la population ;
- Nécessité de mesurer l'impact des actions proposées au travers d'une évaluation.

Traitement des contributions :

Les besoins identifiés alimenteront les réflexions stratégiques à venir. Cependant, certains aspects sont d'ores et déjà retenus :

- Les données territoriales déclinées à la maille communale, pertinentes seront transmises aux communes le souhaitant ;
- L'accompagnement des communes dans le cadre du plan lumière et de l'extinction de l'éclairage public sera poursuivi → Fiche Eco-responsabilité n°3 ;
- La sensibilisation est traitée en transversalité dans le programme d'action. Ainsi, on la retrouve sur les Fiches relatives à la rénovation et à l'enjeu de précarité (1.1, 1.2), aux risques (5.1), à la biodiversité (6.1), à la réduction des déchets (8.1), aux acteurs économiques (10.1), à l'éco-responsabilité.
- Le suivi du Plan Climat, son bilan à mi-parcours et son évaluation à 6 ans permettront de mesurer l'impact du programme d'action.

4.5. PROPOSITION D'UN GROUPE D'ENFANTS SUR LES ENJEUX DE LUTTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil Municipal des enfants de la Ville de Montpellier et un groupe d'enfants de l'Ecolothèque se sont associés au PCAET, en proposant leur contribution. Ces derniers ont été accompagnés par un comité technique, qui les a aidés à s'immerger dans les sujets, à formuler leurs idées et à les rendre réalistes. De mars à juin 2019, les enfants ont ainsi participé à 8 ateliers (7 thématiques et 1 de synthèse), sur des thèmes aussi différents que le climat et la mobilité, la biodiversité et le rafraîchissement du territoire, le rôle des pollinisateurs, le modèle démonstratif « zéro déchet » de la nature, l'exemple des microalgues qui capturent le CO₂ de l'air et rejettent de l'oxygène...



Traitement des contributions :

La contribution des enfants a permis d'alimenter l'élaboration du programme d'action.

Voici des exemples d'actions retenues pour chacun des ateliers thématiques réalisés :

- Atelier 1 : Tous à vélo, sur des pistes cyclables sécurisées → fiche 2.2 « Déployer *le système vélo pour tous* » et fiche 2.4 « *Apaiser la métropole* » et concevoir des espaces publics, concevoir des villes « à hauteur d'enfant » apaisés et des itinéraires pour faciliter les modes actifs pour tous les déplacements qui s'y prêtent.
- Atelier 2 : Des cours d'écoles végétalisées : de l'ombre, de l'air, de la vie → fiche 5.1 « *Protéger la population et les activités des risques climatiques* » notamment « *accompagner les communes et les directions opérationnelles de la Métropole dans leurs projets de désimperméabilisation des cours des écoles et de l'espace public* ».
- Atelier 3 : Jardiner autrement pour les abeilles et les pollinisateurs → fiche 9.1 « *Façonner un territoire agroécologique* ».
- Atelier 4 : Cultiver et manger des produits bios et locaux → fiche 9.2 « *Structurer un approvisionnement durable et résilient* » avec un objectif du mandat : « *80% de bio ou local dans l'approvisionnement des restaurants scolaires* ».
- Atelier 5 : Aller vers le « Zéro déchets », et vers un modèle de consommation responsable ? → fiche 8.1 « *Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source dans un objectif « territoire zéro déchet* ».
- Atelier 6 : Créer des lieux pour réparer dans les quartiers → fiche 8.1 « *Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source dans un objectif « territoire zéro déchet* », notamment en réduisant « *la production de déchets : [...] en développant le recyclage, le réemploi et le faire soi-même* ».
- Atelier 7 : Eteindre les écrans et lumières des magasins la nuit pour protéger la biodiversité et faire des économies → fiche écoresponsabilité « *Plan lumière* » sur l'éclairage public.

4.6. MAGAZINE METROPOLITAIN

Au fur et à mesure de l'élaboration du Plan Climat, le magazine de la Métropole met en avant les engagements pris et mesures déjà portées.

Voici quelques exemples de parutions faisant référence au PCAET :

PLAN CLIMAT
Vers un territoire neutre en carbone

Face aux défis du changement climatique, la Métropole poursuit l'élaboration de son second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont la stratégie a été adoptée le 21 octobre en conférence des maires. Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées pour atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050.

Épisodes cévenols et méditerranéens, canicules, sécheresses... Le changement climatique est déjà perceptible et les prévisions des experts ne sont pas optimistes. À l'horizon 2100, l'estime à 4°C en moyenne la hausse de température et prévoit plus de 90 jours de forte chaleur par an. Face à ce constat, l'État a donné une feuille de route aux collectivités à travers la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi relative à l'énergie et au climat. Objectif : faire du pays un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050. La Métropole a relevé le défi en mettant en place son second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Une bataille sur tous les fronts
« Ce projet engage la bataille sur tous les fronts. Toutes nos actions passent par le prisme de la transition énergétique et écologique », a expliqué Philippe Sauret, président de la Métropole, maire de la Ville de Montpellier, lors de la présentation du PCAET en conférence de presse. Ce plan organise la gestion des ressources, la rationalisation des consommations

d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre pour lutter efficacement contre les évolutions climatiques.

Approuvé par les maires
Le PCAET a été lancé en mars dernier lors du Forum pour le climat. Après une phase de diagnostic, la mise en place de la stratégie s'achève pour laisser place au plan d'actions. Le 21 octobre, ses grandes lignes ont été approuvées à l'unanimité par un vote du conseil des maires, a précisé Philippe Sauret. Nous devons assurer la transition écologique du territoire. Pour cela, nous avons fait le choix d'un plan climat reposant sur une vraie co-construction équilibrée de la métropole.

Un plan ambitieux
La métropole solaire, la rénovation thermique et énergétique des bâtiments, la végétalisation du territoire... 14 orientations stratégiques (voir ci-contre) se dessinent aujourd'hui pour la mise en œuvre du Plan climat de la Métropole après une série d'ateliers menés avec les

communes et les acteurs du territoire. actions concrètes déjà fortement engagées qui seront déclinées à l'horizon 2030, 2050. « Notre Plan climat est ambitieux et nous avons aussi poussé le conseil jusqu'à l'intégrer dans les deux grands documents que sont le SCOT, Sch. de Cohérence Territoriale et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui vont guider la politique d'aménagement pour les 40 ans à venir précise Stéphanie Jaminin, vice-présidente déléguée au développement durable l'environnement, à la biodiversité et culture scientifique et technique, au Climat Air Énergie Territorial, adjointe maire de Montpellier.

« Toutes nos actions passent par le prisme de la transition énergétique et écologique »

Mmmag - Numéro 54 – Novembre 2019

en action

ENSEMBLE MOBILISÉS POUR LE CLIMAT.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
La Métropole s'investit pour le climat

Le lancement du second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a eu lieu lors du forum Climat'air le 27 mars au Corum. Ce moment plan, qui sera signé pour la période 2020-2026, engage communes et territoires à réduire les consommations d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre. Il prévoit également d'adapter le territoire aux changements climatiques. En voir : des évolutions profondes dans les pratiques sectorielles que sont le bâtiment, les transports, l'énergie, les déchets, la gestion des ressources.

Le second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration a pour objectif de diviser par quatre les émissions de CO₂ d'ici 2050. Il organise la gestion des ressources, la rationalisation des consommations d'énergie et des contributions des gaz à effet de serre pour lutter efficacement contre les évolutions climatiques.

Une stratégie d'adaptation
« Plus qu'un plan, il s'agit d'une véritable stratégie d'adaptation et d'adaptation du territoire aux changements climatiques qui fait suite au premier plan climat », explique Stéphanie Jaminin, vice-présidente de la Métropole déléguée au développement durable, à l'environnement, à la biodiversité et à la culture scientifique et technique, au Plan Climat Air Énergie Territorial et adjointe au maire de Montpellier. « Comme s'y est engagé le président Philippe Sauret, toutes les politiques menées par la Métropole passent par le prisme de la transition énergétique et écologique. Ce nouveau plan climat propose un changement profond pour les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur notre territoire.

« La transition écologique est une formidable opportunité de progrès social et économique »

STEPHANIE JAMININ, vice-présidente déléguée au développement durable, à l'environnement, à la biodiversité et à la culture scientifique et technique, au Plan Climat Air Énergie Territorial et adjointe au maire de Montpellier

bâtifier au plus grand nombre (voir p. 20-29), poursuit Stéphanie Jaminin. Le second plan climat 2020-2026 engage une véritable révolution individuelle et collective, synonyme de progrès social et de création d'emplois non délocalisables.

14 orientations stratégiques

Mmmag - Numéro 49 – Mai 2019

14 orientations stratégiques

Atténuer les émissions carbonées

- Rénover massivement l'habitat et le tertiaire et lutter contre la précarité énergétique (voir pages 26-33) ;
- Atteindre 100 % d'énergie renouvelable dans la consommation du territoire dont 25 % produite localement en 2050 ;
- Approvisionner 100 % du réseau de chaleur et de froid via des énergies renouvelables en 2050 ;
- Développer les mobilités multimodales « décarbonées » et la « vélorution » pour les déplacements intra et inter métropolitains ;
- Viser le zéro déchet non valorisé ou recyclé en 2050 (80 % en 2030) ;

Adapter les comportements et les pratiques

- Garantir la pérennité de la ressource en eau ;
- Atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » en 2050, intégrant les actions de désimperméabilisation de la Ville existante ;
- Réaliser la neutralité carbone pour toute opération d'aménagement ou de rénovation urbaine ;
- Engager 100 % des parcelles agricoles du Territoire en agroécologie selon la charte métropolitaine, et la reconquête de la totalité des friches agricoles en 2050 (100 % des parcelles publiques en 2030) ;
- Engager les entreprises de notre territoire dans leur transition écologique en s'appuyant sur le conseil de l'industrie positive (voir page 5) ;
- Rafraîchir la ville et séquestrer le carbone en plantant massivement ;
- Sensibiliser 100 % de la population aux changements climatiques ;
- Instaurer une gouvernance autour du Plan climat qui participera à son évaluation en continu.

Un plan climat co-construit

Plusieurs dispositifs d'animation, de concertation et de communication ont été mis en œuvre pour accompagner l'élaboration du Plan climat.

- Organisation du Forum Climat le 27 mars dernier au Corum ;
- Comité des partenaires : les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME, la CCI, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, les distributeurs d'énergie, les EPCI voisins ;
- Association des maires des 31 communes aux différentes étapes ;
- 11 ateliers thématiques et partenariaux, réunissant les services de la Métropole et des communes, ainsi que les acteurs du territoire ;
- Une page internet sur le site de la Métropole permet au grand public de se familiariser avec le sujet et d'apporter sa contribution volontaire ;
- Travail de sensibilisation des enfants initié avec le conseil municipal des enfants et l'école ;
- Implication du Conseil de Développement de la Métropole ;

Participes à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial en apportant votre contribution à la concertation montpellier3m.fr/climat

Le diagnostic du territoire

UN CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ PERCEPTIBLE

- Explosion de forte chaleur
- 0,3°C par décennie depuis 30 ans
- de pluie intense
- 33T de précipitations de sécheresses
- 340 arbres de catégories naturelles depuis 30 ans
- 6 cm d'érosion du rivage de la mer depuis 25 ans

NOS ÉMISSIONS DE CO₂ EN DIMINUTION

ÉMISSIONS DE CO₂ -9% (hors 2020)

3,1 tonnes par habitant par an

37% des émissions liées aux transports publics

33% des émissions liées au bâtiment

3% du tertiaire en usage agricole

NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE STABILISÉE

MÉTROPOLIS 1,54 tonnes équivalent pétrole par habitant par an

INDUSTRIE 1,80 tonnes équivalent pétrole par habitant par an

BIEN-ÊTRE 2,40 tonnes équivalent pétrole par habitant par an

49% provenant des bâtiments

45% provenant des transports

en action

DES IDÉES POUR AGIR

Afin d'élaborer le diagnostic réalisé par la Métropole, les participants au Forum Climat'air ont travaillé sur les thèmes de l'adaptation du territoire au climat de demain, de la reconquête agricole, notamment des zones périurbaines, de la base des consommations et du développement des énergies renouvelables qui amorce de la mobilisation des acteurs et du public vers plus de durabilité. Le résultat de ces séances de travail est intégré et intégré à la réflexion globale du PCAET.

CALENDRIER

EN COURS

- Consultation du grand public et des acteurs du territoire qui peuvent contribuer via le site internet de la métropole montpellier3m.fr/climat
- Élaboration de la stratégie.

À L'AUTOMNE

- Sorties du plan d'actions du plan climat

NOVEMBRE

- Mise à disposition du public du projet de plan climat air énergie territorial (PCAET)

DÉCEMBRE

- Mise au vote du PCAET en conseil métropolitain.

Participes à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial en apportant votre contribution à la concertation montpellier3m.fr/climat

PCAET (PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL)

Participez à la concertation
jusqu'au 7 mars



La Métropole développe ses capacités de production locale d'énergie renouvelable : 630 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés à la Cité des arts.

Le PCAET est un outil réglementaire permettant à la Métropole de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'insère dans la politique globale de la transition écologique et solidaire. Ce plan permet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il fixe ainsi 10 grandes orientations de la Métropole pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050. Une concertation publique a lieu du 7 février au 7 mars avant la tenue du conseil de Métropole le 22 mars. Pour vous informer et participer à la concertation, rendez-vous sur montpellier3m.fr/pcaet

1^{ER} JUIN

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UNE AIDE DE 1 300 EUROS

La Métropole prend en charge la réalisation d'audits pour des rénovations énergétiques ambitieuses et propose, depuis juin, une nouvelle aide de 1 300 euros aux propriétaires d'un logement individuel ou en copropriété. Cette offre sans conditions de ressources est cumulable avec les dispositifs existants. Ce sont 642 logements qui ont déjà bénéficié d'un audit. Il s'agit désormais de réaliser les objectifs ambitieux du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), soit 4 500 logements rénovés par an dès 2030.

Montpellier Métropole en Commun - Numéro 8 –
Janvier 2022

Montpellier Métropole en Commun - Numéro 9 –
Février 2022

CO'GITER

Répondre au défi climatique

La Métropole s'est donné pour mission de mettre en œuvre la transition écologique et solidaire. Une ambition qui passe par la réduction, par tous les moyens, de l'impact de l'activité humaine sur notre environnement. Explications.

“ On aura réussi si...
demain chaque enfant peut aller
à l'école à pied et à vélo en toute
autonomie et en sécurité, si nous
parvenons à donner plus de place aux
piétons et aux cyclistes, si la qualité
de l'air s'améliore, si la desserte en
transports publics permet à tous
les habitants de la métropole de
se déplacer mieux et sans polluer,
si le végétal reprend du terrain sur le
minéral... Nous aurons réussi aussi si
demain les jeunes parlent avec fierté
de leur territoire et des innovations
que nous avons contribué à créer ici,
avec l'aide des habitants ”

Michaël Delafosse,
président de la Métropole, maire de Montpellier



Apaiser et végétaliser notre territoire

La Métropole et ses 31 communes débutent la révision des politiques publiques qui régissent l'organisation du territoire : le Plan des mobilités, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), le Plan local d'urbanisme intercommunal climat (PLUI-Climat), la Zone à faibles émissions (ZFE)... Derrière ces termes techniques, s'affirme l'ambition d'apaiser les territoires, de lutter contre la pollution en développant les mobilités actives et les transports en commun. En parallèle, cette nécessaire transition des mobilités s'accompagnera de larges efforts pour végétaliser notre environnement, préserver les terres naturelles et agricoles en aménageant mieux nos villes et nos quartiers (voir p.14 à 17). Le renouvellement urbain des quartiers Mosson et Cévennes à Montpellier sera lui aussi engagé.

De nouvelles habitudes au quotidien

Améliorer la vie quotidienne de tous passe par une nécessaire évolution des comportements et des habitudes de chacun. Démontrer, par exemple, qu'il existe des alternatives à la voiture individuelle, aussi rapides et moins coûteuses... C'est aussi garantir à chacun, dans les villes et villages, des espaces publics (parcs, trottoirs, rues, pistes cyclables...) plus agréables à vivre pour les riverains, mieux adaptés pour les usagers les plus vulnérables et plus sûrs pour tous.

Co-construire les projets avec les habitants

Cette démarche globale ne peut pas se faire sans les habitants. C'est pourquoi ces derniers sont d'ores et déjà étroitement associés à la consultation pour repenser la place de la Comédie. Un cycle de réunions autour des mobilités se tiendra aussi prochainement. Avant d'aborder les grands enjeux du Plan climat en octobre, et de tenir les engagements pris par le président de la Métropole : arriver à la neutralité carbone dans la Métropole et éviter de consommer sur les zones naturelles et agricoles. À la fin de l'année, des réunions publiques se tiendront dans le cadre du PLUI-Climat. Crise sanitaire oblige, une plateforme numérique participative pour que les citoyens puissent être partie prenante des projets qui seront soumis à la concertation : participer.montpellier.fr

Vélo : l'autre transport gratuit

Économique, rapide, bon pour la santé, facile à utiliser et sans aucune pollution locale, le vélo est le mode de transport idéal pour se déplacer quotidiennement. Montpellier fait le choix de le promouvoir et de le rendre gratuit.

4 450 VÉLOS sont disponibles gratuitement à Montpellier Métropole en Commun.

500 000 PASSAGES ont été effectués par les usagers depuis le lancement de ce service.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Zero déchet Poubelle minceur, le défi

Le défi est de réduire les déchets. Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

75% DES DÉCHETS sont recyclés.

124 KG de déchets sont évités chaque année par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Acte 2 de la gratuité

Montpellier est la première métropole en France à rendre les transports gratuits. L'acte 2 de la gratuité vise à élargir le service à tous les habitants.

On aura réussi si... fin 2023, l'ensemble des habitants de la métropole bénéficie de la gratuité des transports en commun.

C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Transports publics : acte 2 de la gratuité pour les - de 18 ans et les + de 65 ans

La gratuité des transports en commun est étendue aux jeunes et aux personnes âgées.

321€ PAR AN de dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Quartiers apaisés : première étape aux Arceaux

Moderniser les quartiers de Montpellier et dans les communes qui ne sont pas entièrement urbanisées, comme les Arceaux. C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

On passe à l'action !

Engagement, végétalisation, logement, aménagements de transports publics, actions de proximité, services pour les habitants, formation et les habitants des quartiers plus vertueux.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Transition écologique : les communes s'engagent

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les communes à adopter des comportements plus responsables.

39% des communes ont adopté un plan climat.

20kWh de consommation d'énergie par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Quelles solutions pour répondre à l'urgence ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Tarifification incitative : comment ça se passe ailleurs ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Zero déchet Poubelle minceur, le défi

Le défi est de réduire les déchets. Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

75% DES DÉCHETS sont recyclés.

124 KG de déchets sont évités chaque année par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Acte 2 de la gratuité

Montpellier est la première métropole en France à rendre les transports gratuits. L'acte 2 de la gratuité vise à élargir le service à tous les habitants.

On aura réussi si... fin 2023, l'ensemble des habitants de la métropole bénéficie de la gratuité des transports en commun.

C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Transports publics : acte 2 de la gratuité pour les - de 18 ans et les + de 65 ans

La gratuité des transports en commun est étendue aux jeunes et aux personnes âgées.

321€ PAR AN de dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Quartiers apaisés : première étape aux Arceaux

Moderniser les quartiers de Montpellier et dans les communes qui ne sont pas entièrement urbanisées, comme les Arceaux. C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

On passe à l'action !

Engagement, végétalisation, logement, aménagements de transports publics, actions de proximité, services pour les habitants, formation et les habitants des quartiers plus vertueux.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Transition écologique : les communes s'engagent

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les communes à adopter des comportements plus responsables.

39% des communes ont adopté un plan climat.

20kWh de consommation d'énergie par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Quelles solutions pour répondre à l'urgence ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Tarifification incitative : comment ça se passe ailleurs ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Zero déchet Poubelle minceur, le défi

Le défi est de réduire les déchets. Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

75% DES DÉCHETS sont recyclés.

124 KG de déchets sont évités chaque année par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Acte 2 de la gratuité

Montpellier est la première métropole en France à rendre les transports gratuits. L'acte 2 de la gratuité vise à élargir le service à tous les habitants.

On aura réussi si... fin 2023, l'ensemble des habitants de la métropole bénéficie de la gratuité des transports en commun.

C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Transports publics : acte 2 de la gratuité pour les - de 18 ans et les + de 65 ans

La gratuité des transports en commun est étendue aux jeunes et aux personnes âgées.

321€ PAR AN de dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Quartiers apaisés : première étape aux Arceaux

Moderniser les quartiers de Montpellier et dans les communes qui ne sont pas entièrement urbanisées, comme les Arceaux. C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

On passe à l'action !

Engagement, végétalisation, logement, aménagements de transports publics, actions de proximité, services pour les habitants, formation et les habitants des quartiers plus vertueux.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Transition écologique : les communes s'engagent

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les communes à adopter des comportements plus responsables.

39% des communes ont adopté un plan climat.

20kWh de consommation d'énergie par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Quelles solutions pour répondre à l'urgence ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Tarifification incitative : comment ça se passe ailleurs ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Zero déchet Poubelle minceur, le défi

Le défi est de réduire les déchets. Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

75% DES DÉCHETS sont recyclés.

124 KG de déchets sont évités chaque année par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Acte 2 de la gratuité

Montpellier est la première métropole en France à rendre les transports gratuits. L'acte 2 de la gratuité vise à élargir le service à tous les habitants.

On aura réussi si... fin 2023, l'ensemble des habitants de la métropole bénéficie de la gratuité des transports en commun.

C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Transports publics : acte 2 de la gratuité pour les - de 18 ans et les + de 65 ans

La gratuité des transports en commun est étendue aux jeunes et aux personnes âgées.

321€ PAR AN de dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Montpellier Métropole en Commun – Juin 2021

Quartiers apaisés : première étape aux Arceaux

Moderniser les quartiers de Montpellier et dans les communes qui ne sont pas entièrement urbanisées, comme les Arceaux. C'est une vraie mesure de justice sociale qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes, des familles monoparentales et des ménages les plus fragiles.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

On passe à l'action !

Engagement, végétalisation, logement, aménagements de transports publics, actions de proximité, services pour les habitants, formation et les habitants des quartiers plus vertueux.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Transition écologique : les communes s'engagent

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les communes à adopter des comportements plus responsables.

39% des communes ont adopté un plan climat.

20kWh de consommation d'énergie par habitant.

Montpellier Métropole en Commun – Mai 2021

Quelles solutions pour répondre à l'urgence ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Tarifification incitative : comment ça se passe ailleurs ?

Montpellier Métropole en Commun a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Montpellier Métropole en Commun – Mars 2021

Le Drive en Vrac

Consommer différemment, en intégrant les circuits courts.

Le Drive en Vrac est un service innovant qui permet de commander en ligne et de récupérer gratuitement ses produits frais à domicile. Cette initiative vise à réduire les emballages et à soutenir les producteurs locaux.

Repar café : pas question de jeter, on répare

Plus qu'un lieu de réparation, le Repar café est un espace de rencontre et de partage. Les participants apprennent à réparer leurs objets tout en discutant et en échangeant des conseils.

Mmmag – Mars 2021

Au paradis du circuit court

Offrez-vous un plaisir gourmand et soutenez les producteurs locaux. Découvrez nos conseils pour profiter au maximum de vos achats.

10 conseils pour profiter au maximum de vos achats :

1. Achetez local et de saison.
2. Privilégiez les produits bio.
3. Choisissez les produits emballés dans des matériaux recyclés.
4. Évitez les produits transformés.
5. Privilégiez les produits à faible teneur en sucre et en sel.
6. Achetez des produits durables.
7. Privilégiez les produits locaux.
8. Choisissez les produits emballés dans des matériaux recyclés.
9. Évitez les produits transformés.
10. Privilégiez les produits à faible teneur en sucre et en sel.

Mmmag – Mars 2021

en action

MOBILITÉS

Une ZFE, c'est quoi ?

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) est une zone où l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants. Cette mesure vise à réduire la pollution atmosphérique et à encourager l'usage des modes de transport durables.

LES AUTOMOBILES DE LA ZONE

- Véhicules à moteur thermique de moins de 120 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 120 à 160 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 160 à 200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 200 à 250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 250 à 300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 300 à 350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 350 à 400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 400 à 450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 450 à 500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 500 à 550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 550 à 600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 600 à 650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 650 à 700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 700 à 750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 750 à 800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 800 à 850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 850 à 900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 900 à 950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 950 à 1000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1000 à 1050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1050 à 1100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1100 à 1150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1150 à 1200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1200 à 1250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1250 à 1300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1300 à 1350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1350 à 1400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1400 à 1450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1450 à 1500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1500 à 1550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1550 à 1600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1600 à 1650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1650 à 1700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1700 à 1750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1750 à 1800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1800 à 1850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1850 à 1900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1900 à 1950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 1950 à 2000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2000 à 2050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2050 à 2100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2100 à 2150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2150 à 2200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2200 à 2250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2250 à 2300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2300 à 2350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2350 à 2400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2400 à 2450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2450 à 2500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2500 à 2550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2550 à 2600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2600 à 2650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2650 à 2700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2700 à 2750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2750 à 2800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2800 à 2850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2850 à 2900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2900 à 2950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 2950 à 3000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3000 à 3050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3050 à 3100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3100 à 3150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3150 à 3200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3200 à 3250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3250 à 3300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3300 à 3350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3350 à 3400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3400 à 3450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3450 à 3500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3500 à 3550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3550 à 3600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3600 à 3650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3650 à 3700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3700 à 3750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3750 à 3800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3800 à 3850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3850 à 3900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3900 à 3950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 3950 à 4000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4000 à 4050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4050 à 4100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4100 à 4150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4150 à 4200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4200 à 4250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4250 à 4300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4300 à 4350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4350 à 4400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4400 à 4450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4450 à 4500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4500 à 4550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4550 à 4600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4600 à 4650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4650 à 4700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4700 à 4750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4750 à 4800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4800 à 4850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4850 à 4900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4900 à 4950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 4950 à 5000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5000 à 5050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5050 à 5100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5100 à 5150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5150 à 5200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5200 à 5250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5250 à 5300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5300 à 5350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5350 à 5400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5400 à 5450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5450 à 5500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5500 à 5550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5550 à 5600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5600 à 5650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5650 à 5700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5700 à 5750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5750 à 5800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5800 à 5850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5850 à 5900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5900 à 5950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 5950 à 6000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6000 à 6050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6050 à 6100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6100 à 6150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6150 à 6200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6200 à 6250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6250 à 6300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6300 à 6350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6350 à 6400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6400 à 6450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6450 à 6500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6500 à 6550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6550 à 6600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6600 à 6650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6650 à 6700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6700 à 6750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6750 à 6800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6800 à 6850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6850 à 6900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6900 à 6950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 6950 à 7000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7000 à 7050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7050 à 7100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7100 à 7150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7150 à 7200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7200 à 7250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7250 à 7300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7300 à 7350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7350 à 7400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7400 à 7450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7450 à 7500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7500 à 7550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7550 à 7600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7600 à 7650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7650 à 7700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7700 à 7750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7750 à 7800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7800 à 7850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7850 à 7900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7900 à 7950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 7950 à 8000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8000 à 8050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8050 à 8100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8100 à 8150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8150 à 8200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8200 à 8250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8250 à 8300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8300 à 8350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8350 à 8400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8400 à 8450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8450 à 8500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8500 à 8550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8550 à 8600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8600 à 8650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8650 à 8700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8700 à 8750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8750 à 8800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8800 à 8850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8850 à 8900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8900 à 8950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 8950 à 9000 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9000 à 9050 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9050 à 9100 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9100 à 9150 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9150 à 9200 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9200 à 9250 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9250 à 9300 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9300 à 9350 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9350 à 9400 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9400 à 9450 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9450 à 9500 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9500 à 9550 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9550 à 9600 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9600 à 9650 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9650 à 9700 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9700 à 9750 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9750 à 9800 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9800 à 9850 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9850 à 9900 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9900 à 9950 cm³ de cylindrée.
- Véhicules à moteur thermique de 9950 à 10000 cm³ de cylindrée.

Mmmag - Janvier 2021

DOSSIER

Métropole durable

20 éco-gestes

Des conseils pratiques pour réduire votre empreinte carbone et protéger l'environnement.

1. Achetez local et de saison.
2. Privilégiez les produits bio.
3. Choisissez les produits emballés dans des matériaux recyclés.
4. Évitez les produits transformés.
5. Privilégiez les produits à faible teneur en sucre et en sel.
6. Achetez des produits durables.
7. Privilégiez les produits locaux.
8. Choisissez les produits emballés dans des matériaux recyclés.
9. Évitez les produits transformés.
10. Privilégiez les produits à faible teneur en sucre et en sel.
11. Réduisez votre consommation d'énergie.
12. Utilisez des ampoules à économie d'énergie.
13. Éteignez les lumières quand vous quittez une pièce.
14. Utilisez des appareils électroménagers à classe énergétique élevée.
15. Réduisez votre consommation d'eau.
16. Prenez des douches courtes.
17. Réparez les fuites d'eau.
18. Utilisez des produits ménagers écologiques.
19. Réduisez votre consommation de papier.
20. Réparez vos objets.

Mmmag – Février 2020

DANS MA SALLE DE BAINS

1. JE PRENDS UNE DOUCHE PLUÔT QU'UN BAIN : Une douche de 5 minutes consomme environ 10 litres d'eau, contre 100 litres pour un bain.

2. JE CHANGÈRE MAIS ROBENNETS : Remplacer les robinets par des robinets à double commande peut réduire la consommation d'eau de 30%.

3. JE FAIS UN LIT RELEVABLE : Réduire la température de votre lit de 1°C peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

DANS MON JARDIN / SUR MON BALCON

4. J'ARROSE EN SOIRÉE : Arroser vos plantes le soir permet de réduire l'évaporation de l'eau.

5. JE SÈME ET JE PLANTE : Planter des arbres et des arbustes peut réduire la consommation d'énergie pour le chauffage.

6. JE RÉPARE : Réparer les fuites d'eau peut économiser jusqu'à 100 litres d'eau par jour.

7. JE RÉPARE : Réparer les fuites d'eau peut économiser jusqu'à 100 litres d'eau par jour.

AL BUREAU

8. JE RÉDUIS MES CONSOMMATIONS : Éteindre votre ordinateur et votre lampe quand vous quittez votre bureau peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

9. JE RÉDUIS MES CONSOMMATIONS : Éteindre votre ordinateur et votre lampe quand vous quittez votre bureau peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

Mmmag – Février 2020

MES COURSES ALIMENTAIRES

1. J'ACHÈTE DES PRODUITS LOCAUX DE SAISON : Acheter local et de saison permet de soutenir les producteurs locaux et de réduire l'empreinte carbone.

2. J'INTÈGRE UN JOUR D'J JE CONSOMME VÉGÉTALES DANS LA SEMAINE : Inclure un jour végétarien dans votre semaine peut réduire votre consommation de viande et votre empreinte carbone.

3. JE FAIS LA CHASSE AUX EMBALLAGES ET AU PLASTIQUE : Choisir des produits emballés dans des matériaux recyclés et sans plastique peut réduire votre empreinte carbone.

4. JE BOIS L'EAU : Boire de l'eau du robinet peut économiser jusqu'à 100 litres d'eau par jour.

Mmmag – Février 2020

MES DÉCHETS / MON RECYCLAGE

10. JE TIRE MOINS : Acheter des produits durables et à faible teneur en sucre et en sel peut réduire votre consommation.

11. JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES OBJETS : Donner vos objets à des associations ou les vendre peut réduire votre consommation.

12. JE FERMIS MES BIENÊTES : Fermer vos portes et vos fenêtres peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

13. JE FERMIS MES BIENÊTES : Fermer vos portes et vos fenêtres peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

MES DÉPLACEMENTS

14. JE PRÉFÈRE LE VÉLO OU LA TROTINETTE : Utiliser un vélo ou une trottinette peut réduire votre consommation d'énergie.

15. J'UTILISE LES TRANSPORTS EN COMMUN : Prendre les transports en commun peut réduire votre consommation d'énergie.

16. JE PRÉFÈRE LA PRESSION DE MES PNEUS : Maintenir une pression correcte de vos pneus peut économiser jusqu'à 10% d'énergie.

Mmmag – Février 2020

ENVIRONNEMENT

MOINS JE JETTE, MOINS JE PAIE

Victor Hugo a écrit : « Qui s'enrichit, s'enrichit de la justice ». L'équité, c'est aussi que François Vézina, vice-président délégué à la collecte, vi, valorisation des déchets et politique zéro déchet a débuté son propos sur le lancement d'une étude préalable à la tarification incitative des déchets lors du conseil de Métropole.

Cette mesure ne sera pas une nouvelle taxe, mais une nouvelle façon de calculer la base d'imposition des ordures ménagères (TEOM). Elle récompensera les citoyens les plus vertueux : moins je jette, moins je paie. Cette mesure équitaine, qui s'inscrit dans une large concertation avec les élus locaux et la population, sera précisée par l'étude en cours. Cette dernière permettra de proposer des grilles tarifaires, des modalités de facturation (au poids, au volume, à la levée ou une solution mixte) et de planifier les services, les moyens techniques et humains à déployer.

Répondre à l'urgence climatique

« Nous allons commencer par généraliser le tri des biodéchets à la source en privilégiant le compostage et mettant en place un programme local de prévention des déchets avant de passer à la tarification incitative. Cette mesure complémentaire, et indispensable, bouclera notre politique zéro déchet, zéro gaspillage une fois seulement les équipements et les services mis à disposition, explique François Vézina. Nos objectifs ambitieux sont dictés par l'urgence climatique. La pollution de l'air, des sols, de l'eau et le réchauffement permanent et dévorant insupportable des coûts d'élimination des déchets ultimes ! »

Mmmag – Janvier 2020

POINTS PROPRIÉTÉ

Des équipements de tri renoués

La Métropole a investi dans de nouveaux équipements de tri pour améliorer la qualité de la collecte et du recyclage.

7,1 ME : C'est le coût TTC du programme d'investissement de 7,1 millions d'euros pour l'achat de 1000 équipements de tri renoués.

Mmmag – Mars 2020

RESEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID

Ici et maintenant, l'énergie verte accélère son développement

Le réseau urbain de chaleur et de froid permet de fournir de l'énergie verte aux habitants et aux entreprises.

36€ : C'est le coût TTC de l'énergie verte produite par le réseau urbain de chaleur et de froid.

20600 : C'est le nombre de tonnes de CO₂ évitées par le réseau urbain de chaleur et de froid.

Mmmag – Janvier 2020

TRANSPORTS DOUX Des pistes cyclables supplémentaires

La Métropole, en approuvant le plan de circulation de la Métropole, a décidé de recréer plusieurs pistes cyclables supplémentaires. Le projet est en cours de réalisation. Les travaux sont en cours de réalisation.



Mmmag – Avril 2020

DÉCHETS RECYCLABLES 11,5 tonnes traitées par heure

Le Centre de tri des déchets recyclables de Montpellier est en mesure de traiter 11,5 tonnes de déchets recyclables par heure. Ce chiffre est en constante augmentation depuis la mise en service de la nouvelle ligne de tri.

Mmmag – Octobre 2019

EMBALLAGES ET PAPIERS
Tous les emballages et papiers dans la même poubelle.
J'ai continué à déposer à pied.
LES CONTAINERS
Les bouteilles vides.
Les produits ménagers.

Mmmag – Octobre 2019

Bien produire et mieux manger : l'exemple métropolitain

La Métropole a lancé une stratégie d'approvisionnement durable de ses services. Cette stratégie vise à garantir la qualité, la sécurité et la durabilité des produits achetés.

Mmmag – Janvier 2019

SOMMET ACTION CLIMAT 2019 L'engagement de Montpellier remarqué aux Nations Unies

La Métropole a participé au Sommet Action Climat 2019 aux Nations Unies. Elle a été reconnue pour son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Mmmag – Octobre 2019

Le Manifeste de Montpellier présente ses missions

Le Manifeste de Montpellier présente les missions de la Métropole en matière de développement durable et de transition écologique.

Mmmag – Octobre 2019

Les plastiques à la poubelle jaune

À partir du 1er janvier 2020, les plastiques doivent être déposés dans la poubelle jaune. Cette mesure vise à améliorer le recyclage de ces matériaux.

Mmmag – Avril 2019

SAINT GEORGES D'ORQUES Une nouvelle station d'épuration en 2020

La Métropole a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Georges-d'Orques. Cette nouvelle station sera mise en service en 2020.

Mmmag – Avril 2019

Qualité de l'air : la Métropole s'engage

Le 20 juillet dernier, Philippe Saurat a été nommé par Elisabeth Borne, ministre des transports et Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire à aménager sur les actions déjà engagées par la Métropole pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Mmmag – Septembre 2018



Philippe Saurat a réaffirmé au ministère des transports son engagement pour une mobilité propre.

Une politique agroécologique et alimentaire durable

La Métropole a adopté une politique agroécologique et alimentaire durable. Cette politique vise à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à garantir la qualité des produits alimentaires.

Mmmag – Janvier 2019

LES OMB CHIFFRÉS
Offrir une alimentation saine et locale
Soutenir l'économie et l'emploi
Préserver le patrimoine
Limiter les émissions de gaz à effet de serre
Favoriser la cohésion sociale, l'équité et la justice

Mmmag – Janvier 2019

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS Des slips baromètres de la vie des sols

La Métropole a lancé une campagne de mesure de la qualité des sols. Cette campagne vise à évaluer l'état des sols et à identifier les zones à risque de pollution.

Mmmag – Septembre 2019

métropole Energie et eau : que consume ma commune ?

La Métropole a lancé une campagne de mesure de la consommation d'énergie et d'eau par commune. Cette campagne vise à identifier les communes à forte consommation et à promouvoir des mesures d'économie d'énergie et d'eau.

Mmmag – Septembre 2018

LA GOUVERNANCE
1/3 des communes ont une consommation d'énergie inférieure à la moyenne.
640 communes ont une consommation d'eau inférieure à la moyenne.
PRÈS DE 200 communes ont une consommation d'énergie et d'eau inférieure à la moyenne.
PLUS DE 60 communes ont une consommation d'énergie et d'eau inférieure à la moyenne.

Mmmag – Septembre 2018

La Métropole solidaire à Energaia

La Métropole a lancé une campagne de sensibilisation à l'énergie durable. Cette campagne vise à promouvoir des pratiques économes en énergie et à encourager l'usage des énergies renouvelables.

Mmmag – Décembre 2018

Rénovation énergétique : les clés du projet

Montpellier Méditerranée Métropole organise le 11 septembre 2018 à 14h30, au Centre de Congrès de la Métropole, une conférence de presse sur le thème de la rénovation énergétique des logements.



« Donner le bon exemple en matière de rénovation énergétique »

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Août 2018

RÉNOV'ÉNERGIE Réalisez vos projets en confiance

Le 11 septembre 2018, Montpellier Méditerranée Métropole a organisé une conférence de presse sur le thème de la rénovation énergétique des logements.

« Les investisseurs peuvent profiter de l'augmentation des prix de l'énergie »

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Novembre 2018

Et si vous rouliez électrique ?

Le 11 septembre 2018, Montpellier Méditerranée Métropole a organisé une conférence de presse sur le thème de la rénovation énergétique des logements.

« L'investissement peut être intéressant pour les particuliers »

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Août 2018

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS Prévenir les risques

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

« Les bons réflexes »

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Octobre 2019

JUMINAC L'autopartage électrique

PAROLE DE MAIRE

J'ai souvent échangé avec Olivier de Biasson, PDG de la société Juminac, sur la nécessité de se déplacer autrement. Jadhém à la philosophie de son dispositif d'autopartage de voitures électriques. Elle interroge sur le nécessaire d'avoir une deuxième voiture en plus de la première. Elle interroge sur le nécessaire d'avoir une deuxième voiture en plus de la première.

Mmmag – Décembre 2018

Montpellier Méditerranée Métropole met à votre disposition une boîte à idées en ligne sur montpellier3m.fr. Chaque mois, nous publions deux de vos propositions.

“ Plantation d'arbres ”

Lors de la création de nouveaux quartiers, éviter de planter des arbres comme les pins dont le système racinaire va endommager les voies attenantes à plus long terme.

Par Thierry

VOUS AVEZ LA PAROLE !

“ Compostage en jardin ”

Je trouverais intéressant de mettre en place des lieux de compostage dans les jardins publics. Cela permettrait aux personnes habitant en appartement de pouvoir recycler leurs déchets organiques.

Par Audrey

La Métropole commence à développer le compostage de quartier : une soixantaine de résidences collectives est équipée et, depuis un peu plus d'un an, un composteur a été mis en place sur l'espace public aux Grissettes. D'autres quartiers bénéficieront de ce dispositif, mais il faut tout d'abord identifier des personnes relais désireuses de s'impliquer dans son fonctionnement. N° gratuit 08 00 88 11 77

Mmmag – Octobre 2018

Le tri simplifié

DECHETS

Tous les emballages et papiers dans la même poubelle ?

EMBALLAGES ET PAPIERS

Je continue à déposer les papiers

Les nouveaux emballages à déposer

Les bouteilles aussi

À RETENIR

Engagement de la Métropole : « Je continue à déposer les papiers »

Mmmag – Octobre 2019

ENVIRONNEMENT EcoJardin, un label pour l'Écolothèque

Un projet de loi est en cours d'examen. Il vise à créer un label national pour les bibliothèques qui accueillent des livres de jardinage.

À RETENIR

Engagement de la Métropole : « Je continue à déposer les papiers »

Mmmag – Février 2019

Rallumons les étoiles !

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

« Plus de 1000 étoiles de qualité »

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Octobre 2018

Plus de 1000 étoiles de qualité

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mieux gérer les milieux et le risque

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

Mmmag – Octobre 2018

9M€

Le Maire de Montpellier Méditerranée Métropole, Olivier de Biasson, a annoncé que la Métropole s'engage à accompagner les propriétaires de logements privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

Il a également annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Il a enfin annoncé que la Métropole va lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des logements collectifs.

5. Mise à disposition du public du projet complet et ajusté

5.1. CONSULTATION AVANT ARRET

La Métropole de Montpellier a lancé une concertation publique en ligne à propos du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026, du 10 février au 10 mars 2022 :

<https://participer.montpellier.fr/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet/presentation>

Durant cette période, les habitantes et habitants de la Métropole peuvent ainsi consulter le PCAET 2021-2026 et donner leur avis sur les objectifs de ce programme et apporter leurs propres idées.



Les habitants et partenaires peuvent exprimer et formuler leur avis :

- En ligne, par l'intermédiaire du formulaire dédié ci-après

REPLISSEZ LE FORMULAIRE PCAET

Toutes les données personnelles soumises via ce formulaire seront uniquement destinées à la concertation sur le Plan Climat Air Énergie Territorial et ne seront en aucun cas exploitées par ailleurs.
L'utilisateur est informé que conformément à l'article 39 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Il peut exercer ce droit en contactant l'hébergeur du présent site par tout moyen à sa convenance.
Les données à caractère personnel seront conservées au maximum 3 ans.

Votre nom

Votre email

Vos observations *

Votre commune *

CAPTCHA
Cette question est destinée à éliminer les soumissions faites par des robots.

Question mathématique *
2 + 1 =
Trouvez la solution de ce problème mathématique simple et saisissez le résultat. Par exemple, pour 1 + 3, saisissez 4.

SOUMETTRE

- Par courrier à : Monsieur le Président – Montpellier Méditerranée Métropole - 50 Place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2

La consultation en ligne a fait l'objet de **24 contributions en ligne et 2 contributions écrites**. Ces contributions concernent en tout premier lieu la **mobilité**. Cependant, on note également des remarques convergentes sur la pollution lumineuse, ou encore l'urbanisation croissante du territoire. Parmi les 26 contributions, 4 contributeurs apportent leur soutien à l'ambition de neutralité carbone porté par la Métropole.

En synthèse, voici les remarques par thématiques :

Thématique	Contributions	Traitement des contributions :
Mobilité	Concentrer les logements au plus près des emplois	Le programme d'actions confirme l'importance de l'action pour réduire les distances des déplacements. En effet, il est précisé à plusieurs reprises que la mixité des fonctionnalités urbaines, ou « ville des courtes distances » est privilégiée, de façon à limiter les déplacements et les infrastructures associées, et de favoriser les mobilités décarbonées.
	Densifier à proximité des transports en commun	
	Développer la mixité dans les nouveaux quartiers (logements, bureaux, commerces)	
	Construire en vertical	
	Accélérer la réalisation de la LGV	Ce dossier, dont les premières intentions remontent aux années 90, a connu ces derniers mois une accélération significative grâce au travail mené par la Région et à la prise de conscience par le Gouvernement du caractère indispensable de cette connexion. Le premier tronçon, Montpellier-Béziers, sur lequel l'ensemble des collectivités et l'Etat se sont engagés doit voir le jour en 2034. La Métropole de Montpellier, qui finance depuis longtemps les études préalables et les acquisitions foncières nécessaires, a délibéré dès le 28 septembre dernier pour valider ce protocole d'accord sans précédent. Elle contribuera ainsi à hauteur de 3,5% du coût total du projet (2,4 Mds d'euros), soit 85,5 millions d'euros.
	Réduire la vitesse de l'autoroute	La Métropole n'étant pas propriétaire du réseau routier, elle ne peut pas agir directement sur ces leviers. En effet, l'État imposant que les autoroutes A709 et A9 restent hors de la ZFE-m dans la phase 1, il est toutefois proposé d'en limiter la pollution en demandant à abaisser leur vitesse autorisée respective à 70 km/h et 90 km/h. (fiche 2.3)
	Installer massivement des bornes de recharges électriques	Un des objectifs de ce plan climat est de déployer des stations d'avitaillement multi-énergie décarbonées incluant les bornes de recharges électriques. (fiches 2.3 et Eco-exemplarité dans son fonctionnement)

	Installer des parkings à vélo sécurisés avec bornes de recharge électriques	<p>Le déploiement du système vélo est un des axes forts du programme d'action. Les actions incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception d'un réseau structuré et hiérarchisé d'itinéraires cyclables ; • La création de places de stationnement sécurisées ; • Homogénéiser les aménagements cyclable (jalonnement, identité visuelle). <p>(fiche 2.2)</p>
	Améliorer le maillage des pistes cyclables	
	Renforcer la signalisation routière sur les lieux de croisement mobilité routière / active	
	Développer en ville les points fixes (type anneau de bateau) pour attacher les vélos autre que les arceaux souvent encombrant	
	Fermer l'aéroport de Montpellier	hors champ de compétences de la Métropole et hors territoire
	Renforcer le Plan de Mobilité	En complément de la stratégie mobilités 2025, le Plan de Mobilité (PDM) 2030 vise à offrir à tous les métropolitains un cadre de vie apaisé, respirable offrant des alternatives à l'autosolisme. Ce document cadre de planification identifiera les leviers à actionner pour atteindre les objectifs cibles, qui sont notamment de réduire l'empreinte environnementale de la mobilité et de garantir une mobilité pour tous, facteur de lien social.
Economie	Préciser l'action sur l'accompagnement de la reconversion à l'économie locale	Les détails de l'accompagnement est précisé dans la fiche action 10.1. Cette reconversion de l'économie locale sera « <i>construite avec tous les acteurs économiques un territoire vertueux et positif à partir d'une stratégie basée autour de l'innovation et la responsabilité sociétale</i> ».
Rénovation	Arrêter la construction de logement social avec des matériaux de qualité médiocre	L'action d'accompagnement « <i>des bailleurs sociaux à se doter d'une ingénierie sur le volet énergétique pour améliorer la connaissance de leur parc, évaluer les travaux et définir les priorités</i> », présente l'objectif d'améliorer collectivement la qualité thermique des logements. (fiche 1.1)
EnR ²	Aider à l'installation de panneaux solaires sur les toitures individuelles et collectives en prenant en charge le montage des dossiers administratifs	<p>Le développement des projets solaires est porté par la sous action 2 de la fiche 3.2. Dans ce cadre, en relations avec les remarques faites, les dispositions suivantes sont prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un cadastre solaire pour favoriser l'émergence de projets ; • Généraliser le recours au solaire sur les nouvelles constructions ; • Intégrer une obligation « PV compatible » dans les documents d'urbanisme ; • Engager une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France en faveur des installations solaires en secteur sauvegardé.
	Exiger, dans les nouveaux permis de construire, que les toitures sud des bâtiments (collectifs et surtout individuels) soient équipées en panneaux solaires photovoltaïques et thermiques	

Eco-responsabilité	Modifier le Règlement local de publicité intercommunal	Le Règlement local de publicité intercommunal a été adopté par le Conseil de Métropole du 29 mars 2021 en tenant compte des propositions issues de l'enquête publique dédiée.
Agriculture	Proposer un accompagnement personnalisé pour les agriculteurs qui s'installent hors cadre familial : accompagnement technique, commercial et financier par des organismes tels que Terracoopa ou Institut AgroMontpellier/INRAe	C'est la Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A) ambitieuse, labellisée pour la 2 ^e fois projet alimentaire territorial (PAT) en 2021, qui détaille les actions répondant entre autres à l'enjeu d'inversion de la tendance au déclin du nombre d'agriculteurs et agricultrices, dans un contexte de difficulté de transmission des exploitations. (fiche 9.1)
	Faire préemption sur les terres agricoles abandonnées pour les louer à ces agriculteurs	A ce titre, dans la fiche 9.1, il est proposé de « Définir et développer une stratégie publique partenariale de maîtrise foncière agricole, en prenant appui sur les politiques de l'eau et de la biodiversité à travers l'expérimentation de nouveaux dispositifs portés par les acteurs locaux pour accompagner la transmission des exploitations et l'élaboration d'une stratégie d'intervention foncière coordonnée entre les différents acteurs (communes, SAFER, chambre d'agriculture, Inpact). »
Déchets	Trouver une solution pour tous les déchets de rue qui finissent dans le réseau d'eaux pluviales, puis dans la Mosson ou le Lez et vers la mer à chaque orage	L'action 8.2 « Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source », inscrit au PCAET les ambitions de la nouvelle stratégie « zéro déchet », notamment au travers de la sensibilisation et l'accompagnement de tous sur la prévention et le tri à la source, y-compris sur l'espace public. Cet accompagnement sera également renforcé par la mise en place d'un plan « zéro jetable »
	Créer des filières pour valoriser nos déchets sur place plutôt que de les envoyer ailleurs.	
Biodiversité / Végétalisation	Arrêter le débroussaillage à outrance (la coupe des arbres de la coupe rase de l'herbe)	Les actions portées par la fiche 6.2 « Rafranchir la ville en végétalisation », et notamment au travers de la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, répondent à cette interpellation.
	Végétaliser la ligne 5	Le développement de la végétalisation se fera de manière coordonnée à l'ensemble du territoire. Ainsi, il est proposé dans la fiche 6.2 de : <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et protéger le patrimoine végétal urbain ; • Planter les espaces perméables ; • Compenser en cas d'abattage d'arbres ; • Mettre en place un coefficient de biotope surfacique adapté au territoire et à ses enjeux. Le Plan climat n'identifie pas à ce stade la liste des projets identifiés.
Eau	Taxer les installations de forage	hors compétence de la Métropole
Coopération	Développer les partenariats avec les collectivités voisines	Action poursuivie. Dans ce cadre, les liens entre les PCAET de chaque territoire sont renforcés (cf. document stratégie du PCAET)

	Renforcer l'action en direction des citoyens (pas de fiche dédiée)	Action transversale et qui se répercute dans l'ensemble des actions proposées au programme d'actions (cette action est identifiée dans le document stratégie du PCAET)
	Développer la coopération avec les communes (pas de fiche dédiée)	Action transversale et qui se répercute dans une partie des actions proposées au programme d'actions (cette action est identifiée dans le document stratégie du PCAET)
Communication	Rendre les documents du PCAET accessibles au plus grand nombre	La communication autour du Plan climat passe par les publications dans le magazine métropolitain. La simplification du message et la pédagogie sont des axes forts dans les articles publiés. Un document de synthèse est en cours de préparation et sera disponible sur le site Internet de la Métropole
	Rendre compte du suivi du plan d'actions et de l'atteinte des objectifs	Métropole de Montpellier s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique – volet Climat Air Energie pour évaluer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans ses politiques publiques, elle en a fait son outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET Solidaire. En complément, un bilan à 3 ans et une évaluation à 6 ans seront mis à disposition du public (réglementaire). Ainsi, ces évaluations rendront compte de l'avancée du programme d'action et de l'atteinte des objectifs initialement visés.

En complément, quelques demandes de précisions sont demandées :

- Précision de la méthodologie de comptabilisation des émissions de GES par habitant, annoncé à 3 tCO₂e/hab/an, contre environ 10 en moyenne pour un Français

L'empreinte carbone annuelle moyenne d'un Français en 2018 est de 11,2 tCO₂e (source : Data Lab - Commissariat général au développement durable - Janvier 2020).

Il faut cependant différencier empreinte carbone et inventaire des émissions.

Chaque année, la France communique à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) son inventaire national d'émissions de GES. Cet inventaire quantifie l'ensemble des GES, provenant de sources anthropiques ou naturelles, émis sur le territoire national. Ces GES sont comptabilisés selon une approche « production » (les sources d'émissions) et territoriale (prise en compte des sources d'émissions situées sur le territoire national).

L'empreinte carbone est un calcul des émissions de GES associées à la consommation au sens large (demande finale intérieure) d'un pays, quelle que soit l'origine géographique de la production des biens et services destinés à satisfaire cette consommation. Ce calcul s'appuie sur les statistiques économiques de la comptabilité nationale auxquelles sont associées des données physiques d'émissions de GES ventilées par branche d'activité.

Ainsi les méthodes de calcul diffèrent.

Les émissions directes du territoire sont des résultats transmis par ATMO Occitanie. Dans le cadre de son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air, ATMO Occitanie réalise annuellement un inventaire de l'ensemble des consommations et productions d'énergie ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, sur l'ensemble de la région.

Les éléments méthodologiques utilisés pour construire l'inventaire proviennent en grande majorité des travaux animés conjointement par la Fédération ATMO France, le CITEPA et l'INERIS dans le cadre du Pôle

de Coordination national des Inventaires Territoriaux piloté par la Direction Générale de l’Air et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et publiés dans le Guide méthodologique pour l’élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques (polluants et gaz à effet de serre). Ainsi les données produites sont compatibles avec différents formats de reporting (format national SECTEN développé par le CITEPA mais aussi format demandé par les articles R.229-51 et R.229-52 du code de l’environnement) afin qu’elles deviennent des données de référence pour les politiques régionales et locales de planification énergétique des territoires.

Dans les bilans transmis par la Fédération, seules les « émissions directes », c’est-à-dire directement émises sur le territoire, sont comptabilisées. Les émissions de gaz à effet de serre sont majoritairement liées à la combustion de produits énergétiques ; mais proviennent également d’émissions non énergétiques (via notamment la décomposition des déchets).

Les émissions indirectes ne sont pas comptabilisées dans les bilans réalisés par ATMO Occitanie ; en particulier celles liées au contenu en CO₂ de l’électricité du fait de sa production par des centrales localisées en dehors du territoire.

En complément du bilan transmis par ATMO Occitanie, la quantification de ces émissions indirectes liées notamment à l’électricité, a été faite par BURGEAP à partir du bilan énergétique final du territoire, en appliquant pour chaque usage (chauffage, cuisson, électricité spécifique, etc.) les ratios d’émissions indirectes de l’ADEME.

Les émissions indirectes « grises », liées au contenu en CO₂ des aliments ou des biens (durables ou consommables) utilisés sur le territoire, ne sont pas comptabilisées.

A titre d’information, en 2018, un habitant d’Occitanie émettait 4,9 tCO₂eq (émissions émises sur le territoire occitan, qui sont comptabilisées dans l’approche d’inventaire territorial). L’analyse de l’empreinte carbone permet d’évaluer l’impact de la consommation et des activités des habitants d’Occitanie sur les émissions de gaz à effet de serre quel que soit leur lieu d’émissions. Ainsi, en 2018, l’empreinte carbone d’un habitant d’Occitanie est estimée à 9,5 tCO₂eq par habitant. (Source : Agence Régionale Energie Climat Occitanie)

- Une piste cyclable et des aménagements de voies de transport en commun sont-ils prévus dans les projets COM et LIEN ?
- La mise en place de la ZFE n’encourage-t-elle pas à la carbonation en favorisant l’achat de véhicules neufs ? Quid du crédit social ?
- Planter des arbres ne compensera l’appauvrissement ou le stockage carbone des sols, la perte de biodiversité ou encore le réchauffement urbain induits par l’urbanisation.
- Pourquoi ne pas appliquer un plan drastique sur la construction ? Pourquoi ne pas interroger notre logique d’expansion démographique ?
- L’effort prévu par la Métropole est substantiel avec 150 M€ d’investissement sur le mandat. LE point noir pour les habitants de Clapiers, et de localités voisines, est la dangerosité de la circulation à vélo sur l’avenue Jean Jaurès à Castelnaud, qui limite le report modal de la voiture sur le vélo pour les personnes souhaitant rejoindre Castelnaud ou l’est de Montpellier.
- Les trajets domicile-travail, récurrents et plutôt longs, sont l’enjeu essentiel pour maximiser le report modal et réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre.

- Une piste cyclable le long du Lez serait une solution attractive, non seulement pour ces déplacements domicile-travail, mais aussi pour une pratique récréative. Elle constituerait une vitrine, à la manière de la piste reliant Port-Marianne à la mer le long du Lez.
- Le tracé présente probablement des difficultés vis à vis des emprises privées ou la nécessité d'une passerelle, mais ce qui a manqué jusqu'ici est probablement la volonté d'aboutir.
- Il faut noter que si une passerelle est peut-être requise à Navitau, elle pourrait être submersible quelques jours par an, sans que ce soit très gênant, pour autant qu'un itinéraire alternatif (via l'avenue Jean Jaurès !) reste accessible.
- Avez-vous l'intention (et si oui, quand) de requalifier les fontaines en eau perdue ?
- Est-il prévu de mettre en place un circuit pour les objets et matériaux pouvant être réutilisés tel quel depuis les décharges et collectes des encombrants ? De concert avec des associations ou startup (autre que les mastodontes peu efficaces sur le plan écologique tel qu'Emmaüs)

Bien que les modalités de mises en œuvre ne soient pas spécifiées dans le programme d'action, le réemploi est un des axes forts de l'action 8.1 « *Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source dans un objectif « Territoire zéro déchet* ». Ces dispositions seront précisées dans le cadre de la révision du Programme Local de Prévention des DMA (PLPDMA) en partenariat avec les associations et acteurs locaux.

- Sachant que les actions ne seront pas toutes menées avant 2025, quel accompagnement est proposé aux habitants, tant qu'il n'y a pas d'alternatives simples et efficaces à la voiture ?
- Dans le document "Évaluation environnementale", à la page 72, on lit "5.4.2. Effets du plan sur la pollution lumineuse : Les actions du PCAET n'influenceront pas les émissions lumineuses issues des activités privées (entreprises, habitat...)." Cette phrase est signalée par un smiley vert, censé signaler un effet positif. Pourquoi ces effets sont évalués comme positifs alors que le PCAET renonce à influencer sur les émissions privées, source très importante de gaspillage énergétique et de pollution lumineuse

Le document évaluation environnementale sera corrigé sur ce point. Au-delà de la fiche Ecoresponsabilité relative à la mise en œuvre du Plan lumière, dont l'enjeu principal porte sur l'éclairage public, mais dont l'action au quotidien contribue également à sensibiliser sur l'extinction des espaces privés, la fiche relative à la rénovation thermique du bâti poursuit cet objectif de sensibilisation au travers son action envers le petit tertiaire.

- Le volet financement même s'il est ambitieux :
 - Reste flou sur le financement de la gratuité des transports, la diminution de l'offre, le renoncement aux projets ambitieux de développement du tram (à l'ouest après Laverune, au sud jusqu'à la mer), et l'absence de plan concernant la construction d'un Réseau Express Vélo sonnent comme des alertes.
 - Est surtout tourné vers la mobilité. Quid du financement des autres actions, également cruciales ?

5.2. CONSULTATION AVANT APPROBATION

La Métropole de Montpellier a mis à disposition du public, entre le 27/10/2022 et le 27/11/2022, par voie électronique conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, la version arrêtée du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026, ainsi que les avis MRAE et Préfecture, le bilan de la concertation préalable et le projet de plan arrêté.

<https://participer.montpellier.fr/plan-climat-air-energie-territorial-solidaire-pcaets/exprimez-vous>

Durant cette période, les habitantes et habitants de la Métropole ont pu ainsi consulter le PCAET 2021-2026 et donner leur avis sur les objectifs de ce programme et apporter leurs propres idées, via deux moyens de contribution :

- En ligne, sur l'onglet "Exprimez-vous"
- Par courrier à : Monsieur le Président – Montpellier Méditerranée Métropole - 50 Place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2



La consultation en ligne a fait l'objet de **16 contributions** en ligne et aucune contribution écrite. Les deux tiers de ces contributions sont relatives à l'enjeu de **mobilité** sur le territoire.

La mobilité

Parmi ces contributions, quasiment la moitié fait référence **aux enjeux de circulation** sur les boulevards Renouvier, Orient, Rabelais, Vieussens, Berthelot suite à la fermeture de la rocade Albert Dubout.

Le solde démographique de la Métropole continue d'avoir un effet mécanique sur l'augmentation du nombre de véhicules en circulation sur son territoire et notamment dans la ville centre. La Métropole a défini les axes structurants de sa stratégie Mobilité dans sa délibération du 1^{er} février 2021 et démultiplié ses investissements en faveur des alternatives à la voiture individuelle, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement.

Ces solutions de report modal, à l'instar de la 5^{ème} ligne de tramway, ont nécessairement un impact circulatoire le long de leur tracé, pour la réalisation des travaux comme dans leur fonctionnement à terme.

Au-delà, les solutions relatives aux problématiques circulatoires spécifiques sont en réflexion dans le cadre du plan de circulation de chaque commune.

Au-delà de l'enjeu de circulation sur ces axes, un citoyen considère que la marche à pied a été trop peu citée dans le PCAETs.

Montpellier dispose de l'une des plus grandes aires piétonnes d'Europe avec plus de 106 hectares dédiés aux piétons avec un accès restrictif pour les véhicules. Comme précisé dans l'action 2.4, afin de favoriser une reconquête de l'espace public par les citoyens et d'améliorer le cadre de vie des habitants, la Métropole et les communes proposent d'apaiser les quartiers. Cette démarche passe notamment par la généralisation de la vitesse à 30 km/h, le développement de zones et quartiers apaisés dans les tissus urbains denses ou centraux pour offrir un espace plus sécurisé aux cyclistes et piétons.

C'est dans ce but que l'action « Concevoir un plan piétons pour favoriser la reconquête de l'espace public par les citoyens » figure au plan d'actions du PCAET et dans le futur plan de mobilité.

Une contribution mentionne la difficulté d'atteindre la neutralité carbone en se basant sur une substitution des véhicules thermiques à l'électrique. Deux citoyens proposent le développement du transport collectif sur rail pour développer des alternatives à la voiture. Un citoyen propose notamment, pour réduire la pollution de l'air en périphérie de la métropole (réseaux routiers saturés), d'associer la SNCF et la TAM sur les communes de la Métropole de Montpellier en proposant les mêmes tarifs que pour les bus et tram, avec la mise en place de bornes TAM sur les quais des gares de la Métropole, un dispositif qui serait moins cher qu'un projet de ligne de tram tout en étant performant une fois associé au réseau de bus déjà existant. Cela permettrait un temps record pour rejoindre la gare St Roch conçue comme le noyau des lignes de tram. Actuellement, un aller-retour Baillargues-Montpellier coûte plus de 6€ contre 2€ en tram ce qui peut être dissuasif pour un utilisateur au quotidien.

La Métropole a bien en tête ces enjeux et y travaille dans le cadre des partenariats avec la Région, compétente pour les transports inter-urbains. L'objectif commun est d'offrir des solutions lisibles pour les usagers. L'interopérabilité est un des enjeux du Plan de Mobilité 2032. La Métropole rejoint l'analyse proposée et poursuit l'objectif d'offrir à tous une alternative pour se déplacer autrement, via la mise en place de la gratuité des transports en commun et l'optimisation du réseau (action 2.1), mais également en déployant le système vélo pour tous (action 2.2) ou encore en accompagnant le recours aux mobilités partagées (action 2.4).

Concernant le déploiement du transport collectif sur rail, La Métropole n'a pas compétence en matière ferroviaire. Néanmoins, la sous action 5 de la fiche 2.1 vise justement à étudier l'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'un service express métropolitain ferroviaire. Dans le cadre de travaux partenariaux avec l'Etat, la Région et la SNCF, des points spécifiques seront étudiés : la robustesse du service sur la ligne entre Nîmes et Montpellier, dont les arrêts à Baillargues, la montée en charge progressive de la halte de Villeneuve-lès-Maguelone, y compris son accessibilité tout mode, la faisabilité de la création de la halte de Sablassou et son impact sur l'exploitation de la ligne historique et la mise en service à terme de la ligne à grande vitesse LNMP.

Des citoyens soulignent la nécessité de mener une réflexion globale et interterritoriale en matière de transport, notamment dans le secteur Nord.

La coopération interterritoriale est importante pour gérer les flux à l'échelle du bassin de vie. Lors de l'élaboration du Plan de Mobilité, les interconnexions avec les territoires voisins seront évoquées. La Métropole est consciente des enjeux liés à la mobilité pour la zone nord de Montpellier, ils doivent être pensés à l'échelle du grand territoire montpellierain. Comme le prévoit la stratégie du PCAETs, la Métropole souhaite se rapprocher des intercommunalités voisines afin d'apporter des réponses aux communes à leurs

besoins et préoccupations. La prochaine mise en service de la ligne 5 va induire un travail de refonte de l'offre de bus TAM et LIO afin d'organiser les rabattements vers les nouvelles stations de tramway. Des travaux sont, par ailleurs, menés avec les territoires voisins et devraient aboutir à la signature de conventions partagées qui embarquent les enjeux climatiques et environnementaux. Pour exemple, un contrat entre la communauté de communes Vallée de l'Hérault et la métropole a été signé en 2022 avec un axe fort sur la mobilité durable (projet de bus à haut niveau de service et aménagement d'un pôle multimodal à Gignac...).

4 contributions abordent le sujet de l'aéroport et de sa non prise en compte dans le périmètre d'étude.

Comme dans les phases de concertation préalables, la Métropole rappelle que l'aéroport est hors champ de compétences et hors du territoire. Le PCAETs porte sur le territoire et les actions sur les compétences de la métropole. Les émissions de GES ont été établies par l'observatoire ATMO Occitanie qui s'appuie sur une méthodologie de comptage définie à l'échelle du périmètre administratif de la Métropole.

Une contribution interroge le choix d'indicateurs qui actuellement porte essentiellement sur la mobilité douce et ne tient pas compte de l'ensemble des modes.

La réalisation du Plan de Mobilité permettra de préciser les indicateurs d'évaluation des politiques publiques de mobilité dans leur variété. Dans le diagnostic sont indiqués les différentes parts modales selon le mode de déplacement (*source Enquête ménage 2012-2015*).

L'urbanisme

Deux remarques ont été relevées concernant le frein que constituent les AVAP et le manque d'engagement à ce sujet. Les freins mentionnés concernent notamment « la *gestion des dents creuses dans les faubourgs XIX avec des surelevations légères* » dans un objectif de densification ou encore le développement de projets photovoltaïques.

Des échanges ont lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de faciliter un urbanisme durable dans les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Une contribution fait également mention de l'atteinte de l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN) et d'absence de trajectoire corrective dans le PCAETs au regard des projets engagés ou planifiés.

Le SCoT fixe un objectif de réduction de la consommation foncière liée à l'urbanisation sur la période 2019-2040 d'au moins 19% par rapport à celle observée en 2006-2018, et ce malgré une croissance démographique soutenue. Le PCAETs a ensuite permis d'aboutir à l'objectif « Zéro artificialisation nette à 2040 ». La trajectoire ZAN sera intégrée dans le PLUi climat en cours d'élaboration. Il devra à son tour fixer un objectif ambitieux de modération de la consommation foncière. Il devra en extension urbaine comme en renouvellement urbain encadrer les projets urbains afin de s'assurer de leur qualité (maintien d'espaces non-artificialisés, intégration des fonctionnalités écologiques, des chemins de l'eau, ...).

La gestion des risques et l'eau

Une association propose de créer des retenues collinaires et non des bassins en plaine, que les bassins d'orage permettent une utilisation des eaux pour l'irrigation.

Une étude de schéma directeur de desserte en eau brute où différentes solutions de stockages d'eau ont été expertisées à l'échelle globale de la Métropole a été réalisée en 2022. Les solutions de retenues de stockage d'eau en plaine ont été écartées en raison de leur impact foncier, environnemental, de leur limite (40% du volume est évaporé) et de leur coût de réalisation trop élevé. Les retenues collinaires ont été écartées pour les mêmes raisons et les potentialités identifiées (réduites au vu de la géologie et du régime de pluies méditerranéen) ne permettraient pas de satisfaire les besoins en eau d'irrigation exprimés. Ces retenues collinaires peuvent éventuellement être envisagées à petite échelle au niveau local ou individuel. Leur création est soumise à déclaration/autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau. Quant à l'utilisation de bassins d'orage pour l'irrigation, nous ne disposons pas de retour d'expérience en contexte méditerranéen et cette solution n'a pas été, pour l'heure, envisagée sur le territoire.

En revanche, la réutilisation des eaux usées traitées, l'irrigation économe et raisonnée à partir de la ressource du bas-Rhône, le développement de pratiques agroécologiques et de cultures sans irrigation et résilientes au changement climatique sont des axes développés par la Métropole et la Régie des Eaux.

Des membres du collectif des shifters soulignent l'absence de prise en compte des risques systémiques (cyberattaques, financiers, effondrement du système électrique, canicules extrêmes...).

Les actions inscrites au PCAETs visent à adapter le territoire au changement climatique pour prévenir certaines catastrophes naturelles et leurs conséquences humaines. Le Plan de Prévention des Risques est de la compétence de l'Etat. Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation d'un plan communal sur les risques majeurs (DICRIM) est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place.

Un citoyen regrette que la gestion et de la récupération de l'eau de pluie, notamment à l'échelle des particuliers, soit absente, sachant qu'il existe maintenant la possibilité réglementaire de les utiliser pour le non-alimentaire.

Le PCAETs s'appuie sur les organismes existants et compétents en termes de sensibilisation, comme l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Montpellier, qui explique de façon claire via son site internet, entre autres, les différents moyens de récupération d'eau de pluie : <https://www.alec-montpellier.org/particuliers/actions-simples-pour-economiser/eau/>

La biodiversité, l'agriculture et l'alimentation

L'association Collectif Ceinture Verte de Montpellier et Saint Jean Environnement proposent de mettre en place des Périmètres de protection et de mise en valeur d'espaces agricoles et naturels périurbains et de demander une autorisation spéciale pour couper les arbres remarquables dans le cadre du PLUi. Elle propose par ailleurs de prendre pour site d'observation caractéristique des milieux urbains de la biodiversité le site de Garrigues-Mosson. Elle s'interroge sur la reconquête des terres agricoles dans la plaine ouest et souligne que le budget de 12M€ est insuffisant.

La délibération du 25 janvier 2022 relative à la Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A) définit les actions visées pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire métropolitain. Le déploiement est rendu possible par le soutien de ses partenaires financiers : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et l'Union Européenne.

Les outils ZAP et PAEN ont bien été identifiés par la métropole. Ces propositions seront examinées dans le cadre de l'élaboration du PLUi climat qui vise à façonner un territoire agroécologique. Une démarche spécifique sera construite en coopération avec les partenaires pour la reconquête des friches à fort potentiel nourricier de la plaine ouest.

La création d'un observatoire vise à mieux connaître le patrimoine naturel sur l'ensemble de la métropole. Des données seront à ce titre collectées sur le site de Garrigues-Mosson.

L'élaboration du PLU intercommunal sera l'occasion d'enrichir la protection du patrimoine arboré des 31 communes, avec le repérage des Espaces Boisés Classés et la mise en place des nouvelles protections adaptées au territoire, notamment des Espaces verts à protéger, des haies, des arbres notables isolés....

Les membres de l'association des shifters souhaiteraient que soit analysée la provenance des aliments afin d'orienter l'agroécologie locale et d'avoir une politique agroécologique et alimentaire plus ambitieuse (repas végétariens, nombre d'agriculteurs installés...).

La Métropole élabore actuellement son Projet Alimentaire Territorial qui analysera les entrées et sorties de produits alimentaires, l'objectif étant de développer la résilience et la souveraineté alimentaire du territoire, en relocalisant la production nourricière et en accompagnant les agriculteurs vers une transition agro-écologique afin de développer notre capacité à nourrir sainement et durablement tous les habitants du territoire (Cf. Action 9.1 1 Façonner un territoire agro écologique.) De plus, la métropole souhaite accompagner la structuration des filières de produits locaux de qualité et en faciliter la commercialisation en circuit court sur le territoire (Cf. Action 9.2 Structurer un approvisionnement durable et résilient).

La restauration scolaire est de la compétence des communes. Néanmoins, à travers son PCAETs et le PAT, La Métropole souhaite accompagner les communes. Actuellement, certaines communes ont déjà mis en place des repas végétariens. Le PCAET prévoit le suivi du nombre d'exploitations agricoles qui peut être mesuré annuellement via les données issues du Recensement Parcellaire Graphique, ainsi que le nombre annuel d'installations en agriculture.

Un observatoire est en cours de construction, il permettra de suivre plus finement l'évolution des pratiques agroécologiques à travers le RPG (surfaces concernées par des mesures agroenvironnementales sur le territoire). Par ailleurs, il intégrera le suivi, sur le foncier agricole dont la métropole est propriétaire, des contrats intégrant des clauses environnementales.

Un citoyen souligne également l'impact de l'alimentation : « *Un quart des émissions de gaz à effet de serre provient de l'alimentation, la moitié provient des aliments d'origine animale. Je pense qu'on ne peut pas adresser la question du climat sans évoquer le poids de notre alimentation. Proposer un menu végétarien, voire végétalien chaque jour dans les cantines scolaires et restaurants collectifs permettrait de faire baisser la demande en viande et en produits animaux. Des assiettes plus vertes, plus respectueuses de*

l'environnement, des animaux et de la santé. » et interpelle la Métropole sur l'absence des termes « végétal, végétarien » dans la politique alimentaire de la ville.

Effectivement, la réduction de viande est un facteur important pour diminuer les émissions de GES de l'alimentation. La Métropole n'a cependant pas la compétence directe de la restauration collective.

Cette réflexion est cependant intégrée dans le cadre de l'animation du Projet Alimentaire Territorial.

La Politique Agroécologique et Alimentaire a été revue et permet d'intégrer notamment les objectifs opérationnels suivants, répondant aux sujets mentionnés :

- Animer et conseiller les communes pour renforcer l'approvisionnement de la restauration collective publique par des produits locaux de qualité, en s'appuyant sur l'expertise pilote de la Ville de Montpellier dans le projet « Ma Cantine Autrement » ;
- Sensibiliser les enfants à l'agroécologie, à l'alimentation durable, offrant une part accrue au végétal, au goût et à la lutte contre le gaspillage en lien avec les autres dispositifs de la Métropole (programme Ecométropole de l'Ecolothèque, Plan Local de Santé, ...), les communes et partenaires.

Les déchets

La question des déchets est également soulignée, à trois reprises notamment sous l'angle de la sensibilisation, encore considérée comme trop peu visible. Des propositions sont émises pour mettre en place dans les déchetteries de « *panneaux qui expliquent ce qu'il se passe avec les déchets, la quantité que l'on produit, le temps de dégradation de ceux-ci* », « *des campagnes sur les conteneurs, camions poubelles qui expliquent comment et pourquoi moins consommer* », mais également « *montrer que les entreprises, magasins, super marché* » s'engagent également, et pas seulement par obligation.

Consciente de ces enjeux, Montpellier Méditerranée Métropole a prévu de repenser sa façon de communiquer sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets afin de promouvoir la politique Zéro Déchet. La Stratégie de collecte, tri, valorisation, sensibilisation, réduction des déchets et politique zéro déchet approuvée en mars 2022 a comme un des objectifs une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement qui va définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de communication Plan Zéro Déchet, d'information et de sensibilisation auprès de tous les usagers, pour donner aux citoyens et acteurs du territoire l'accès à une information claire, lisible et hiérarchisée, mettant la prévention et l'économie circulaire au cœur de la communication sur les déchets. Des parcours pédagogiques dans différents lieux accueillant du public (DEMETER, ressourceries). L'ensemble des cibles : habitants, habitat collectif, commerces, restaurants... est visé par cette stratégie.

Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en cours d'élaboration, qui permettra de planifier des actions opérationnelles pour réduire les déchets à la source.

Les énergies renouvelables

Une contribution propose la valorisation énergétique des déchets, notamment via la création d'un réseau de chaleur, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, limiter la pollution et les coûts.

Concernant la création de réseaux de chaleur, c'est le Schéma Directeur des Energies en cours de finalisation qui permettra d'identifier les potentiels de développement des réseaux de chaleur sur le territoire et futurs projets métropolitains.

Il est important de noter tout de même que les productions de biogaz par les centrales d'Amétyst (biogaz issu des biodéchets), de Maera (biogaz issu de l'assainissement) et du Thôt (biogaz issu de la décharge) sont la troisième source de valorisation d'ENR&R du territoire en 2019 (de l'ordre de 43 GWh). La Métropole de Montpellier est l'une des rares en France à avoir développé ces trois types d'installations pour améliorer la performance environnementale de ces trois services publics et augmenter significativement son taux de production et de récupération énergétiques.

Comme l'autorité environnementale, la MRAe, deux contributions souhaitent des précisions sur la faisabilité de l'objectif de 44% d'énergie renouvelable et de récupération à terme, notamment ceux portant sur le photovoltaïque.

Afin d'explicitier les objectifs visés par le PCAETs aux différents termes, le tableau ci-dessous détaille la montée en puissance des productions énergétiques renouvelables sur le territoire avec une multiplication par plus de 6 des ENR produites localement entre 2019 et 2050.

En tenant compte des calories prélevées dans l'environnement pour le fonctionnement des pompes à chaleur, le taux de couverture des ENR rapporté à la consommation finale du territoire atteint 55% en 2050 ; sans prise en compte de ces pompes à chaleur, ce taux de couverture est de 44,5%.

Les ressources renouvelables les plus valorisées sont :

- L'air ambiant via les PAC (1156 GWh « consommés »)
- La production photovoltaïque, avec près de 1 125 GWh en 2050
- La biomasse, avec la consommation de près de 395 GWh en 2050.

	Production/importation d'énergie - 3M [GWhef]	Diagnostic	Scénario Neutralité Carbone						
			2019	2026	2030	2040	2050	2026	2030
Production locale	Centrales thermiques fossiles	44	44	44	44	44	0%	0%	0%
	Eolien terrestre	-	-	-	-	-			
	Solaire Photovoltaïque	54	144	219	672	1 125	167%	305%	1982%
	Solaire thermodynamique	-	-	-	-	-			
	Hydraulique	-	-	-	-	-			
	Biomasse solide (pour cogénération)	-	-	-	-	-			
	Biogaz	43	43	43	70	96	0%	0%	123%
	Biomasse solide	195	254	353	374	395	30%	82%	103%
	Pompes à chaleur (air)	162	177	279	344	408	9%	72%	152%
	Géothermie	-	23	50	82	113			
	Chaleur fatale	12	15	22	63	105	25%	85%	789%

	Solaire thermique	5	5	9	11	13	0%	77%	145%
	Biométhane	-	-	-	-	-			
Importation	Biocarburants	314	328	355	213	70	4%	13%	-78%
	gaz réseau non ENR	1 413	1 356	1 071	587	104	-4%	-24%	-93%
	gaz réseau ENR (hyp 50% en 2050)	-	30	81	92	104			
	elec du réseau non ENR	2 009	2 090	1 843	1 535	1 227	4%	-8%	-39%
	électricité verte (hyp 40% en 2050)	495	733	826	840	854	48%	67%	73%
	produits pétroliers	4 109	2 548	1 475	785	95	-38%	-64%	-98%
	Pertes	69	80	81	74	67	15%	17%	-4%
	TOTAL [GWh]	8 917	7 859	6 736	5 770	4 804	-12%	-24%	-46%
	dont ENR Locales (hors PAC aérothermiques)	309	484	696	1 271	1 847	56%	125%	497%
	dont ENR Locales (dont PAC aérothermiques)	472	660	975	1 615	2 255	40%	107%	378%
	dont total ENR	1 281	1 751	2 237	2 760	3 283	37%	75%	156%

Taux de couverture ENR locales (hors PAC aérothermiques)	3,6%	6,4%	11,0%	24,5%	44,5%
Taux de couverture ENR locales (dont PAC air)	5,3%	8,5%	14,6%	28,2%	47,4%
Taux de couverture ENR total	14,5%	22,5%	33,6%	48,1%	69,1%

En lien avec les gisements identifiés en phase de diagnostic, le développement de l'électricité photovoltaïque repose principalement sur des installations en toiture. Un cadastre solaire a été mis à disposition des particuliers. Des fonctions vont permettre à la Métropole d'identifier les gisements sur les bâtiments et parkings des communes et entreprises. Une démarche a été entreprise pour coordonner les acteurs de la filière, accompagner les communes.

Le schéma directeur des énergies est en cours d'élaboration pour préciser le scénario. Ces objectifs à 2050 correspondraient à l'installation d'un projet PV sur près un tiers des toitures de maisons, 10 à 20% des immeubles et bâtiments tertiaires, un peu moins de la moitié des bâtiments industriels.

La rénovation énergétique des bâtiments

Une contribution souligne l'importance de ne pas s'intéresser qu'à la rénovation des bâtiments résidentiels mais également à l'ensemble des bâtiments, notamment ceux de l'administration.

C'est bien dans ce sens que l'action 2 « La Métropole écoresponsable sur son patrimoine » a été inscrite dans le plan d'action. Dans le cadre du plan de rénovation du patrimoine, l'installation d'énergies renouvelables est systématiquement étudiée. L'autoconsommation individuelle ou collective est explorée.

Une contribution mentionne également l'insuffisance de moyens humains mis à disposition du guichet unique pour la rénovation et imagine des solutions comme « *une gestion pro-active par quartier* » comme le porte à porte, ou encore l'accompagnement à « la labellisation des rénovations ».

La question de l'amplification de l'action de rénovation est importante. Face à cet enjeu, l'ALEC a déjà augmenté ses effectifs. En 2017, elle était composée de 11 salariés et a ainsi quasiment triplé en 2022 avec 31 salariés. La formation des entreprises est également un levier.

La qualité de l'air

Un contributeur regrette l'absence d'analyse permettant de montrer précisément comment et dans quelle temporalité les actions du plan permettent une réduction des PM2,5, PM10 et Nox.

Un travail de projection de réduction des émissions de polluants atmosphériques a été initié avec ATMO dans ce but. La trajectoire de réduction de ces 3 polluants s'appuie sur les objectifs du Plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA). Dans la stratégie, l'origine de ces polluants et les actions concourant à leur réduction sont explicitées : baisser le trafic routier, favoriser les modes de chauffage moins émetteurs, limiter l'usage de véhicules polluants et lutter contre l'étalement urbain favorable à l'usage de véhicules motorisés individuels.

Les entreprises et les marchés publics

Deux contributions s'interrogent sur la notion d'entreprises éco responsables et des moyens pour les identifier et de mieux préciser la notion d'économie à impact positif (formation, éco conditionnalité...) au regard de la fiche 10.1. Une contribution demande à pouvoir accéder au pacte local pour la transition écologique 2030 signé avec le BTP. Une autre questionne le déploiement du SPASER adopté par la Métropole au conseil du 31/05/2022.

Engagée dans une politique de transition écologique et solidaire, Montpellier Méditerranée Métropole a récemment renforcé son action en faisant de la commande publique un levier stratégique majeur.

La Métropole de Montpellier, TAM, la SERM-SA3M ont adopté le 1^{er} pacte local pour la transition écologique avec les acteurs des infrastructures de réseaux, de mobilités et de travaux publics en septembre 2021. Ce partenariat vise à enclencher une dynamique vertueuse en matière de transition écologique et d'utiliser pleinement le puissant levier économique que représente la commande publique. Ce document sera rendu accessible au public sur le site de la métropole.

La création d'une agence de développement va permettre d'accompagner les entreprises dans leur transformation et de partager avec elles l'outil *Montpellier impact score*.

La Métropole s'est récemment dotée d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), destiné à renforcer le caractère durable de ses achats.

L'engagement de la Métropole se formalise ainsi autour de 3 axes interdépendants : la protection de l'environnement, de la santé et de la transition énergétique, l'insertion et l'équité sociale, le développement économique. A travers ses 26 chantiers ambitieux, la Métropole de Montpellier s'engage à surpasser les pratiques menées jusqu'à présent en prévoyant, notamment, d'élever à 100% le nombre de marchés comportant des considérations environnementales et à 30% les marchés comportant des considérations sociales d'ici 2025.

Dans une logique de coordination de la politique d'achat responsable de la Métropole, un dispositif de formation et d'accompagnement est prévu auprès des directions opérationnelles dès 2023 afin d'intégrer, de façon optimale, le développement durable dans tout projet d'achat.

En parallèle, une gouvernance dédiée à la politique d'achat durable permettra, notamment, d'identifier les marchés à enjeux et d'arbitrer les objectifs leur étant assignés, en déclinant les objectifs fixés par le SPASER. La réussite de ce défi impliquant un engagement de tous, un travail collaboratif est également en cours de réalisation avec certains satellites de la Métropole afin d'afficher une exemplarité commune sur le territoire.

Le SPASER fera ainsi l'objet d'un diagnostic annuel, identifiant les progrès et les pratiques durables réalisés.

L'information et la sensibilisation du public

Deux contributions soulignent l'importance d'informer et de sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques.

L'animation du PCAETs est une étape clef pour mobiliser largement. De nombreux événements se tiennent aujourd'hui sur le territoire, porté par la Métropole, les 31 communes, des acteurs socio économiques ou encore des habitants qui traitent directement des enjeux : sensibilisation au tri et recyclage des déchets, économie d'énergie et d'eau, encouragement au vélo, au covoiturage, communication sur les économies d'eau. Le magazine relaie chaque mois de l'information pour agir à son niveau.

Les 10 orientations du PCAETs intègrent des actions de sensibilisation envers la population, les acteurs économiques et les agents. En effet, les changements de comportements via la sensibilisation sont un facteur de réussite de la politique énergie-climat de la Métropole.

Il est prévu d'organiser un réseau de sensibilisation d'envergure métropolitaine en s'appuyant entre autre sur le tissu associatif et sur les actions d'information et de sensibilisation mises en place par l'ALEC.

Plus particulièrement pour les agents en interne, un programme de form'action au changement climatique va être déployé en 2023.